

LES EUROPEENS FACE AUX HANDICAPS

EUROBAROMETRE 54.2

Emploi & affaires sociales



Commission européenne

LES EUROPEENS FACE AUX HANDICAPS

EUROBAROMETRE 54.2

Rapport rédigé par
THE EUROPEAN OPINION RESEARCH GROUP
(EORG) pour la
Direction Générale de l'Education et de la Culture

Emploi & affaires sociales

Commission européenne
Direction générale de l'emploi, des relations industrielles
et des affaires sociales
Unité EMPL/E/4

Manuscrit terminé en mai 2001

Ce rapport est disponible en français, anglais et allemand. Le sommaire est également disponible en français, anglais et allemand.

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement l'avis ou la position de la Direction générale "Emploi et Affaires Sociales" de la Commission européenne.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 7 |
| CHAPITRE PREMIER : LES EUROPEENS FACE AUX PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP | 9 |
| 1 PRES DE SIX EUROPEENS SUR DIX DECLARENT CONNAITRE DES PERSONNES VICTIMES D'UNE MALADIE DE LONGUE DUREE, D'UN HANDICAP OU D'UNE INFIRMITE | 9 |
| 2 FREQUENCE DES CONTACTS AVEC DES PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP | 13 |
| 3 HUIT EUROPEENS SUR DIX SE SENTENT A L'AISE EN PRESENCE DE PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP | 17 |
| 4 PLUS DE QUARANTE POUR CENT DES EUROPEENS PENSENT QUE LES AUTRES PERSONNES NE SONT PAS A L'AISE EN PRESENCE DE VICTIMES DE HANDICAPS | 18 |
| CHAPITRE II : L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX EQUIPEMENTS ET AUX EVENEMENTS | 21 |
| 1 L'ACCES DES AVEUGLES | 21 |
| 2 L'ACCES DES SOURDS | 27 |
| 3 L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES | 33 |
| 4 L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES | 40 |
| 5 EVOLUTION DES CONDITIONS D'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX LIEUX PUBLICS | 48 |
| CHAPITRE III : LA RESPONSABILITE DE L'AMELIORATION DE L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX LIEUX PUBLICS | 50 |
| 1 QUI EST VERITABLEMENT RESPONSABLE ? | 50 |
| 2 QUI DEVRAIT ETRE RESPONSABLE ? | 59 |
| CHAPITRE IV : L'INFORMATION DES EUROPEENS SUR LES HANDICAPS | 66 |
| 1 UN DEFICIT D'INFORMATION SUR LES DIFFERENTS TYPES DE HANDICAPS | 66 |
| 2 PRES D'UN EUROPEEN SUR QUATRE PENSE QUE 20% OU PLUS DE LA POPULATION DE SON PAYS EST ATTEINTE D'UN HANDICAP PHYSIQUE | 68 |
| CHAPITRE V : LES EUROPEENS ET L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPEES | 71 |
| 1 LA VOLONTE D'INTEGRER AU MIEUX LES PERSONNES HANDICAPEES | 71 |
| 2 LES EUROPEENS FACE AUX PERSONNES ATTEINTES DE HANDICAPS : MISES EN SITUATION | 75 |
| CONCLUSION | 77 |

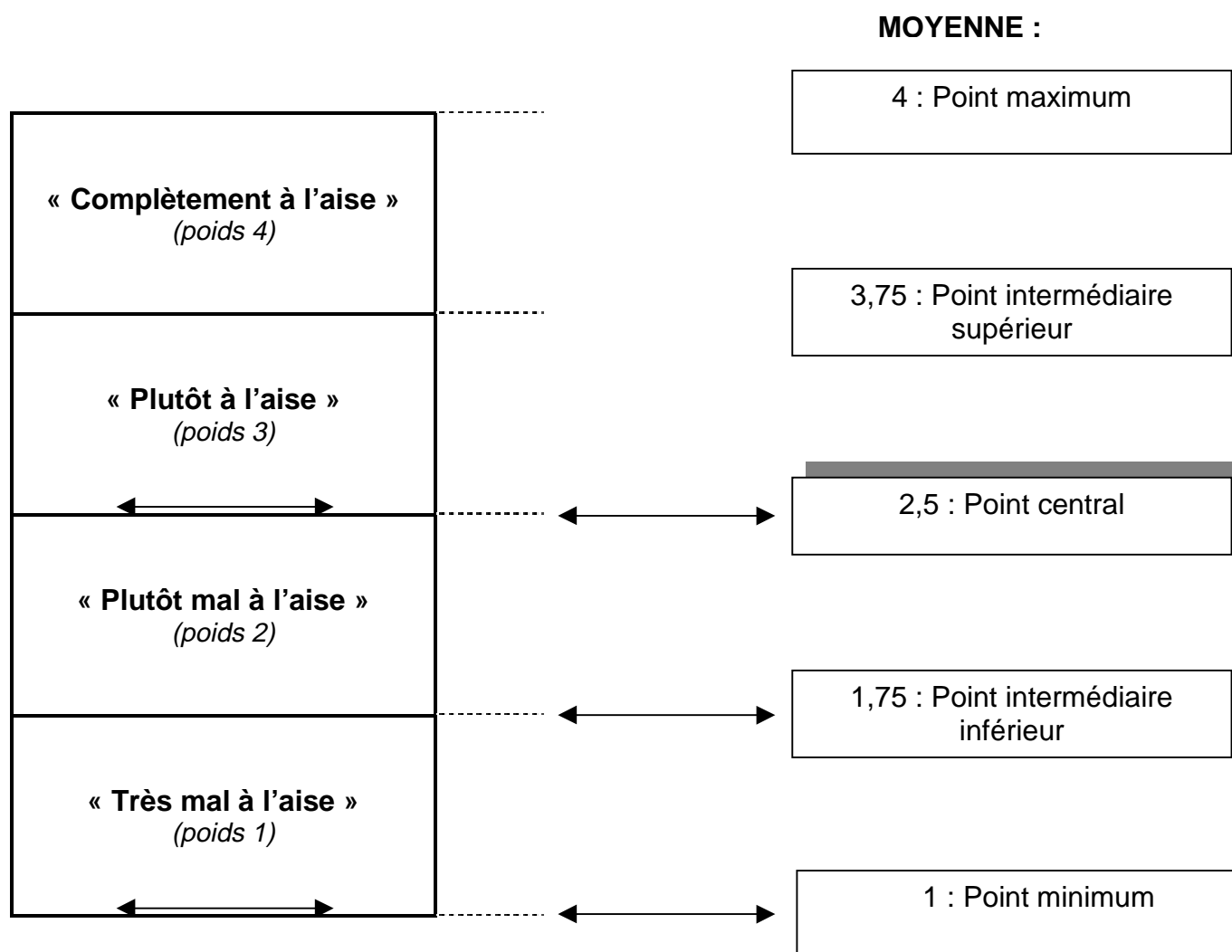
| | |
|---|-----------|
| ANNEXES | 78 |
| QUESTIONNAIRE BILINGUE DE L'EUROBAROMETRE 54.2 | 79 |
| SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE L'EUROBAROMETRE 54.2 | 88 |
| NOMS ET ADRESSES DES INSTITUTS AYANT PARTICIPE A LA RECHERCHE | 90 |

Avis au lecteur : grilles de lecture

On trouvera dans le présent rapport plusieurs questions sur lesquelles les Européens interviewés ont été invités à choisir entre quatre niveaux de réponse auxquels ont été associés des poids, allant de un à quatre. Cette pondération, en assurant le calcul de moyennes, permet de visualiser rapidement la position globale des différents pays entre eux et par rapport au point central, qui est de 2,5, dans ce cas précis.

Afin de tirer le maximum des graphiques et analyses qui se fondent sur cette pondération-type à quatre niveaux, on trouvera ci-dessous **un schéma récapitulatif** (basé sur un exemple) **qui expose les différents seuils** dont il a été tenu compte dans cette étude.

Exemple : il est demandé à la personne sondée si, mise en présence d'une personne handicapée, elle se trouve « complètement à l'aise », « plutôt à l'aise », « plutôt mal à l'aise » ou « très mal à l'aise ». A chaque réponse a été associée une pondération qui va de un à quatre (« très mal à l'aise » = poids 1, « plutôt mal à l'aise » = poids 2, etc.). Ainsi le point d'équilibre se situe-t-il à 2,5 (« point central ») et la réponse la plus marquée (en l'occurrence la réponse « complètement à l'aise ») est atteinte dès lors que la moyenne est supérieure à la valeur de 3,75.



Les abréviations utilisées dans les graphiques pour désigner les Etats membres sont les suivantes :

| | |
|----------------|-----------------|
| B | Belgique |
| DK | Danemark |
| D WEST | Anciens Länder |
| D TOTAL | Allemagne |
| D OST | Nouveaux Länder |
| GR | Grèce |
| E | Espagne |
| F | France |
| IRL | Irlande |
| I | Italie |
| L | Luxembourg |
| NL | Pays-Bas |
| A | Autriche |
| P | Portugal |
| FIN | Finlande |
| S | Suède |
| UK | Royaume-Uni |

Une remarque s'impose en ce qui concerne la séparation entre les anciens et les nouveaux Länder de l'Allemagne qui se justifiait lorsque l'Allemagne de l'Est a été introduite dans la liste des Etats couverts par l'Eurobaromètre, à l'automne 1990. Cette distinction a été conservée malgré la réunification car elle met fréquemment en évidence des différences d'opinion tranchées entre ces deux territoires.

L'abréviation employée pour désigner l'Union européenne dans son ensemble est « UE15 ». Quant à l'abréviation « NSP », elle signifie « Ne Sait Pas ».

INTRODUCTION

L'intégration des personnes handicapées dans la société, de même que l'information des citoyens sur les handicaps constituent des problématiques qui relèvent, pour partie au moins, des autorités publiques, qu'elles soient locales, nationales ou même internationales. Aussi, à la demande de la Commission européenne (Direction générale de l'Education et de la Culture), le European Opinion Research Group, un consortium d'agences d'étude de marché et d'opinion publique, constitué d'INRA - EUROPE et de GfK *Worldwide* a-t-il réalisé, entre le 2 janvier et le 6 février 2001, la vague 54.2 de l'EUROBAROMETRE STANDARD¹.

Le présent document, qui porte sur l'analyse des résultats issus de cette vague de sondages, s'articule autour de cinq chapitres :

Chapitre Premier : Les Européens face aux personnes atteintes d'un handicap

Chapitre II : L'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements

Chapitre III : La responsabilité de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics

Chapitre IV : L'information des Européens sur les handicaps

Chapitre V : Les Européens et l'intégration des personnes handicapées

Dans chaque Etat membre, les questions que l'on retrouvera dans le rapport ont été soumises à un échantillon représentatif de la population nationale âgée de quinze ans et plus. Au total, 16.172 personnes ont été interrogées, soit, en moyenne, quelque 1.000 personnes par Etat membre, sauf en Allemagne (2.000 : 1.000 dans les nouveaux Länder et 1.000 dans les anciens Länder), au Royaume-Uni (1.300 : 1.000 en Grande-Bretagne et 300 en Irlande du Nord) et au Luxembourg (600). Précisons que les chiffres relatifs à l'Union européenne dans son ensemble présentés dans ce rapport sont une moyenne pondérée des chiffres nationaux. Pour chaque Etat membre, la pondération utilisée est la part de la population nationale âgée de 15 ans et plus au sein de la population communautaire âgée de 15 ans et plus².

La numérotation des questions va de 49 à 57 en raison de l'inclusion du questionnaire portant sur les handicaps dans un train Eurobaromètre portant aussi sur d'autres sujets.

Il convient aussi de noter que le total des pourcentages présentés dans les graphiques illustrant le rapport et dans les tableaux formant les annexes peut dépasser 100% lorsque le répondant a la possibilité de donner plusieurs réponses à une même question.

Lorsque le répondant n'a la possibilité de ne donner qu'une seule réponse, ce total peut également ne pas atteindre exactement 100%, mais un nombre très proche (par exemple, 99% ou 101%), du fait des arrondis.

¹ Les sondages Eurobaromètre, ou plus exactement les « sondages Eurobaromètre standards », sont réalisés depuis 1973 (EB N° 0), pour le compte de l'ancienne Direction générale X de la Commission européenne, aujourd'hui Direction Générale de l'Education et de la Culture. Ils incluent la Grèce depuis l'automne 1980, le Portugal et l'Espagne depuis l'automne 1985, l'Allemagne de l'Est, depuis l'automne 1990 et l'Autriche, la Finlande et la Suède depuis le printemps 1995.

² Cf. spécifications techniques en annexe.

Devant l'hétérogénéité des systèmes éducatifs au sein de l'Union européenne, il a été décidé de fixer des seuils subjectifs d'instruction. Le premier est le niveau « faible », qui regroupe les personnes ayant quitté le circuit d'éducation à 15 ans ou avant cet âge, le deuxième est le niveau « moyen », qui englobe les individus ayant quitté ce circuit entre 16 et 19 ans et le troisième est le niveau « fort », qui réunit ceux l'ayant quitté après 19 ans.

Les spécifications techniques reprises en annexe détaillent l'ensemble des questions relatives à la méthodologie telles que dates de terrain, sélection de l'échantillon, population couverte, pondération, limites de confiance, etc. Précisons certains termes utilisés dans ces spécifications techniques : la pondération marginale est celle qui se fonde sur une variable, telle que l'âge **ou** le sexe, tandis la pondération croisée se fonde sur le croisement de deux variables, telles que, par exemple, l'âge **et** le sexe. Les régions NUTS sont « un classement des régions de l'Union européenne suivant une structure hiérarchique à trois niveaux ». L'Eurobaromètre est pondéré sur base des régions NUTS 2.

Les réponses aux questions sont toutes ou presque présentées de la façon suivante : une analyse à l'échelle de l'Europe présente la question et ses principaux résultats au niveau de l'Union européenne (via des graphiques notamment) ; une analyse des résultats par pays décline de façon plus fine encore les résultats relatifs à l'UE ; enfin, quand il y a lieu de le faire, une analyse des variables socio-démographiques vient souligner l'intérêt d'une réponse.

CHAPITRE PREMIER : LES EUROPEENS FACE AUX PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP

Faits marquants :

- *Près de six Européens sur dix connaissent dans leur entourage proche ou éloigné des personnes victimes d'une maladie de longue durée, d'un handicap ou d'une infirmité.*
- *Plus de 5% des citoyens de l'Union européenne se considèrent comme des personnes atteintes d'un handicap.*
- *61% des Européens déclarant connaître un voisin atteint d'un handicap mentionnent des contacts quotidiens ou hebdomadaires avec cette personne.*
- *Huit Européens sur dix se sentent à l'aise en présence de personnes atteintes d'un handicap.*
- *44% des personnes sondées pensent que « les autres personnes » ne sont pas à l'aise en présence de personnes atteintes d'un handicap.*

1 PRES DE SIX EUROPEENS SUR DIX DECLARENT CONNAITRE DES PERSONNES VICTIMES D'UNE MALADIE DE LONGUE DUREE, D'UN HANDICAP OU D'UNE INFIRMITE

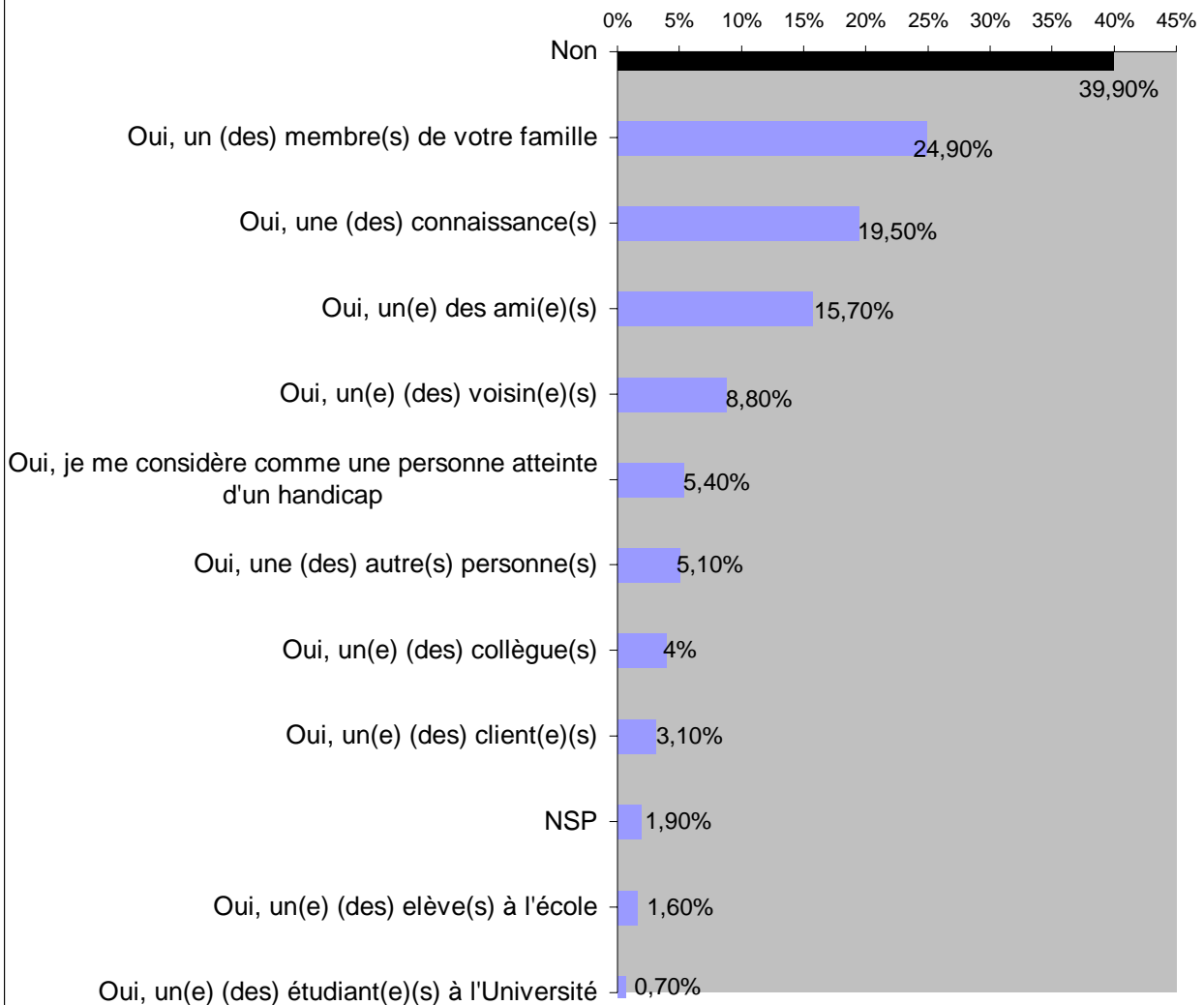
1.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

A la question "Vous-même, connaissez-vous des personnes qui ont une maladie de longue durée, un handicap ou une infirmité, qui limite leurs activités d'une façon ou d'une autre?", près de 40% des Européens répondent par la négative et environ 2% s'abstiennent de répondre.

Inversement, les réponses positives (qui peuvent être multiples) indiquent que près de six Européens sur dix connaissent dans leur entourage (proche ou éloigné) de telles victimes. De façon décroissante, ces réponses se déclinent de la façon suivante: un membre de la famille (25%), une connaissance (20%), un ami (16%), un voisin (9%), une autre personne (5%), un collègue (4%), un client (3%), un élève (2%) ou un étudiant à l'université (moins de 1%).

Il est à noter que plus de 5% des Européens estiment être des personnes atteintes d'un handicap.

**"Vous-même, connaissez-vous des personnes qui ont une maladie de longue durée, un handicap ou une infirmité, qui limite leurs activités d'une façon ou d'une autre? (Si oui) De qui s'agit-il?"
(Q.49-a, en%, chiffres EU15)**



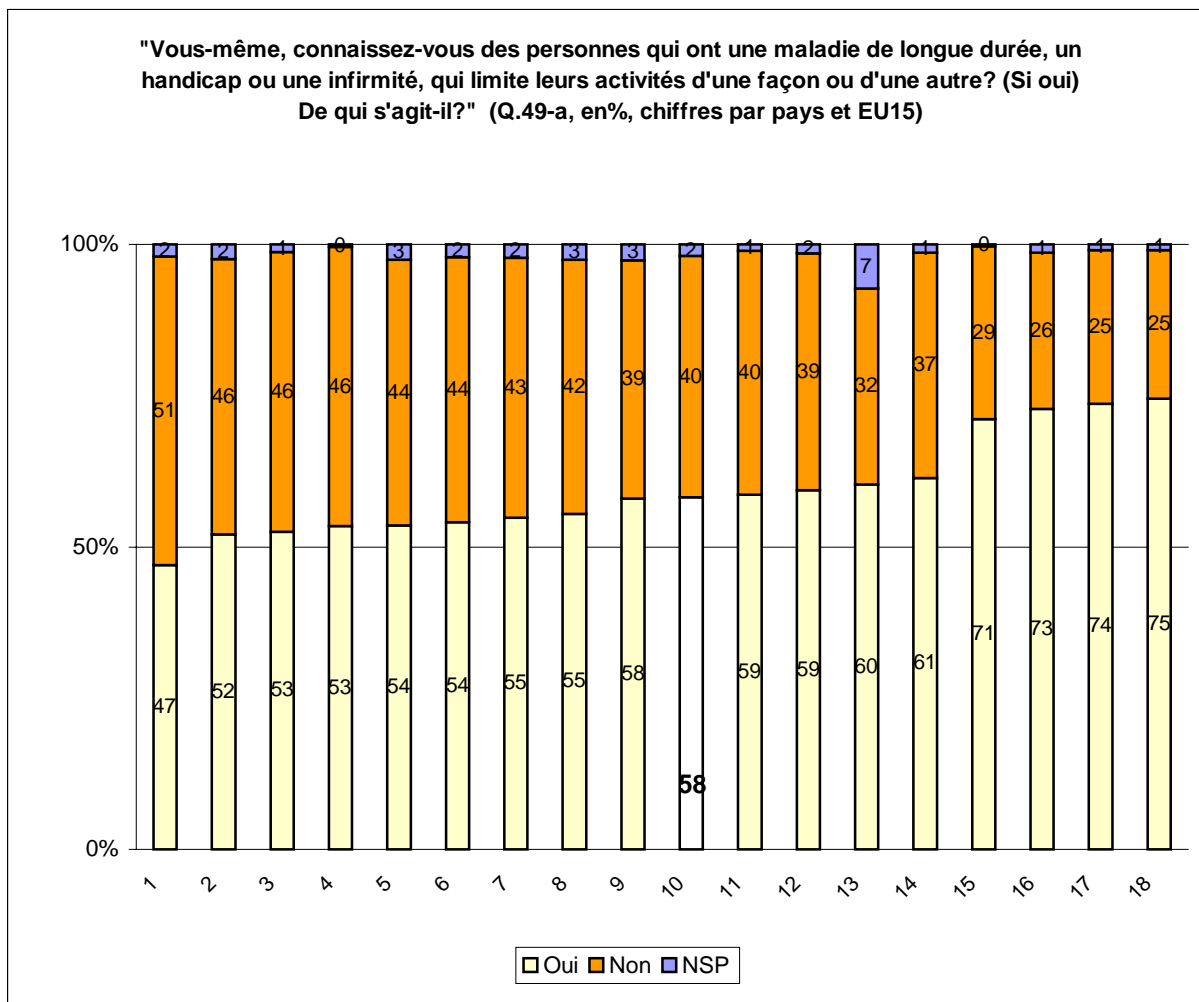
1.2 Analyse par pays

Les analyses nationales invitent à distinguer trois groupes de pays:

- un premier ensemble dans lequel plus de 70% de l'opinion nationale déclare connaître au moins une personne handicapée: Suède (75%), Finlande (74%), Pays-Bas (73%) et Danemark (71%), quatre pays de l'Europe du Nord Ouest.
- l'Italie (61%), l'Irlande (60%), la Belgique (59%), l'Espagne (59%), le Royaume-Uni (58%) balisent de très près la moyenne des 15 Etats membres où quelque 58% des sondés déclarent connaître dans leur entourage (proche ou éloigné) une personne atteinte d'une maladie de longue durée, d'un handicap ou d'une infirmité. Remarquons au passage que, dans ce deuxième groupe, plus de 7% des Irlandais sont sans opinion (à comparer avec la moyenne européenne qui est un peu inférieure à 2%).

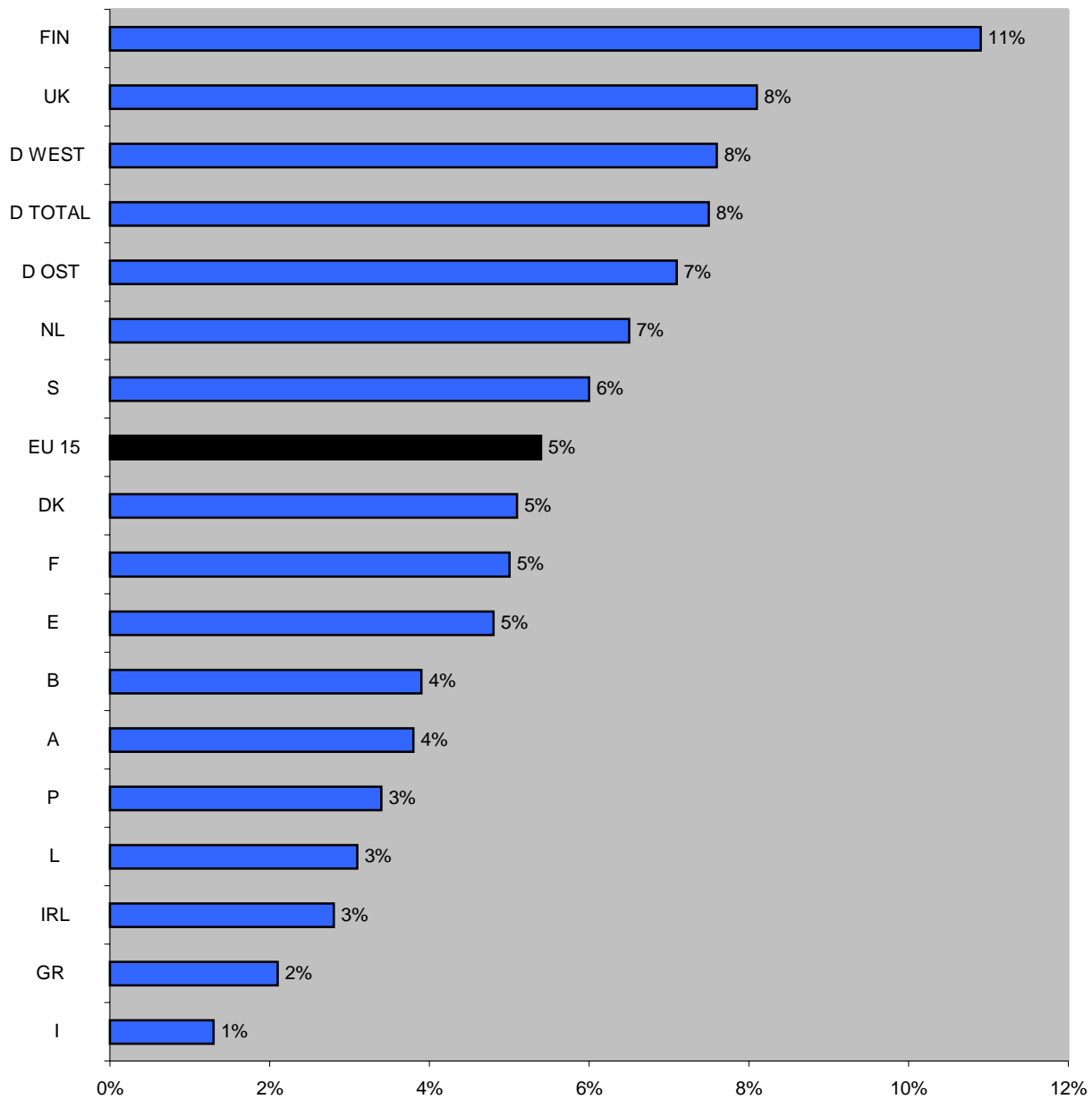
- un dernier carré d'Etats membres dans lesquels une faible majorité de sondés affirment connaître une personne handicapée: Allemagne (55%), Autriche (54%), France (54%), Portugal (53%) et Luxembourg (52%).

Il faut considérer séparément le cas de la Grèce où seule une minorité de l'opinion (47%) déclare connaître une personne handicapée.



Les situations nationales, pour ce qui concerne la proportion d'Européens qui estiment être des personnes atteintes d'un handicap, recèlent des résultats très variables. A la borne supérieure se trouvent: la Finlande (11%), le Royaume-Uni (8%), l'Allemagne (8%), les Pays-Bas (7%) et la Suède (6%). La moyenne européenne s'établit à 5%. La borne inférieure regroupe les opinions des pays suivants: Danemark (5%), France (5%), Espagne (5%), Belgique (4%), Autriche (4%), Portugal (3%), Luxembourg (3%), Irlande (3%) et Grèce (2%). L'Italie ferme la marche avec un peu plus de 1%.

**Proportion d'Européens qui se considèrent comme
des personnes atteintes d'un handicap
(en %, chiffres EU15 et par pays)**



1.3 Analyse par variables socio-démographiques

Les hommes, les jeunes âgés de 15 à 24 ans, les étudiants et les sans emploi déclarent significativement plus que les autres catégories socio-démographiques ne pas connaître de personnes handicapées. Les indépendants, les managers et les retraités sont les catégories socio-professionnelles qui déclarent connaître plus que les autres des personnes handicapées. Distinguons la catégorie des plus hauts revenus dont les représentants déclarent majoritairement connaître des personnes handicapées. Une tendance se dessine lorsque l'on considère l'âge des personnes sondées : plus on s'engage dans la vie active, plus on déclare connaître de personnes handicapées. En effet, on passe de 50% des 15-24 ans déclarant connaître des personnes handicapées, à 56% des 25-39 ans et à 64% des 40-54 ans ; pour les 55 ans et plus, ce taux retombe à 60%.

2 FREQUENCE DES CONTACTS AVEC DES PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP

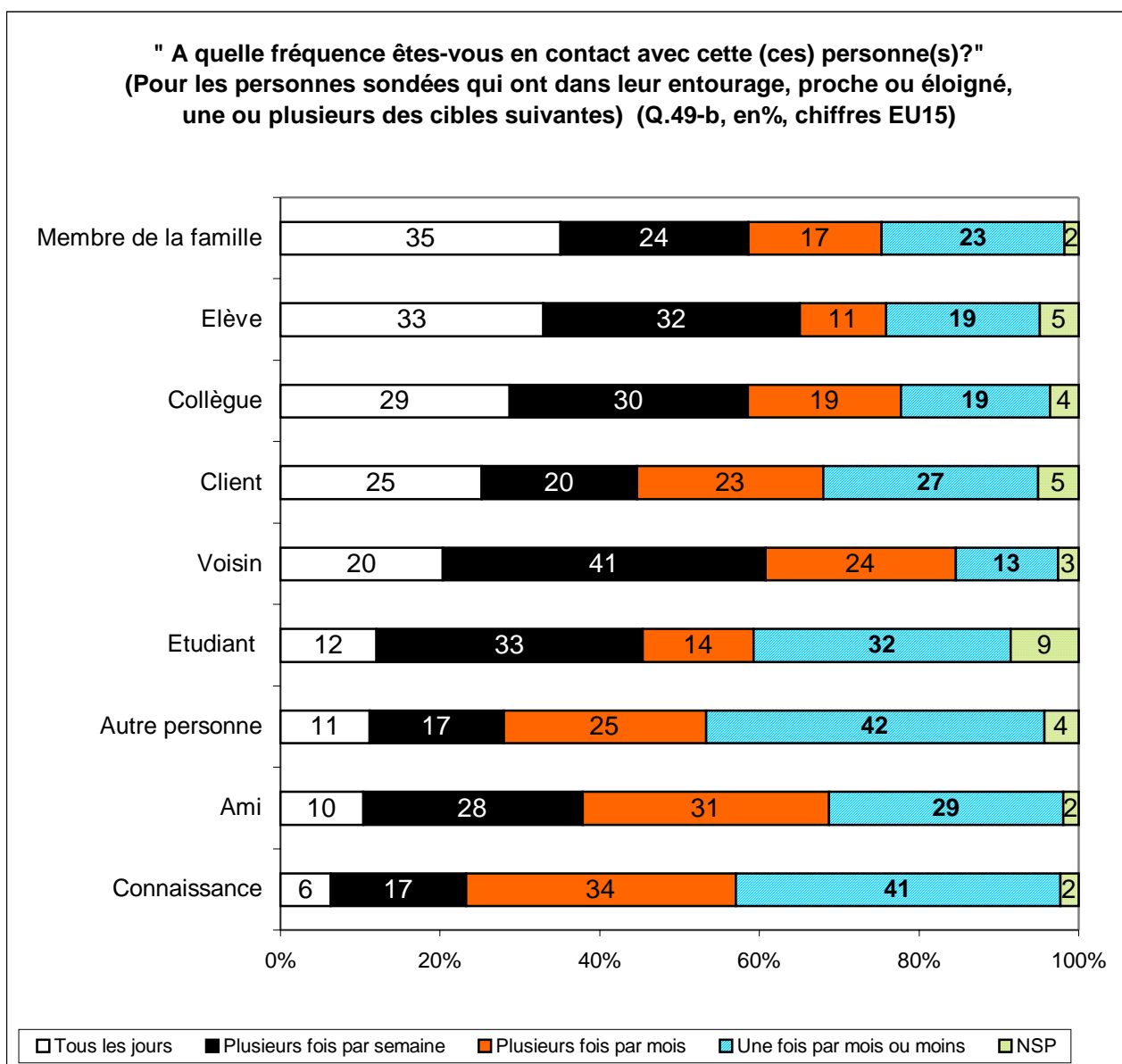
2.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

Les Européens qui ont déclaré à la question précédente connaître des « personnes qui ont une maladie de longue durée, un handicap ou une infirmité, qui limite leurs activités d'une façon ou d'une autre » ont été invités à spécifier la fréquence de leurs contacts avec cette (ces) personne(s).

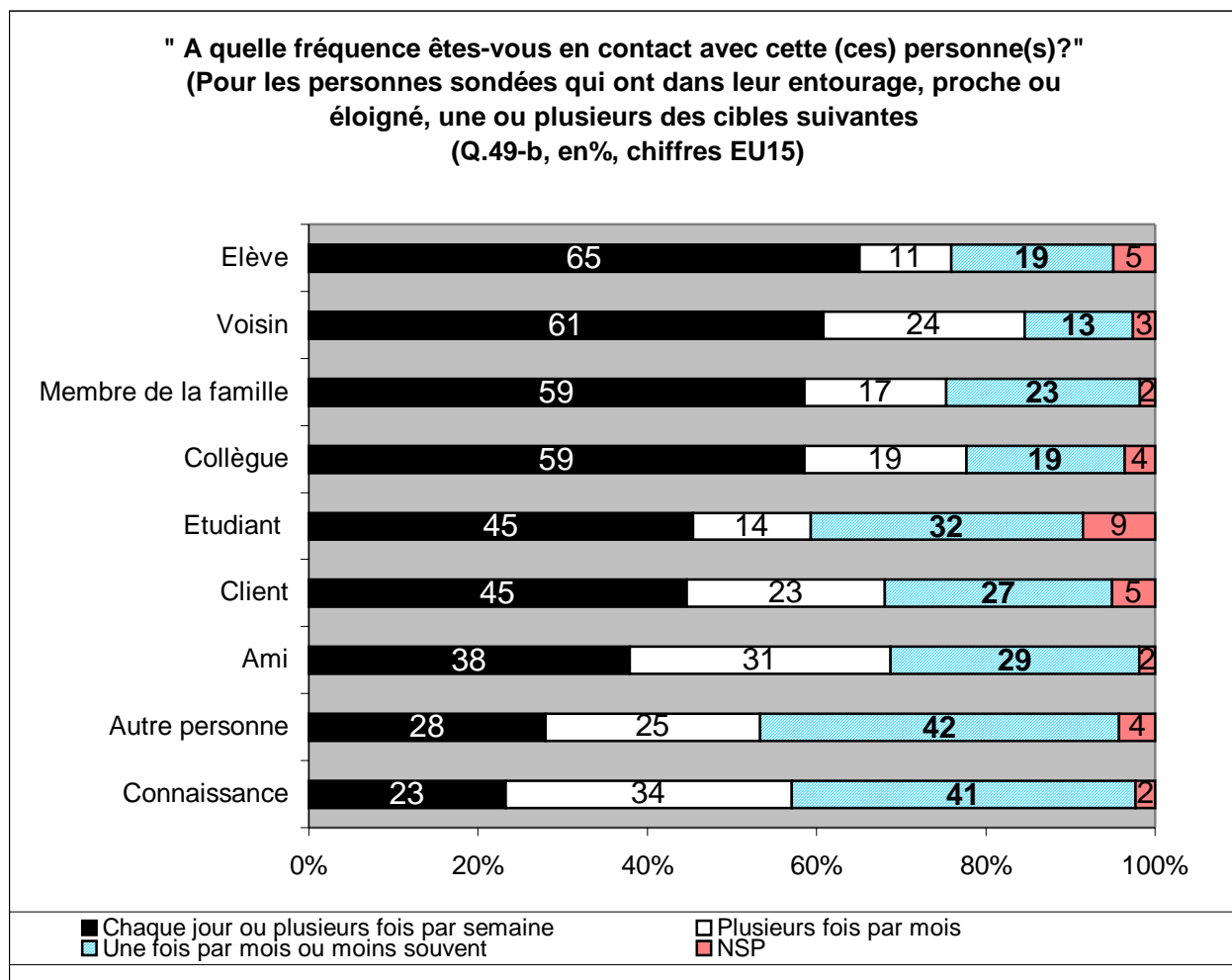
35% des Européens qui ont un membre de leur famille atteint d'un handicap sont en contact quotidien avec cette personne ; ce résultat passe à 58% si l'on considère la fréquence cumulée « chaque jour » et « plusieurs fois par semaine ». La fréquence quotidienne des contacts reste supérieure à 25% pour ce qui concerne les cibles « élève(s) » (33%), « collègue(s) » (29%) et « client(s) » (25%).

Six Européens sur dix qui déclarent connaître un voisin atteint d'un handicap mentionnent des contacts quotidiens ou hebdomadaires avec cette personne.

Enfin, les cibles « étudiant(e)s » (12%), « autre(s) personne(s) » (11%), « ami(e)s » (10%) et « connaissance(s) » (6%) recueillent les taux les plus faibles.



Le tableau ci-dessous indique les fréquences cumulées « chaque jour » et « plusieurs fois par semaine ». Notons, en particulier, le pourcentage égal à près de deux tiers pour la cible « élève(s) ». Ce pourcentage est inférieur à 50% pour les cibles suivantes : « étudiant(e)(s) » (45%), « client(e)(s) » (45%), « ami(e)(s) » (38%), « autre(s) personne(s) » (28%) et « connaissance(s) » (23%).



2.2 Analyse par pays

Afin de nous doter d'un indicateur constant permettant d'opérer des comparaisons entre les pays, nous allons conserver le critère « fréquence cumulée » (qui correspond à la somme des réponses estampillées « chaque jour » et « plusieurs fois par semaine »).

2.2.1 Si un membre de la famille est atteint d'un handicap

Dans le cas de figure où la personnes sondée a un (des) membre(s) de sa famille atteint(s) d'un handicap, c'est au Royaume-Uni que la « fréquence cumulée » des contacts est la plus importante : 72%. Au-dessus de la moyenne européenne située à 59%, on trouve l'Allemagne (59,4%), l'Italie (61%), Portugal (63%), l'Irlande (63%), la Grèce (67%) et l'Espagne (67%).

En deçà de la moyenne des Quinze, et au-delà de la moyenne arithmétique, l'Autriche (57%), la Suède (55%), le Luxembourg (55%), la Belgique (54%) et la Finlande (53%) offrent des pourcentages assez homogènes.

Enfin, trois pays se situent au-dessous des 50% et se démarquent donc nettement au sein de l'Union européenne : le Danemark (49,7%), la France (44%) et les Pays-Bas (36%).

2.2.2 Si un ami est atteint d'un handicap

Dans l'hypothèse où la personne sondée a un ami handicapé, c'est en Espagne et au Portugal (56%) que la « fréquence cumulée » des contacts est la plus élevée.

Légèrement au-dessus de la moyenne européenne (38%), on trouve la Grèce (42%), l'Irlande (41%), l'Italie (39%) et le Royaume-Uni (39%). L'Allemagne, le Danemark, le Luxembourg, la France, l'Autriche, la Finlande et la Suède recueillent des « fréquences cumulées » de contacts comprises entre (respectivement et par ordre décroissant) 37 et 30%.

Au bas de cette échelle, deux pays : les Pays-Bas (24%) et la Belgique (22%).

2.2.3 Si une connaissance est atteinte d'un handicap

Une fois encore, pour ce cas de figure (la personne sondée a déclaré avoir une ou plusieurs connaissances atteintes d'un handicap), le Portugal (34%) et l'Espagne (33%) indiquent des « fréquences cumulées » de contacts bien supérieures à la moyenne des Quinze (23%). Le Luxembourg, la Grèce, le Royaume-Uni et l'Autriche forment un deuxième ensemble (entre 26 et 30%). L'Italie (24%) et la France (23%) sont dans une situation médiane. Un dernier ensemble assez homogène est composé de l'Allemagne (20%), la Belgique (19%), le Danemark (18%), la Finlande (17%), la Suède (17%), l'Irlande (16%) et les Pays-Bas (15%).

2.2.4 Si un voisin est atteint d'un handicap

La moyenne européenne de 61% recouvre des situations nationales nettement moins contrastées que dans les cas de figure précédents. En effet, un premier groupe de pays composé de l'Allemagne, du Royaume-Uni, du Portugal, des Pays-Bas, de la Grèce, de la France, et de l'Espagne échelonnent des valeurs de 62 à 68%. A la borne inférieure de cette moyenne, on distingue huit pays : Belgique (53%), Finlande (52%), Irlande (51%), Luxembourg (46%), Italie (45%), Suède (44%), Danemark (44%), Autriche (42%).

2.2.5 Si un collègue est atteint d'un handicap

A 20 points au-dessus de la moyenne européenne (59%), le Royaume-Uni (79%) et la Grèce (78%) forment le pallier supérieur des résultats. A plus ou moins dix points de la moyenne européenne, on trouve tous les autres pays à l'exception de la France (45%) et du Luxembourg (45%).

2.2.6 Si un client est atteint d'un handicap

Ce cas de figure présente des contrastes très marqués puisque les valeurs vont presque du simple (20% pour l'Espagne) au quadruple (78% pour le Royaume-Uni).

Le pallier le plus élevé se situe donc à 70% et plus (Royaume-Uni, 78% ; Portugal, 74%). A un niveau inférieur se trouvent le Danemark (63%) et la Finlande (62%). Viennent ensuite la Belgique (54%) puis les six Etats qui balisent à plus ou moins cinq points la moyenne européenne : Pays-Bas (47%), Irlande (47%), Luxembourg (45%), Allemagne (45%), France (44%) et Italie (41%).

Quatre pays viennent clôturer la marche : Autriche (31%), Suède (29%), Grèce (23%) et Espagne (20%).

2.2.7 Si un élève à l'école est atteint d'un handicap

65% des Européens déclarant connaître un élève handicapé à l'école mentionnent des contacts quotidiens ou hebdomadaires avec cette personne. Ce pourcentage, une fois encore, recèle des situations nationales très variées : plus de 75% pour le Portugal (91%), l'Italie (84%), le Royaume-Uni (83%) ; la Belgique, la France et l'Espagne dépassent de quelques points la moyenne européenne ; de cinq à dix points en deçà de cette moyenne, on trouve les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, la

Finlande et le Luxembourg ; enfin, au dessous de la limite des 50%, la Suède (48%), le Danemark (46%) et l'Autriche (44%).

2.2.8 Si un étudiant à l'université est atteint d'un handicap

45% des personnes interrogées déclarant connaître un étudiant handicapé mentionnent une fréquence de contacts quotidienne ou hebdomadaire. L'écart dans les résultats est maximum puisque l'on passe de 100% pour le Luxembourg à 0% pour la Grèce et l'Espagne. Entre ces extrêmes, quatre groupes d'Etats doivent être distingués : un premier groupe dont les résultats sont situés au-dessous de 30% (Autriche, Finlande, France) ;

un deuxième groupe qui encadre la moyenne européenne située à 45% (Italie, Suède, Danemark, Pays-Bas) ; au troisième niveau, la Belgique et l'Allemagne balisent la ligne des 60% ; enfin, le Royaume-Uni (74%), l'Irlande (79%), le Portugal (90%) et le Luxembourg (100%) sont les pays où les contacts sont les plus fréquents.

2.2.9 Si une autre personne est atteinte d'un handicap

28% des Européens déclarant connaître d'autres personnes handicapées (non décrites précédemment) mentionnent une fréquence de contacts quotidienne ou hebdomadaire avec ces personnes. Au dessous de cette moyenne, la Finlande (7%) offre le résultat le plus faible, suivie en cela par l'Irlande (18%), l'Allemagne (21%), l'Italie (22%) et la Belgique (22%) ; viennent ensuite l'Espagne, l'Autriche, la Suède et la Grèce qui encadrent de plus ou moins trois points la moyenne européenne ; un autre pallier est composé du Portugal (38%), du Luxembourg (41%), de la France (42%), des Pays-Bas (42%) et du Danemark (43%) ; enfin, le Royaume-Uni culmine avec 49%.

2.2.10 Conclusions de l'analyse par pays

A la faveur de l'analyse des récurrences dans les réponses accordées aux questions mentionnées ci-dessus, on peut procéder à une tentative de regroupement d'Etats. Le critère de tri sera le suivant : une majorité de réponses au-dessus ou au-dessous de la moyenne européenne.

Le Portugal et le Royaume-Uni sont les deux seuls pays à offrir des résultats systématiquement (9 résultats sur 9) au dessus de la moyenne européenne.

De la même façon, l'Espagne, la Grèce et l'Italie sont majoritairement au-dessus de la moyenne (5 ou 6 résultats sur 9 au-dessus de la moyenne européenne). Les Etats du Sud de l'Union européenne (y compris donc le Portugal) offrent une réelle homogénéité dans leurs réponses. Dans ces pays, lorsque l'on connaît une personne handicapée, la fréquence des contacts avec cette personne y est en moyenne plus élevée que dans le reste de l'Union européenne.

Vient ensuite un groupe d'Etats médians de l'Europe du Nord-Ouest qui « collent » à la moyenne européenne : l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas.

Le Danemark, l'Autriche et la France affichent des résultats majoritairement inférieurs à la moyenne européenne, ce qui souligne que la fréquentation quotidienne ou hebdomadaire des personnes handicapées y est moindre que dans le reste de l'Union.

Enfin, deux pays nordiques, la Suède et la Finlande, se démarquent nettement du groupe en affichant des résultats presque systématiquement (8/9) inférieurs à la moyenne européenne.

2.3 Analyse par variables socio-démographiques

En moyenne, et si l'on considère la liste des neuf cibles mentionnées ci-dessus (des points 2.2.1 à 2.2.9), la fréquence cumulée des contacts (quotidiens et hebdomadaires) avec les personnes handicapées se révèle plus élevée chez les étudiants, les femmes, les personnes âgées de 15 à 24 ans, les ouvriers manuels, et les bas revenus. Inversement, cette fréquence de contacts est la plus

basse chez les personnes ayant interrompu leurs études à 20 ans ou plus, les hommes, les personnes âgées d'au moins 55 ans, les retraités et les plus hauts revenus.

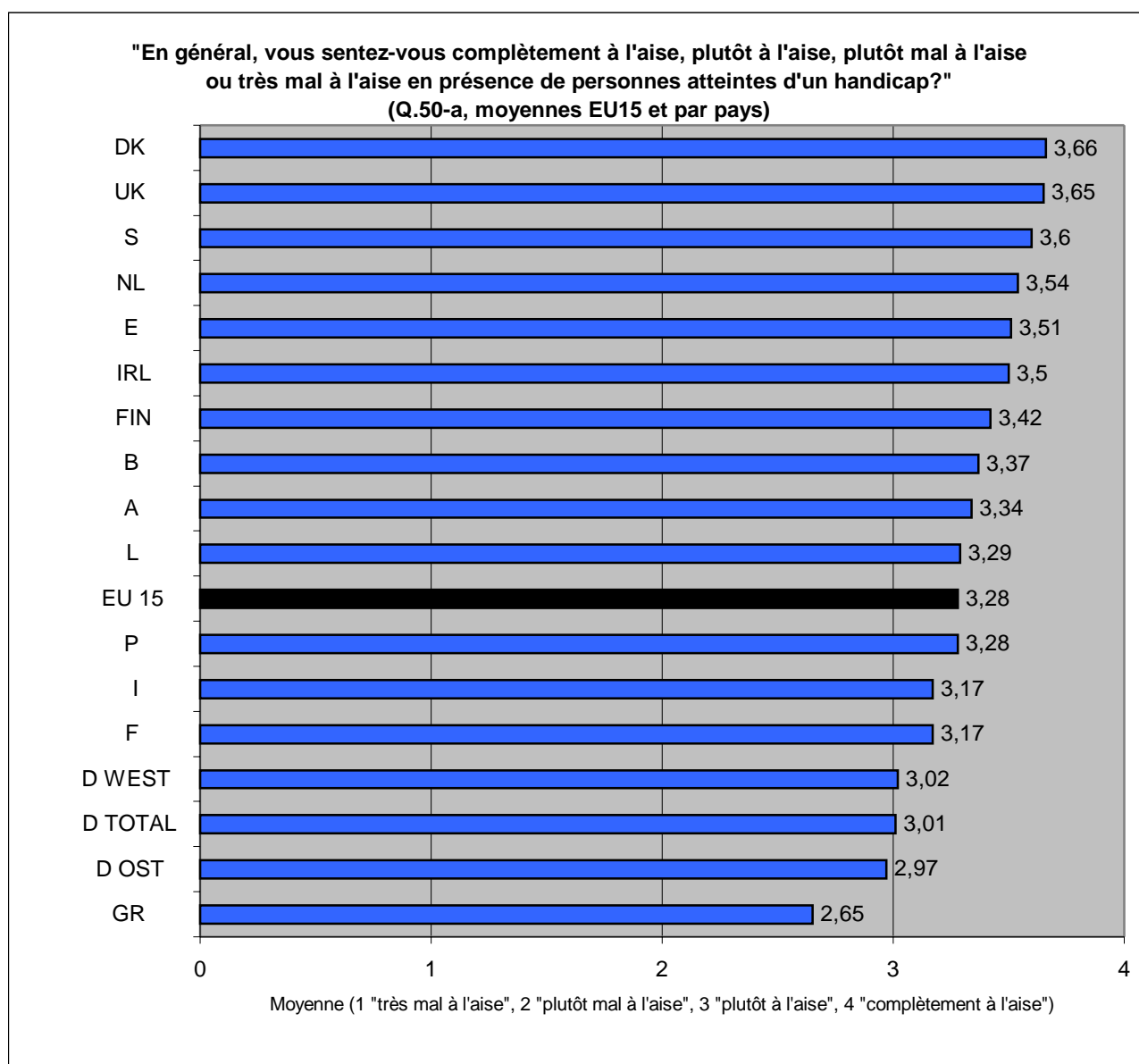
3 HUIT EUROPEENS SUR DIX SE SENTENT A L'AISE EN PRESENCE DE PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP

3.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

Les Européens interviewés ont été invités à déclarer si, lorsqu'ils sont en présence de personnes atteintes d'un handicap, ils se sentent plutôt à l'aise ou plutôt mal à l'aise.

La personne sondée était appelée à choisir entre quatre niveaux : « complètement à l'aise », « plutôt à l'aise », « plutôt mal à l'aise » et « très mal à l'aise », auxquels ont été associés des poids, allant de quatre à un (*Voir SVP la grille de lecture en page 6 du présent rapport*).

La moyenne à l'échelle de l'Union européenne s'établit à 3,28, ce qui souligne globalement un sentiment d'aisance très marqué.



3.2 Analyse par pays

Une première remarque s'impose : tous les pays dépassent le point central (2,5), ce qui signifie que, prises individuellement, les opinions publiques nationales se sentent toutes à l'aise lorsque mises en présence de personnes atteintes d'un handicap.

C'est au Danemark, au Royaume-Uni, en Suède, aux Pays-Bas, en Espagne et en Irlande que le sentiment d'aisance est le plus caractéristique puisque la moyenne pour chacun de ces pays est au moins égale à 3,5.

Entre la barre des « 3,5 » et la moyenne de l'Union européenne (3,28) se trouve un deuxième groupe d'Etats, composé de la Finlande (3,42), de la Belgique (3,37), de l'Autriche (3,34), du Luxembourg

(3,29) et du Portugal (3,28) dont les opinions publiques se disent également « complètement à l'aise ». L'Italie (3,17) et la France (3,17) suivent de peu ce deuxième groupe et montrent des opinions publiques « plutôt à l'aise ».

Enfin, notons à la limite inférieure un dernier ensemble de pays pour lesquels les moyennes s'établissent en marge des autres pays : l'Allemagne (3,01 et 2,97 pour sa partie orientale) et surtout la Grèce (2,65).

3.3 Analyse par variables socio-démographiques

Ce sont majoritairement les personnes ayant interrompu leurs études à 20 ans ou plus qui s'estiment le plus « à l'aise » lorsque mises en présence d'une personne handicapée. De la même façon, les femmes, les personnes âgées de 40 à 54 ans, les ouvriers manuels, les managers, les indépendants et les plus hauts revenus s'estiment plus à l'aise que la moyenne européenne. Ce sont, par opposition, surtout les étudiants, les hommes, les 15-24 ans, les chômeurs ainsi que les revenus les plus bas qui s'estiment le moins « à l'aise » dans leurs rapports avec les personnes handicapées.

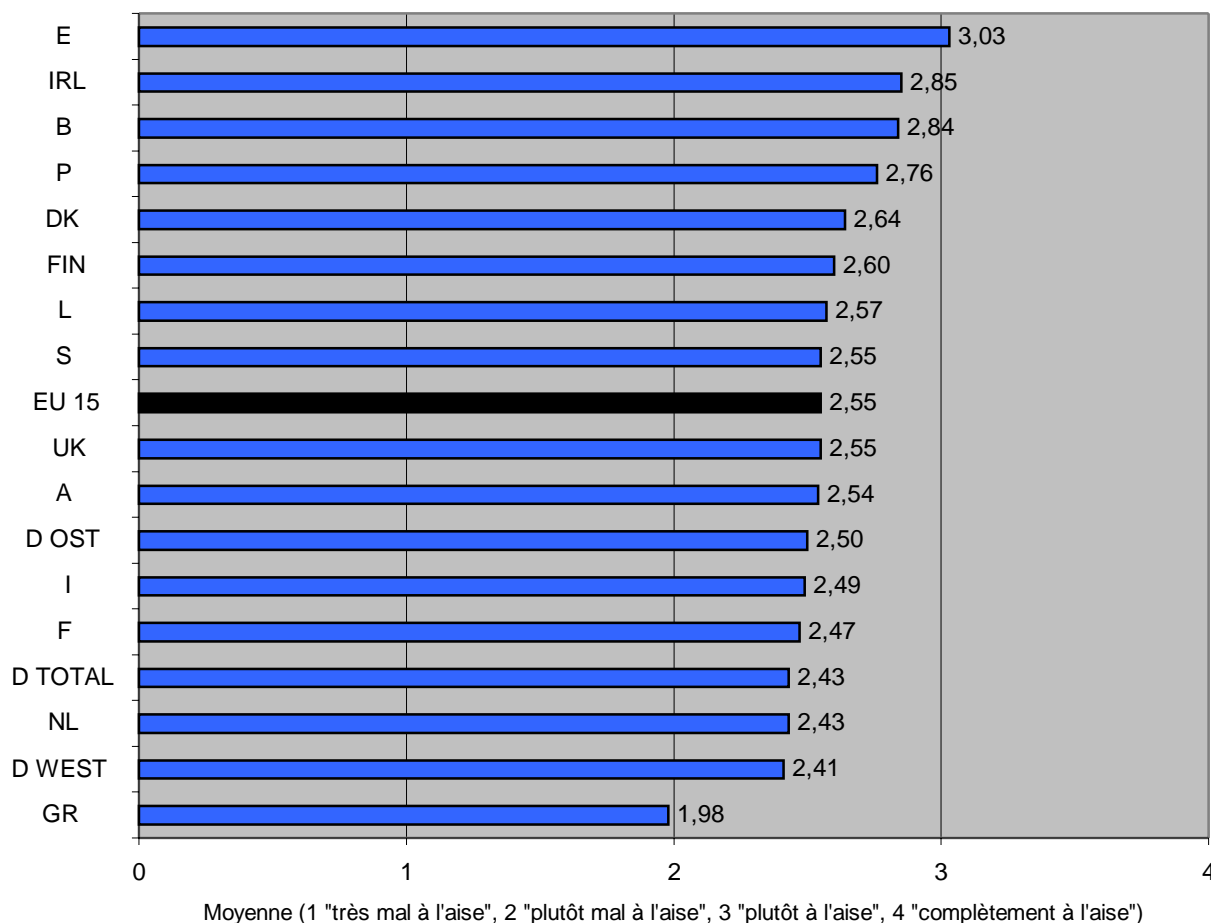
4 PLUS DE QUARANTE POUR CENT DES EUROPEENS PENSENT QUE LES AUTRES PERSONNES NE SONT PAS A L'AISE EN PRESENCE DE VICTIMES DE HANDICAPS

4.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

Après avoir été interrogés sur leur sentiment d'aisance ou, au contraire, de malaise face aux victimes de handicaps, les Européens ont été invités à se prononcer sur ce que pensent « les autres personnes » mises dans la même situation. La question paraît suffisamment déstabilisante pour provoquer un glissement de la moyenne européenne de quelque 0,7 point à 2,55.

La moyenne à l'échelle des Quinze est cette fois-ci très légèrement supérieure au point central (2,5). Cette opinion publique européenne « plutôt à l'aise » recouvre des situations nationales très contrastées.

**"Et, en général, pensez-vous que les autres personnes sont complètement à l'aise, plutôt à l'aise, plutôt mal à l'aise ou très mal à l'aise en présence de personnes atteintes d'un handicap"
(Q.50-b, moyennes EU15 et par pays)**



4.2 Analyse par pays

Seule l'Espagne franchit le cap des « 3 » à 3,03 (et 3,51 à la question précédente) et continue de montrer une aisance assez marquée.

Viennent ensuite l'Irlande, la Belgique, le Portugal, le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, la Suède et le Royaume-Uni pour lesquels les moyennes se situent entre le seuil des « 3 » et la moyenne des Quinze (2,55). Un peu au-dessous de la moyenne européenne, se situe l'Autriche dont l'opinion est encore très légèrement (2,54) « plutôt à l'aise ».

L'Italie, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas offrent des moyennes très légèrement inférieures au point central, soulignant par là que dans ces pays l'on prête aux « autres personnes » des sentiments témoignant d'un certain malaise face aux personnes handicapées.

Au bas de l'échelle, la Grèce avec une moyenne de 1,98 accentue son « score » de 2,65 atteint à la question précédente.

4.3 Analyse par variables socio-démographiques

L'analyse des données socio-démographiques propres à cette question démontre une assez grande homogénéité des réponses qui n'autorise pas à opérer des distinctions sociales, professionnelles, sexuelles, ou encore, fondées sur l'âge ou l'éducation.

CHAPITRE II : L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX EQUIPEMENTS ET AUX EVENEMENTS

Faits marquants :

- 88% des Européens considèrent que l'accès des aveugles aux transports publics est difficile (54% pensent que cet accès est « très difficile », et 34 % « assez difficile »).
- 59% des personnes interviewées pensent que l'accès des sourds aux universités ou aux écoles est difficile.
- 85% de l'opinion publique européenne souligne le caractère difficile de l'accès des handicapés physiques aux transports publics.
- Près de trois Européens sur quatre expriment l'opinion selon laquelle l'accès des personnes handicapées mentales aux services publics (transports publics inclus) est difficile.
- L'opinion européenne considère à 76% que l'accès des aveugles à une sélection de sept équipements et événements publics « types » est difficile (moyenne calculée sur la base des résultats cumulés « très difficile » et « assez difficile » pour chacun des équipements et événements) ; ce résultat passe à 73% pour les handicapés mentaux, 71% pour les handicapés physiques et 54% pour les sourds.
- 57% des Européens pensent qu'au cours des dix dernières années, l'accès aux lieux publics pour les personnes atteintes de handicaps s'est amélioré.

Les personnes sondées ont été invitées à se prononcer sur la question suivante : « Pour chacun des groupes suivants (les aveugles, les sourds, les personnes handicapées physiques, les personnes handicapées mentales), pensez-vous qu'en général l'accès aux (transports publics, autres services publics, restaurants, hôtels, etc, universités ou écoles, lieux de travail, événements sportifs, événements culturels) leur est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile ? » Les réponses à cette question « multiple » sont exposées dans les points 1 à 4 du présent chapitre. Le point 5 expose quant à lui les avis des Européens sur une amélioration (ou non) de l'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements sur les dix dernières années.

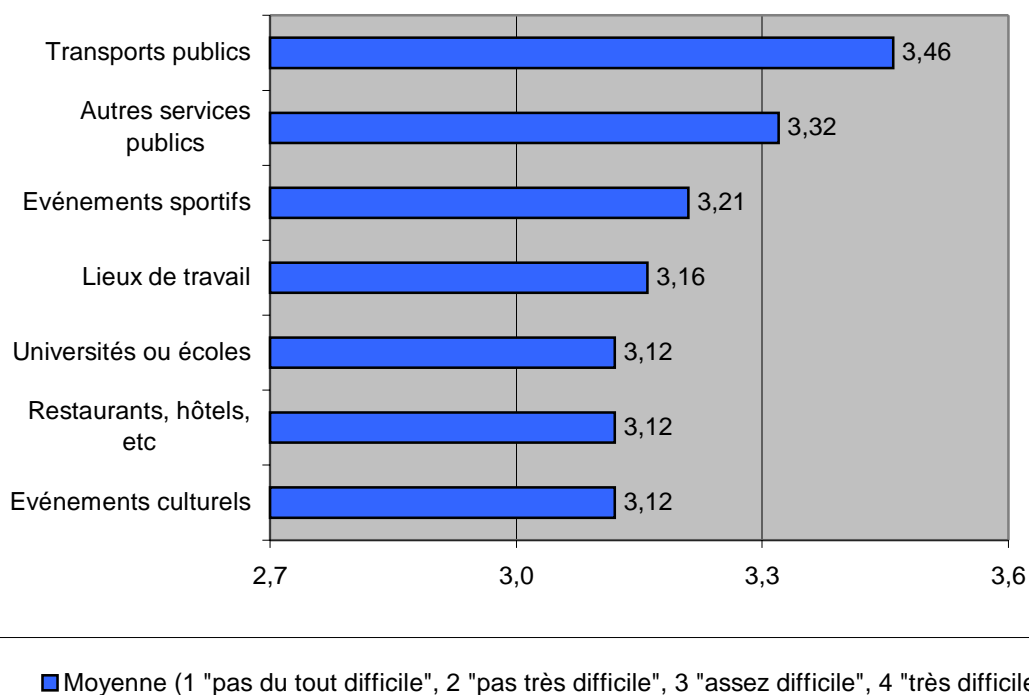
1 L'ACCES DES AVEUGLES

1.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

L'opinion publique européenne souligne massivement la grande difficulté d'accès des aveugles aux équipements (publics ou professionnels) et aux événements. En effet, les moyennes relatives tant à l'accès aux équipements qu'aux événements sont toutes supérieures au seuil des « 3 ». Les Européens semblent en particulier sensibles à la grande difficulté, pour les aveugles, d'accéder aux transports publics (3,46) et aux autres services publics (3,32). L'accès aux événements sportifs pour cette catégorie de handicapés recueille également une moyenne sévère (3,21).

A environ 3,1 de moyenne, l'accès des aveugles aux lieux de travail, aux universités ou écoles, aux restaurants ou aux hôtels et aux événements culturels apparaît globalement « assez difficile » à l'opinion européenne.

Difficulté d'accès, pour les AVEUGLES, aux équipements et aux événements (Q.51.1, moyennes EU15)



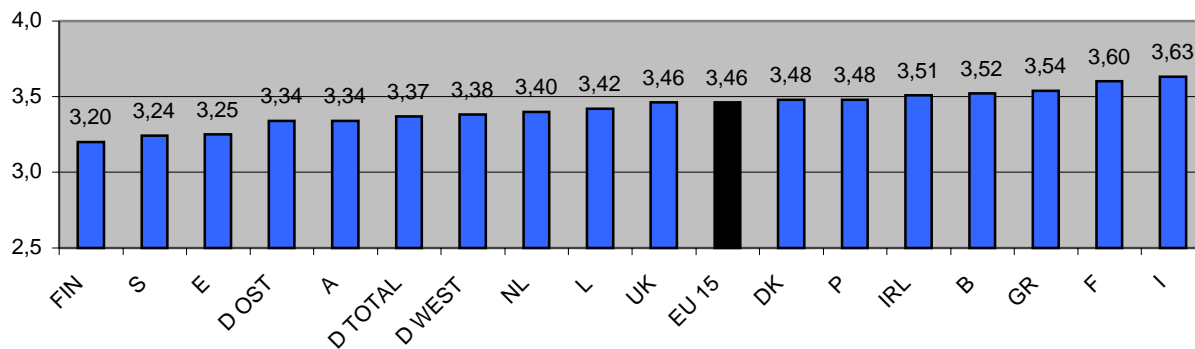
1.2 Analyse par pays

1.2.1 L'accès aux transports publics

La moyenne européenne s'établit à 3,46, ce qui souligne une appréciation générale « très difficile ». Elle s'échelonne de 3,2 pour la Finlande à 3,63 pour l'Italie.

Douze pays, situés au-dessus de la barre des « 3,3 », considèrent que l'accès des aveugles aux transports publics est très difficile. Seules l'Espagne, la Suède et la Finlande connaissent des moyennes inférieures ou égales à 3,25 signifiant par là que l'accès des aveugles aux transports publics serait « assez difficile ».

"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux transports publics est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les AVEUGLES ?"

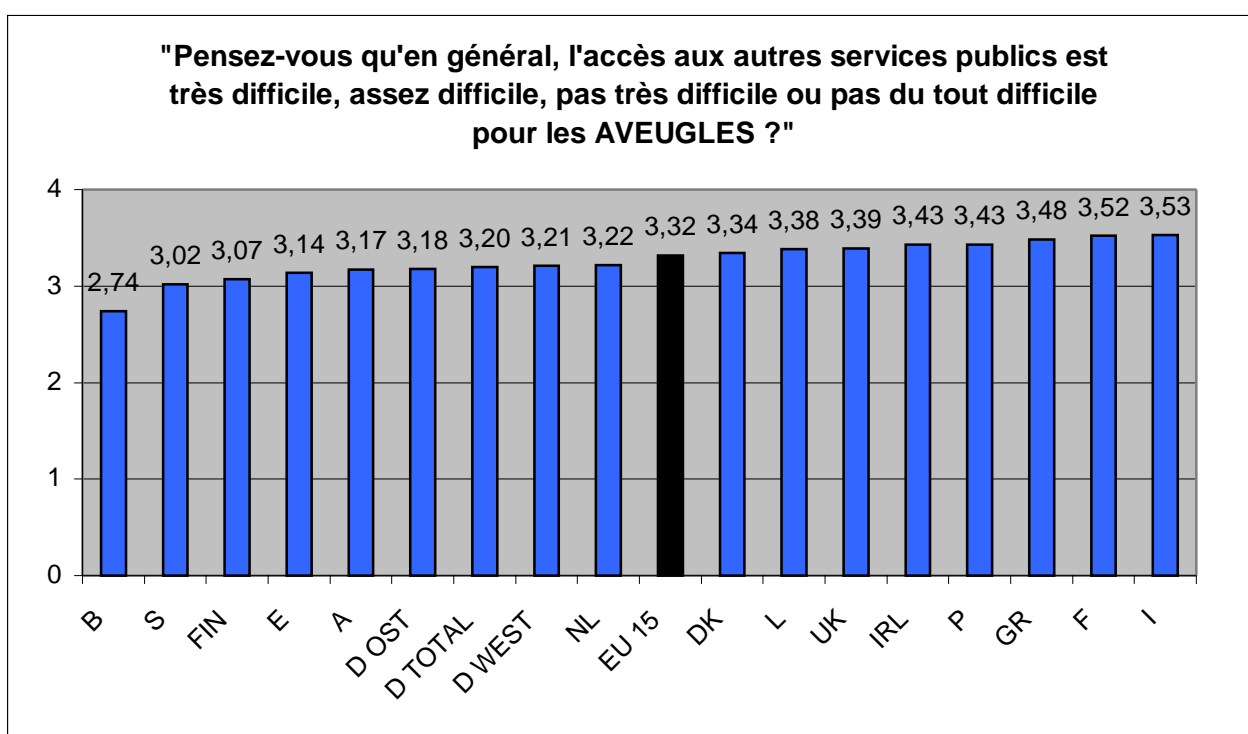


1.2.2 L'accès aux autres services publics

Pour cette question, la moyenne européenne qui s'établit à 3,32 (donc « très difficile ») recouvre une ventilation plus homogène des moyennes nationales que pour la question précédente.

Si la Belgique offre une moyenne de 2,74, l'Italie (une fois encore) affiche un score de 3,53. Cette relative homogénéité autorise toutefois à distinguer deux groupes d'Etats :

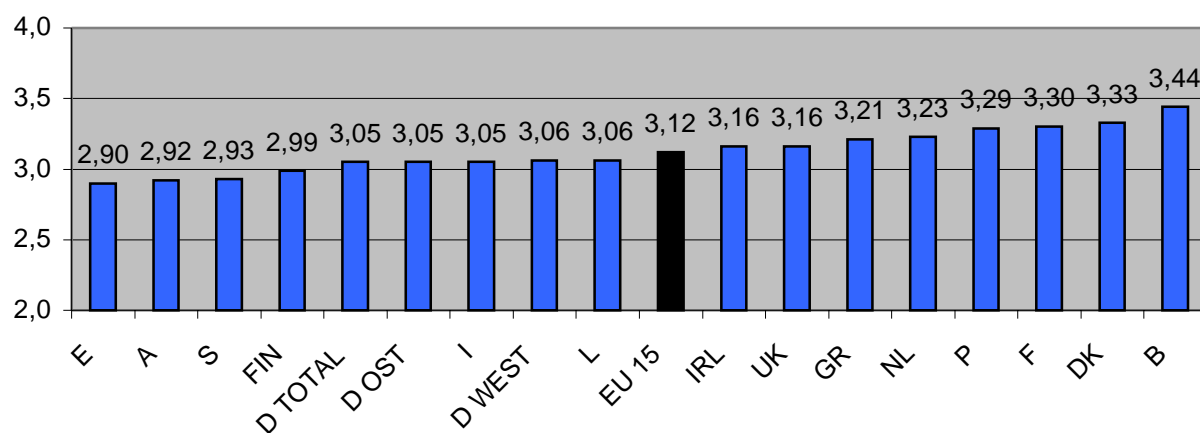
- ceux dont la moyenne est supérieure à celle des Quinze : Italie, France, Grèce, Portugal, Irlande, Royaume-Uni, Luxembourg et Danemark dont les opinions publiques reconnaissent que l'accès aux autres services publics est très difficile ;
- ceux au-dessous de cette moyenne : Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Suède et Belgique pour les opinions desquels cet accès est assez difficile.



1.2.3 L'accès aux restaurants, hôtels, etc

Les Européens pensent majoritairement que l'accès des aveugles aux restaurants, hôtels, etc est assez difficile (3,12). C'est en Belgique (3,44), au Danemark (3,33), en France (3,3) et au Portugal (3,29) que les opinions sont les plus sévères quant à ces conditions d'accès (« très difficiles »). Tous les autres pays dépassent le point central de 2,5 et recueillent des moyennes allant de 2,9 (Espagne) à 3,23 (Pays-Bas) montrant ainsi un sentiment assez négatif.

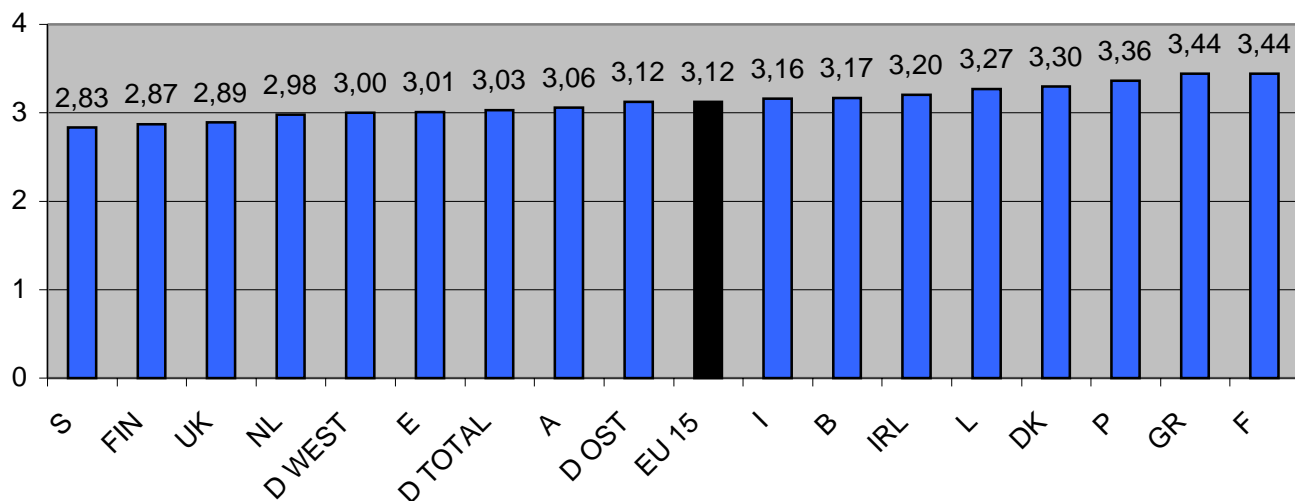
"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux restaurants, hôtels, etc. est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les AVEUGLES ?"



1.2.4 L'accès aux universités ou écoles

Les réponses à la question relative à l'accès des aveugles aux lieux de formation (universités ou écoles) continuent de montrer une grande sévérité. En effet, pour la majorité de l'opinion publique européenne, cet accès est assez difficile (3,12). Pour cinq Etats, cet accès se révèle très difficile : France (3,44), Grèce (3,44), Portugal (3,36), Danemark (3,3) et Luxembourg (3,27). Les autres pays encadrent la moyenne européenne dans une fourchette allant de 2,83 pour la Suède à 3,2 pour l'Irlande.

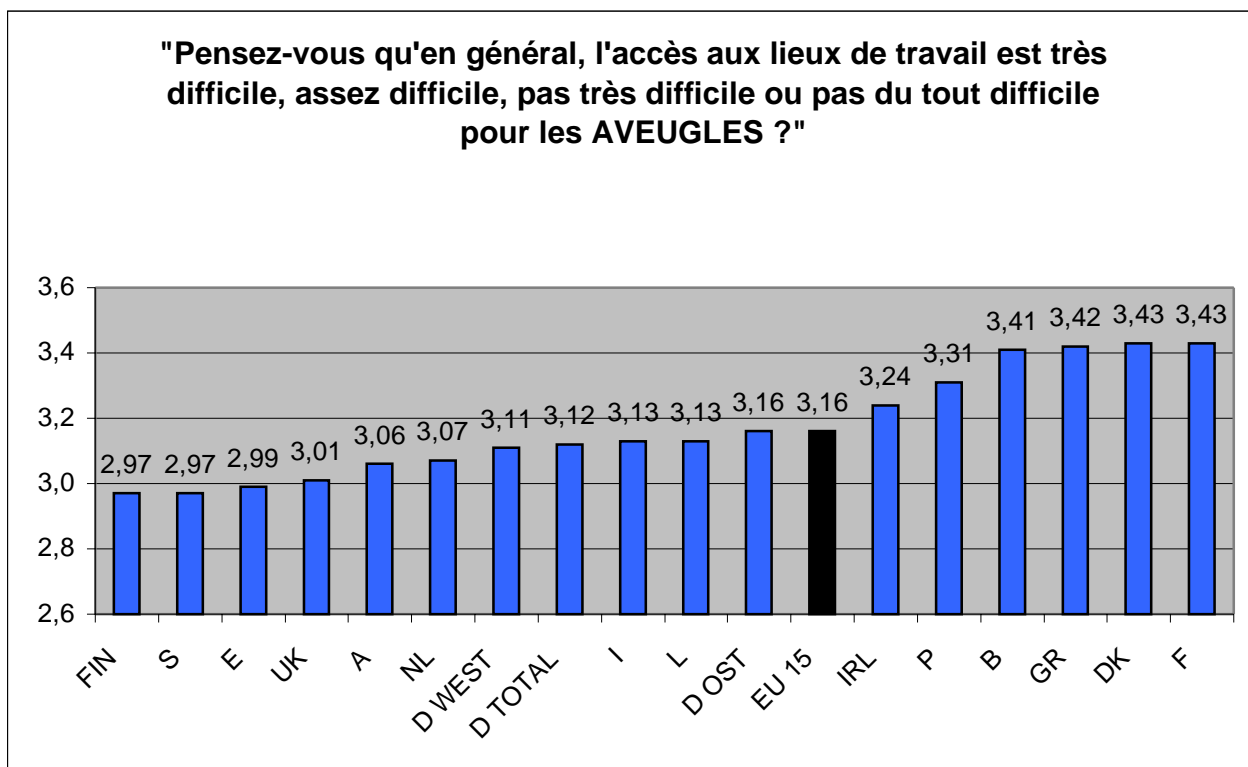
"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux universités ou écoles est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les AVEUGLES ?"



1.2.5 L'accès aux lieux de travail

Si l'opinion européenne est assez négative (3,16) sur les conditions d'accès des aveugles aux lieux de travail, il convient de distinguer trois paliers au sein des pays de l'UE :

- un premier ensemble de pays très négatifs (entre 3,3 et 3,4) regroupe la France, le Danemark, la Grèce, la Belgique et le Portugal;
- un deuxième ensemble d'Etats (Luxembourg, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Autriche) affichent des moyennes qui encadrent à plus ou moins 0,1 point la moyenne des Quinze et qui soulignent des opinions assez négatives sur le sujet;
- la Finlande (2,97), la Suède (2,97), l'Espagne (2,99) et le Royaume-Uni (3,01) offrent des réponses un peu moins négatives mais néanmoins au-dessus du point central (2,5).



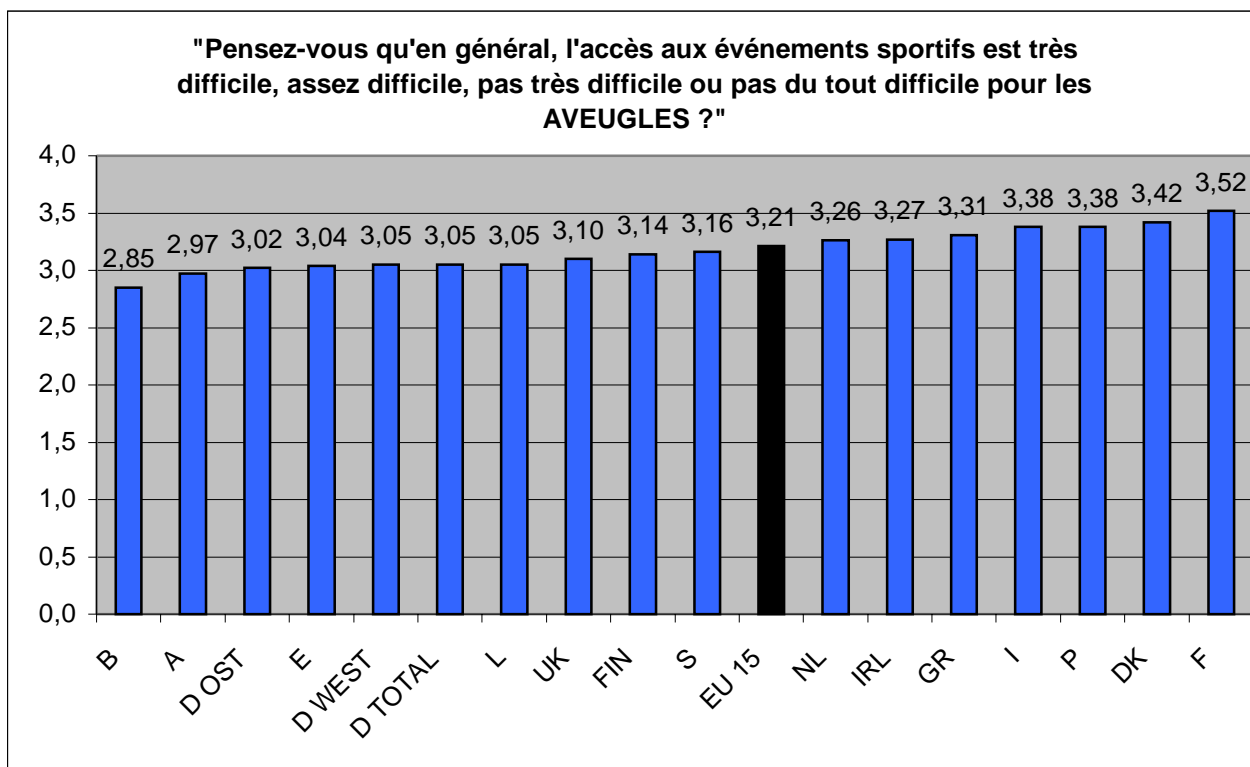
1.2.6 L'accès aux événements sportifs

L'appréciation de l'opinion européenne quant aux conditions d'accès des aveugles aux événements sportifs est assez négative voire très négative, puisqu'elle se situe juste au-dessous du seuil des 3,25 à 3,21.

Tous les Etats sont largement au-dessus du point central (2,5). Pour sept Etats, ces conditions d'accès sont très difficiles : France (3,52), Danemark (3,42), Portugal (3,38), Italie (3,38), Grèce (3,31), Irlande (3,27) et Pays-Bas (3,26).

Au-dessous de ce groupe d'Etats, on peut considérer dans un même ensemble le reste des Etats de l'Union européenne qui affichent des moyennes allant de 2,85 pour la Belgique à 3,16 pour la Suède, donc assez négatives.

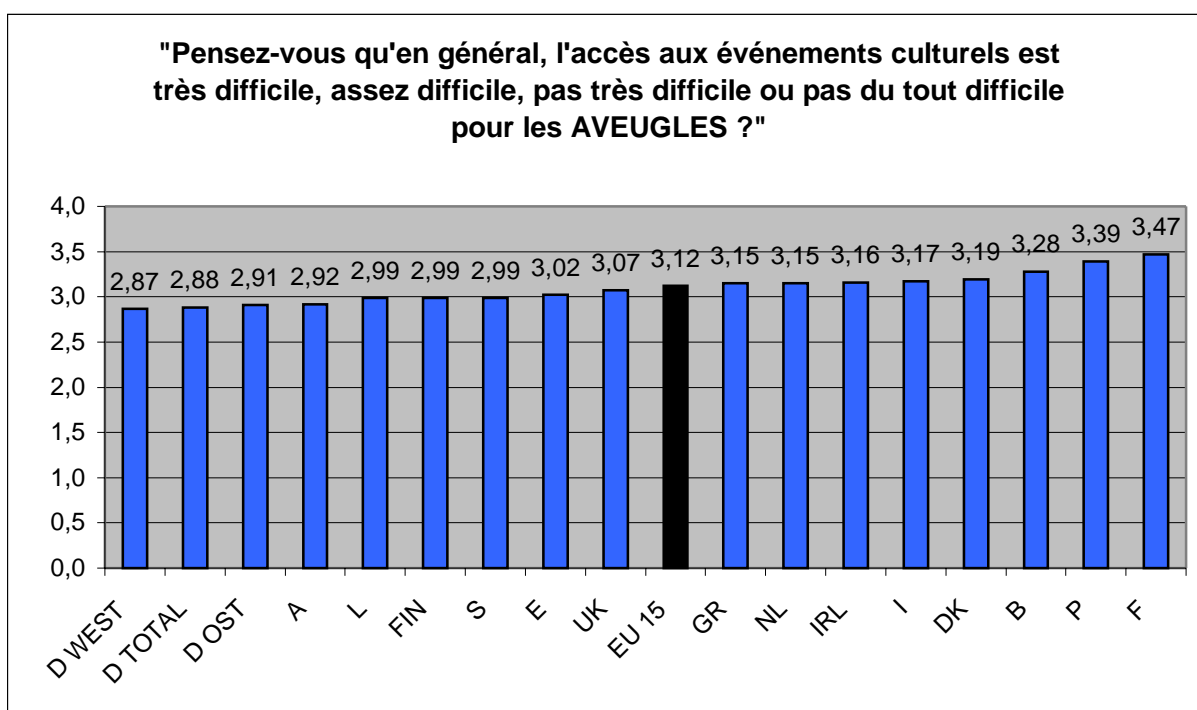
(Voir graphique page suivante)



1.2.7 L'accès aux événements culturels

Ici aussi, la problématique de l'accès des aveugles aux événements culturels reçoit une réponse franchement négative de la part de l'opinion publique européenne (moyenne EU15 de 3,12).

Pour la Belgique, le Portugal et la France, l'accès est « très difficile » (moyennes allant de 3,28 à 3,47). Tous les autres Etats présentent des moyennes largement au-dessus du point central (2,5) : l'opinion de ces pays apparaît donc assez négative.



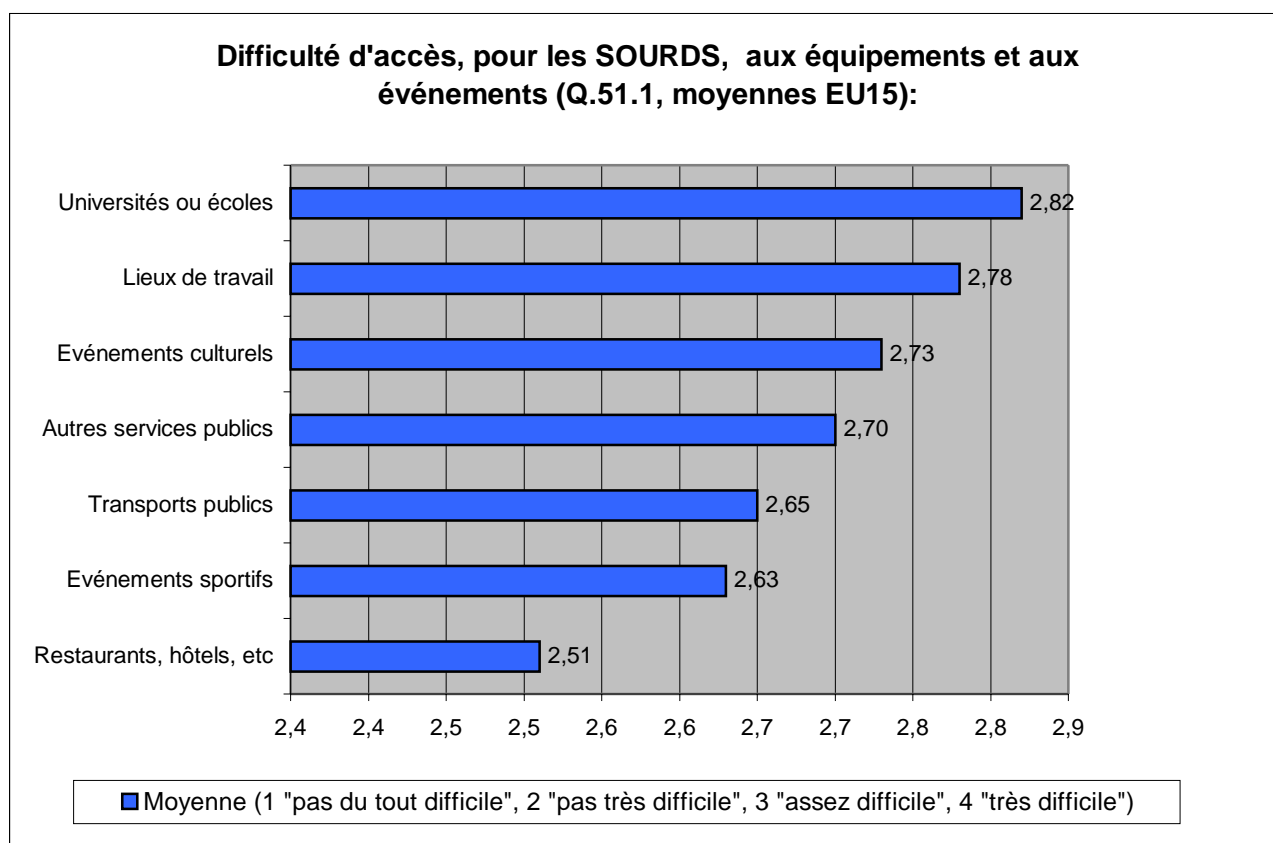
1.3 Les variables socio-démographiques

L'analyse socio-démographique portant sur l'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements est donnée au point 4.4 du présent chapitre.

2 L'ACCES DES SOURDS

2.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

Une fois encore, l'opinion européenne exprime une vue globalement négative quant aux conditions d'accès des personnes malentendantes aux équipements et aux événements. En effet, chacun des équipements ou des événements sur lesquels les personnes sondées sont invitées à se prononcer reçoit une réponse négative. En particulier, pour quatre lieux ou événements (universités ou écoles, lieu de travail, événements culturels, autres services publics) les moyennes sont supérieures ou égales à 2,7. Pour les transports publics et les événements sportifs, l'opinion des Quinze est moins sévère (2,6). Seul l'accès des sourds aux restaurants et aux hôtels recueille une réponse presque équilibrée (2,51).



2.2 Analyse par pays

2.2.1 L'accès aux transports publics

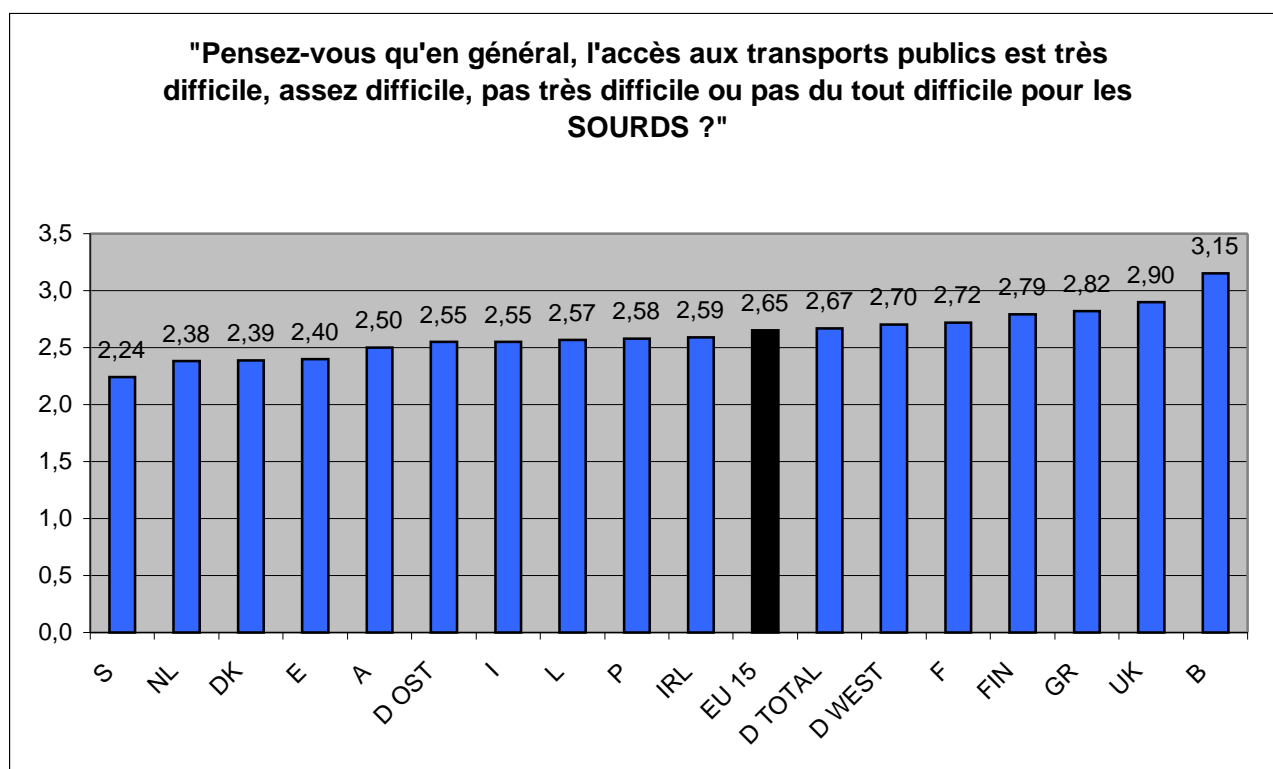
Pour cette première question, remarquons d'emblée une assez forte hétérogénéité au niveau des moyennes nationales. Ces dernières s'échelonnent, en effet, de 2,24 (Suède : accès « pas très difficile ») à 3,15 (Belgique : accès « assez difficile »).

La moyenne européenne souligne globalement un accès des sourds assez difficile (2,65) aux transports publics.

En marge inférieure de l'échelle, on trouve quatre pays dont les opinions considèrent que cet accès n'est « pas très difficile » : Suède (2,24), Pays-Bas (2,38), Danemark (2,39) et Espagne (2,4). Un Etat affiche un équilibre absolu dans ses résultats : l'Autriche (2,5).

En marge supérieure de cette échelle, distinguons la Belgique (3,15), le Royaume-Uni (2,9), et la Grèce (2,82).

Entre ces deux groupes, citons l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, l'Irlande, l'Allemagne, la France et la Finlande dont les moyennes couvrent à plus ou moins 0,1 point la moyenne européenne.



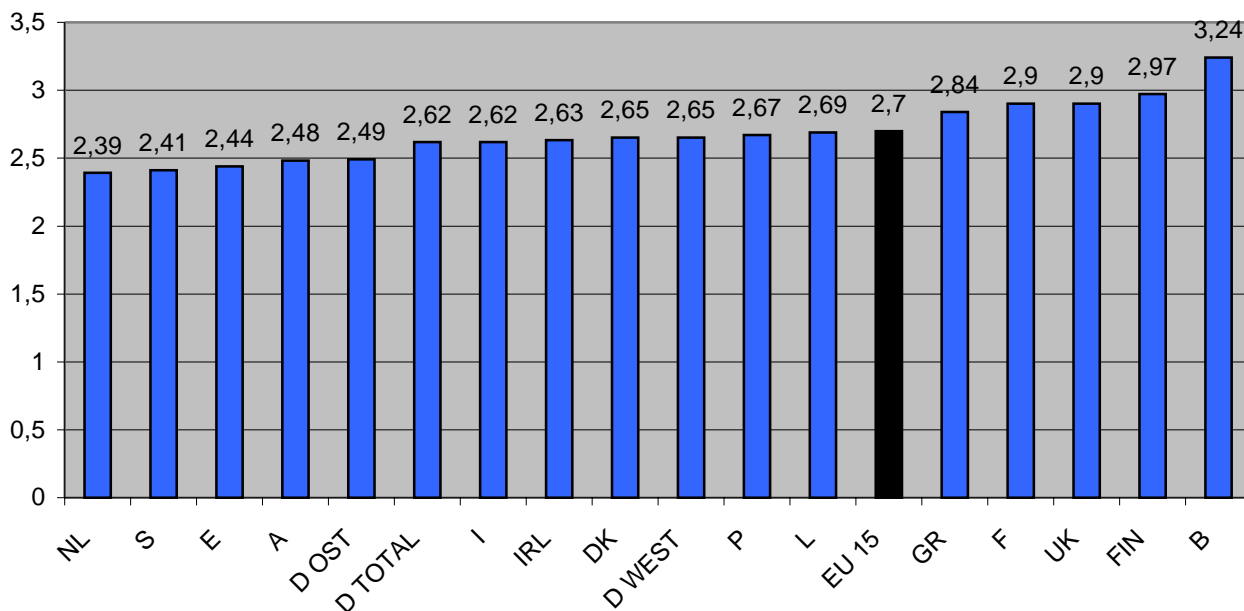
2.2.2 L'accès aux autres services publics

Cinq pays se classent, par ordre croissant, au-dessus de la moyenne européenne (2,7) : la Grèce (2,84), la France, le Royaume-Uni, la Finlande et la Belgique (3,24). En deçà de cette moyenne, mais au-dessus du point central, nous trouvons un groupe d'Etats présentant des scores homogènes aux alentours de 2,6 : l'Allemagne, l'Italie, l'Irlande, le Danemark, le Portugal et le Luxembourg.

Seuls quatre Etats considèrent majoritairement que l'accès des sourds aux autres services publics n'est « pas très difficile » : les Pays-Bas (2,39), la Suède (2,41), l'Espagne (2,44) et l'Autriche (2,48).

(Voir graphique page suivante)

"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux autres services publics est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les SOURDS ?"



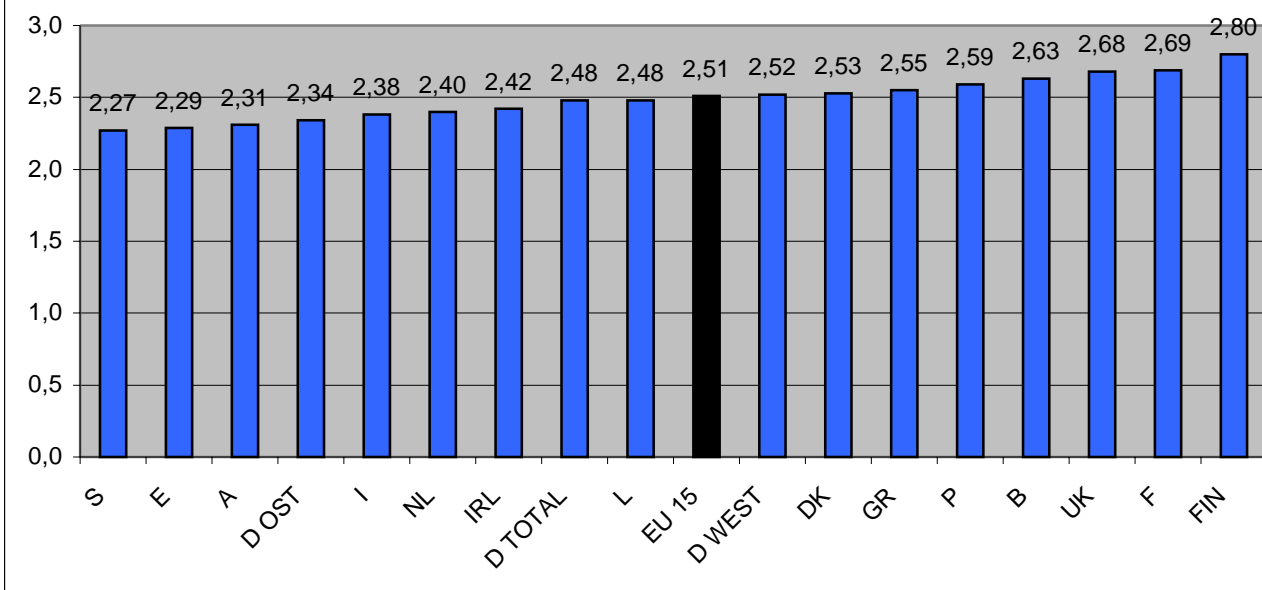
2.2.3 L'accès aux restaurants, hôtels, etc

La moyenne européenne se situe sur le point central à 2,51, cette question semblant certainement moins sensible que les précédentes. Pour sept pays, le point central est dépassé avec, par ordre croissant : le Danemark (2,53), la Grèce, le Portugal, la Belgique, le Royaume-Uni, la France et la Finlande (2,8).

Les autres Etats sont à la fois en deçà du point central et de la moyenne européenne avec, par ordre décroissant : l'Allemagne (2,48), l'Irlande, les Pays-Bas, l'Italie, l'Autriche, l'Espagne et la Suède.

(Voir graphique page suivante)

"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux restaurants, hôtels, etc. est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les SOURDS ?"

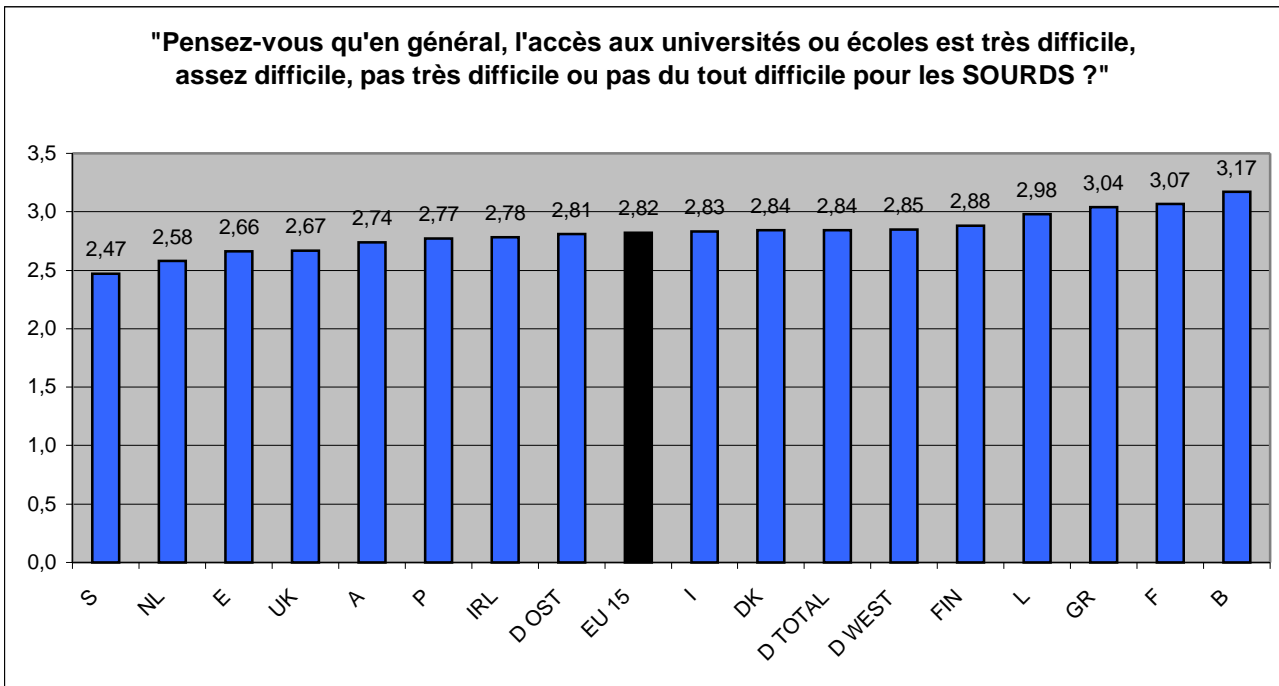


2.2.4 L'accès aux universités ou écoles

L'accès des sourds aux universités ou aux écoles est sans surprise une question qui préoccupe beaucoup d'Européens. De fait, une majorité d'entre eux considèrent que cet accès est assez difficile (moyenne EU15 : 2,82). Une fois encore, la Belgique tient le haut de l'échelle (3,16), suivie en cela par sept autres Etats dont une majorité de la population pense que l'accès des sourds à ces équipements est assez difficile (par ordre décroissant) : la France, la Grèce, le Luxembourg, la Finlande, l'Allemagne, le Danemark et l'Italie. Au-dessous de la moyenne européenne, un groupe d'Etats composé de l'Irlande, du Portugal, de l'Autriche, du Royaume-Uni, de l'Espagne et des Pays-Bas.

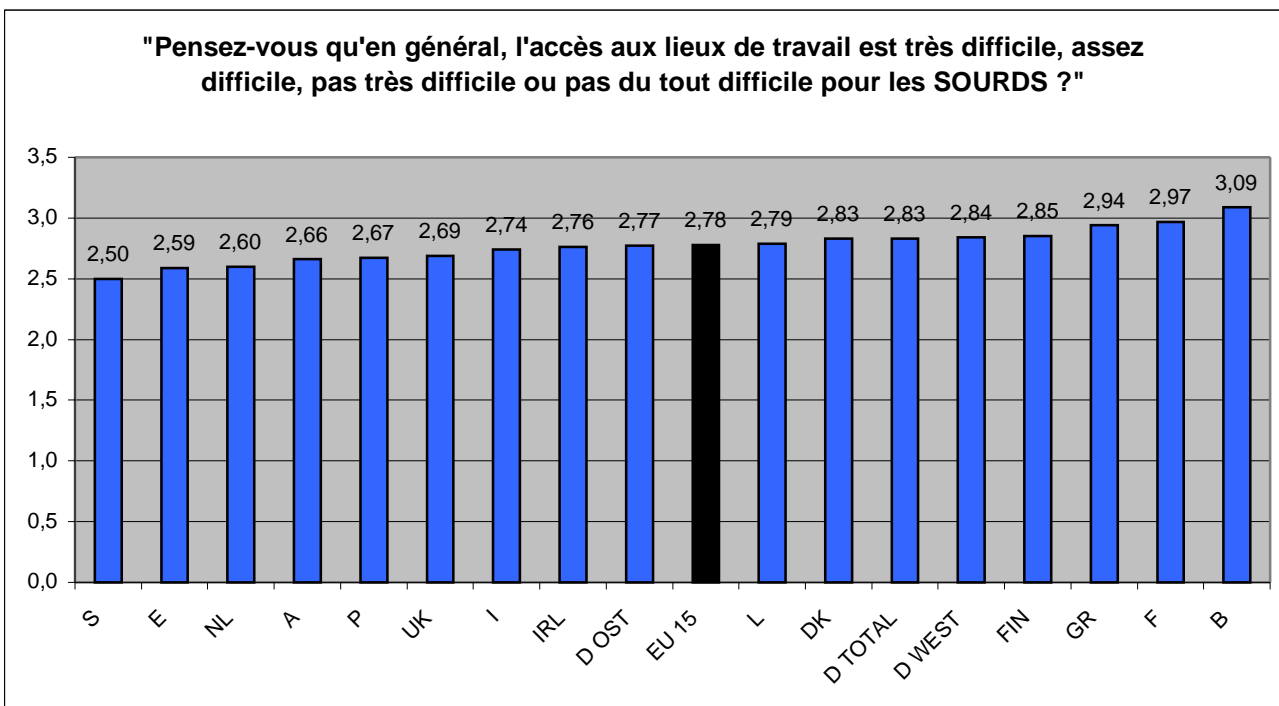
Seule l'opinion suédoise considère majoritairement que l'accès des malentendants aux universités ou aux écoles n'est pas très difficile.

(Voir graphique page suivante)



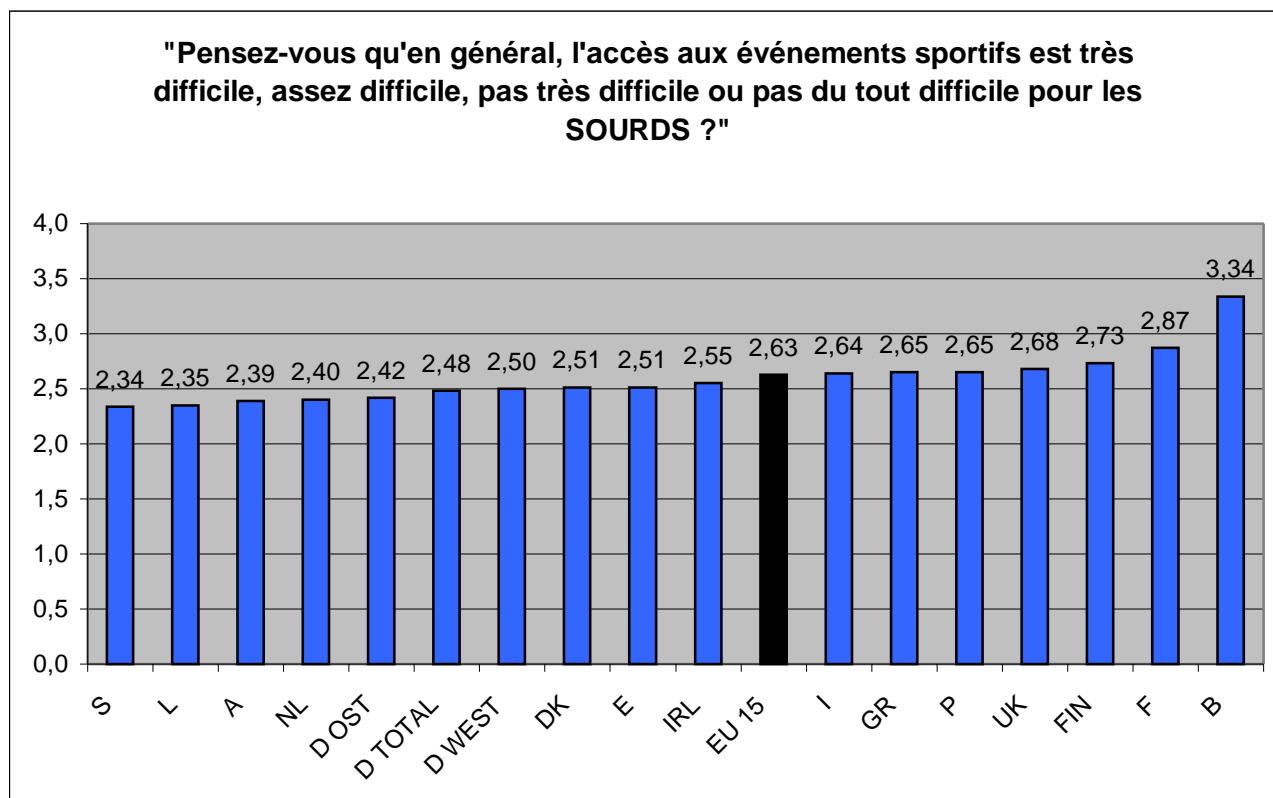
2.2.5 L'accès aux lieux de travail

La question de l'accès aux lieux de travail semble également cristalliser les préoccupations de beaucoup d'Européens. En effet, ces derniers pensent majoritairement que les sourds sont confrontés à des conditions d'accès assez difficiles aux lieux de travail (moyenne EU15 : 2,78). Une fois encore, la Belgique occupe la borne supérieure de l'échelle des moyennes nationales, tandis que la Suède se positionne sur le point central (2,5).



2.2.6 L'accès aux événements sportifs

Une fois encore en tête de peloton des pays à considérer que l'accès des sourds aux événements sportifs est assez difficile, la Belgique (3,34). A l'inverse, seuls cinq pays ont une appréciation positive (ou tout juste positive) sur cet aspect des choses et considèrent majoritairement que cet accès n'est pas très difficile : la Suède (2,34), le Luxembourg (2,35), l'Autriche (2,39), les Pays-Bas (2,4) et l'Allemagne (2,48).

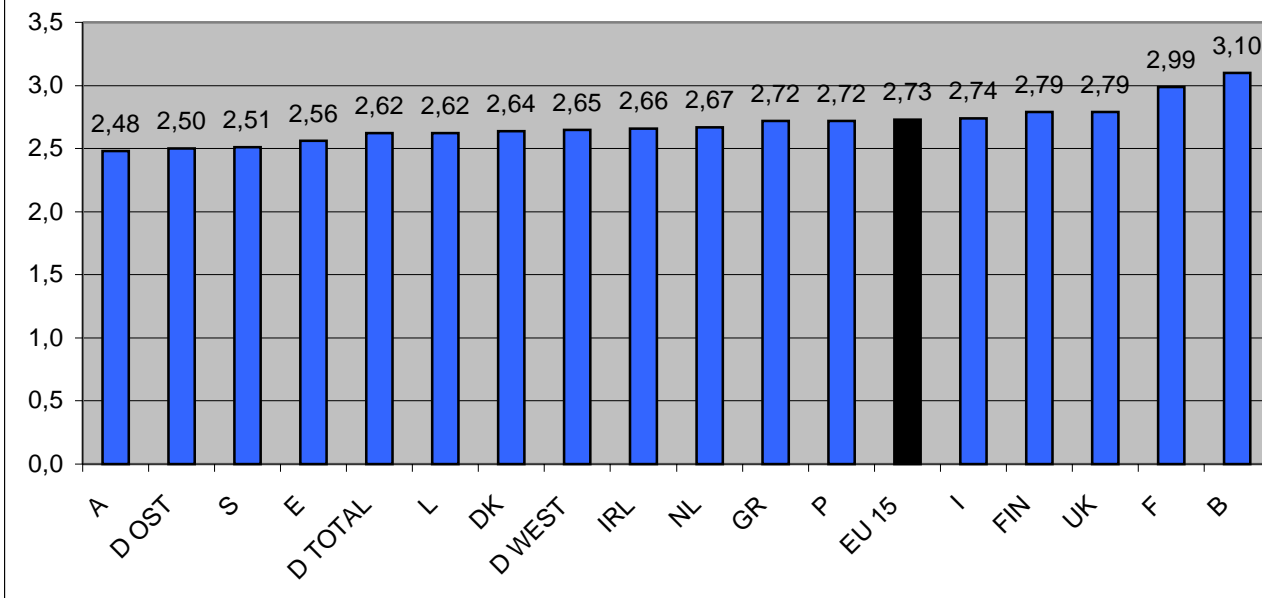


2.2.7 L'accès aux événements culturels

La Belgique se démarque, comme toujours, avec une moyenne assez élevée (3,1) par rapport à la moyenne européenne (2,73). Pour une majorité d'Européens, la question de l'accès des sourds aux événements culturels constitue de toute évidence une préoccupation. En effet, seul un Etat sur quinze (l'Autriche) affiche une moyenne (2,48) inférieure au point central.

(Voir graphique page suivante)

"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux événements culturels est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les SOURDS ?"



2.3 Les variables socio-démographiques

L'analyse socio-démographique portant sur l'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements est donnée au point 4.4 du présent chapitre.

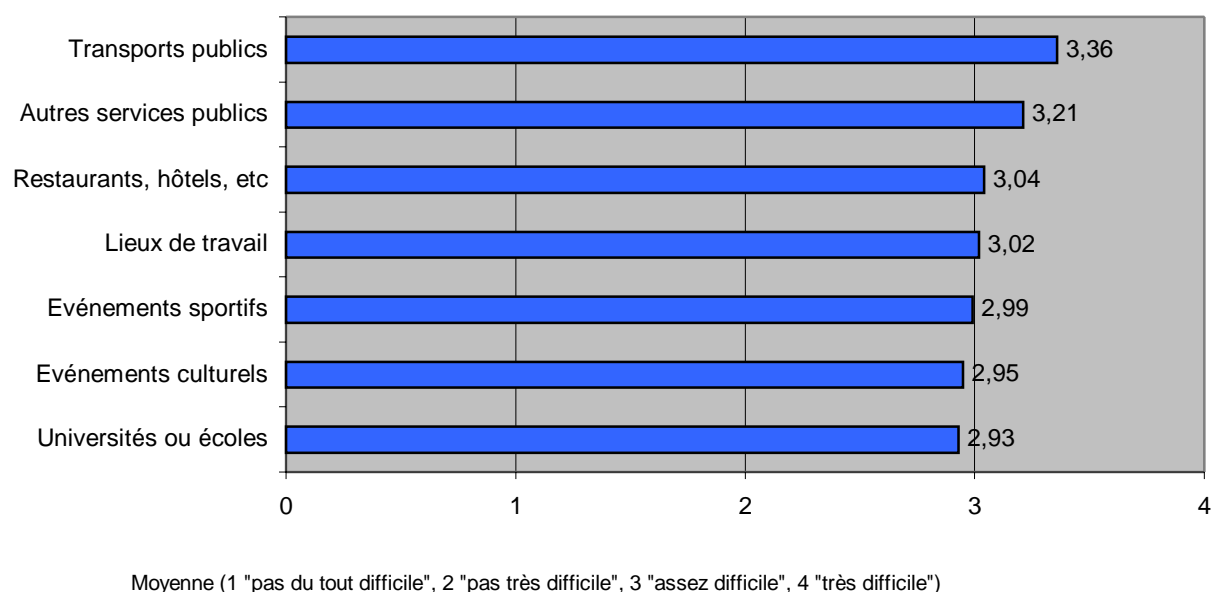
3 L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES

3.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

Interrogés sur les conditions d'accès des personnes handicapées physiques aux équipements et autres événements, les Européens continuent, sur ce thème aussi, de témoigner de leurs grandes préoccupations. Sans surprise, ce sont surtout les services publics, et plus spécifiquement les transports publics, qui cristallisent majoritairement ces préoccupations. En effet, ces deux points recueillent des scores très sévères (respectivement 3,21 et 3,36) qui correspondent à des appréciations « assez difficile » et « très difficile ».

Les conditions d'accès des personnes handicapées physiques aux lieux de divertissement, de formation et de travail focalisent un peu moins ces préoccupations.

Difficulté d'accès, pour les PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES, aux équipements et aux événements (Q.51.3, moyennes EU15)



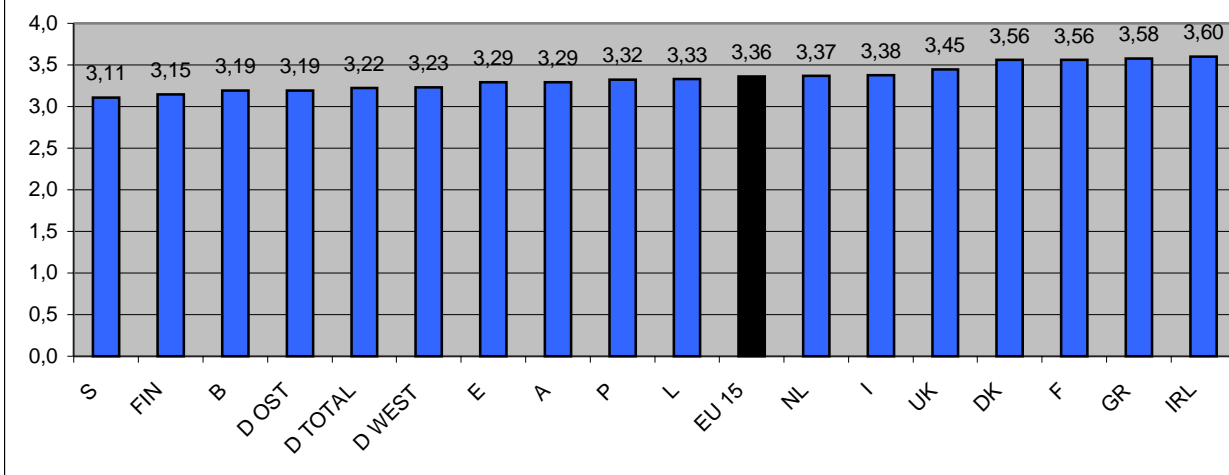
3.2 Analyse par pays

3.2.1 L'accès aux transports publics

Le constat est sans appel : une majorité franche des Européens (3,36) considère que l'accès des personnes handicapées physiques aux transports publics est très difficile. Sept pays se positionnent au-dessus de la moyenne européenne : les Pays-Bas, l'Italie, le Royaume-Uni, le Danemark, la France, la Grèce et l'Irlande qui culmine en affichant une appréciation négative à 3,6.

Au bas de l'échelle, avec une moyenne de 3,11, la Suède, suivie de la Finlande (3,15), de la Belgique (3,19), de l'Allemagne (3,22), de l'Espagne (3,29), de l'Autriche (3,29), du Portugal (3,32) et du Luxembourg (3,33).

"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux transports publics est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES"



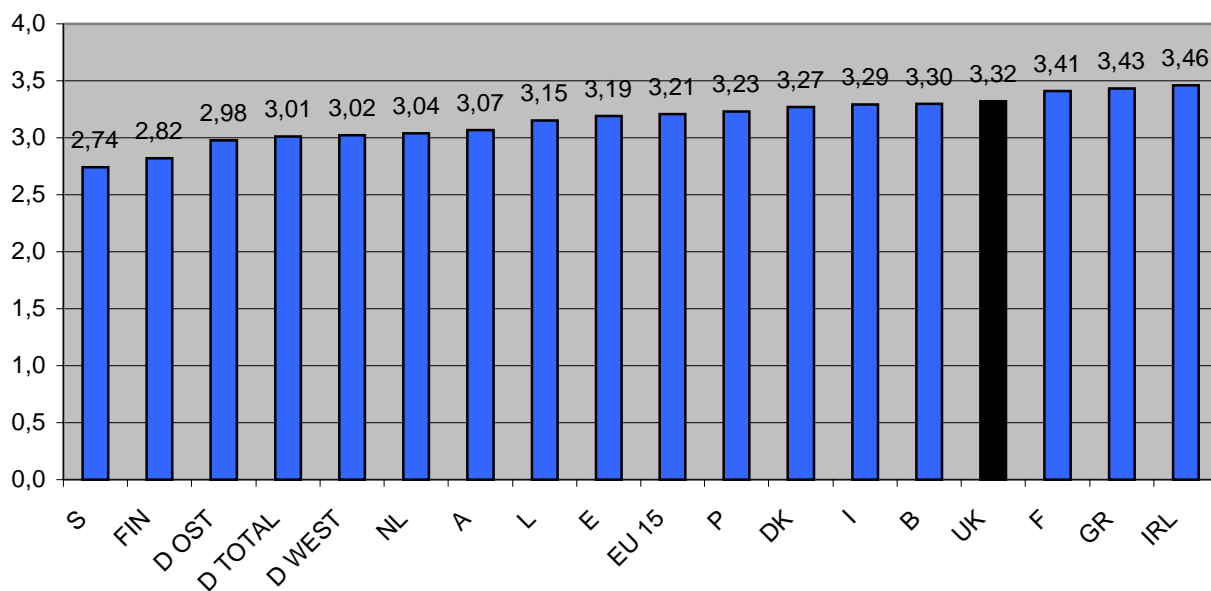
3.2.2 L'accès aux autres services publics

De la même façon, l'accès des personnes handicapées physiques aux autres services publics sert de révélateur aux préoccupations des Européens. Ces derniers sont une majorité à penser que cet accès est assez difficile (moyenne EU15 : 3,21). L'Irlande, la Grèce et la France se démarquent à nouveau de par l'intensité de leurs réponses négatives (environ 3,4). Le Danemark, l'Italie, la Belgique et le Royaume-Uni se rangent également dans le camp des opinions les plus critiques, celles qui mettent en avant le caractère très difficile de cet accès.

L'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, le Luxembourg, l'Espagne et le Portugal encadrent à peu de chose près la moyenne européenne et forment le camp des opinions relativement critiques qui soulignent un accès « assez difficile ».

La borne inférieure est occupée par deux pays nordiques : la Suède (2,74) et la Finlande (2,82).

"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux autres services publics est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES"



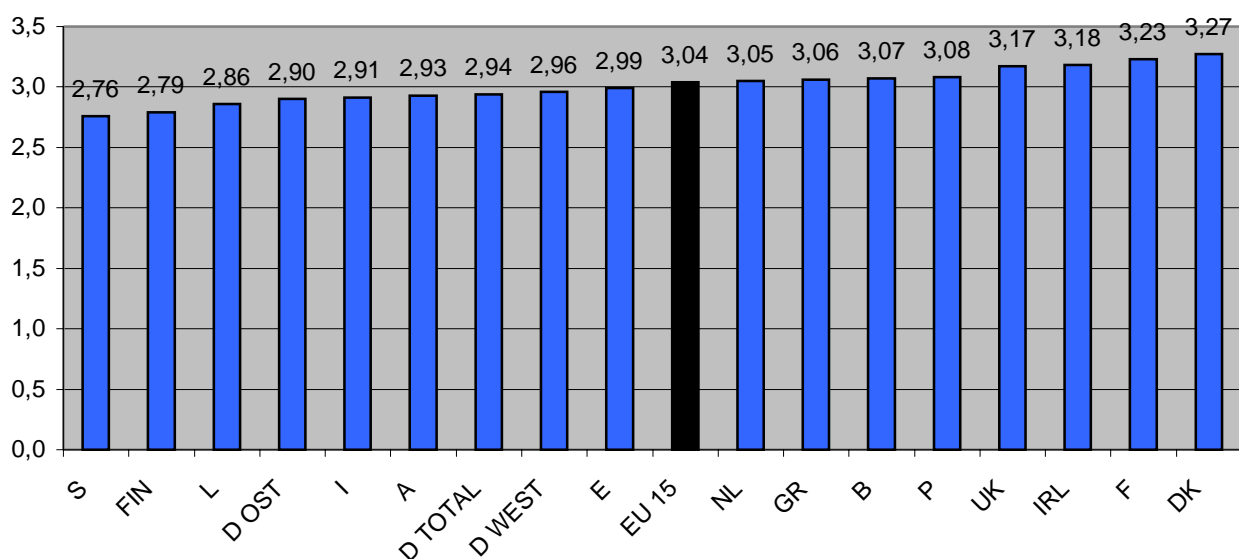
3.2.3 L'accès aux restaurants, hôtels, etc.

Sur cet aspect des choses, les Européens affichent une fois encore un regard des plus critiques (moyenne EU15 : 3,04). De fait, quelque huit pays se situent à la droite de la moyenne européenne avec, par ordre croissant : les Pays-Bas (3,05), la Grèce (3,06), la Belgique (3,07), le Portugal (3,08), le Royaume-Uni (3,17), l'Irlande (3,18), la France (3,23) et le Danemark (3,27), seul pays dont l'opinion considère majoritairement que l'accès est très difficile.

La Suède et la Finlande occupent les deux places les plus basses (2,7). Elles sont rejointes dans le groupe de pays affichant des scores inférieurs au seuil des « 3 » par le Luxembourg, l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne et l'Espagne.

(Voir graphique page suivante)

"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux restaurants, hôtels, etc. est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES"



3.2.4 L'accès aux universités ou écoles

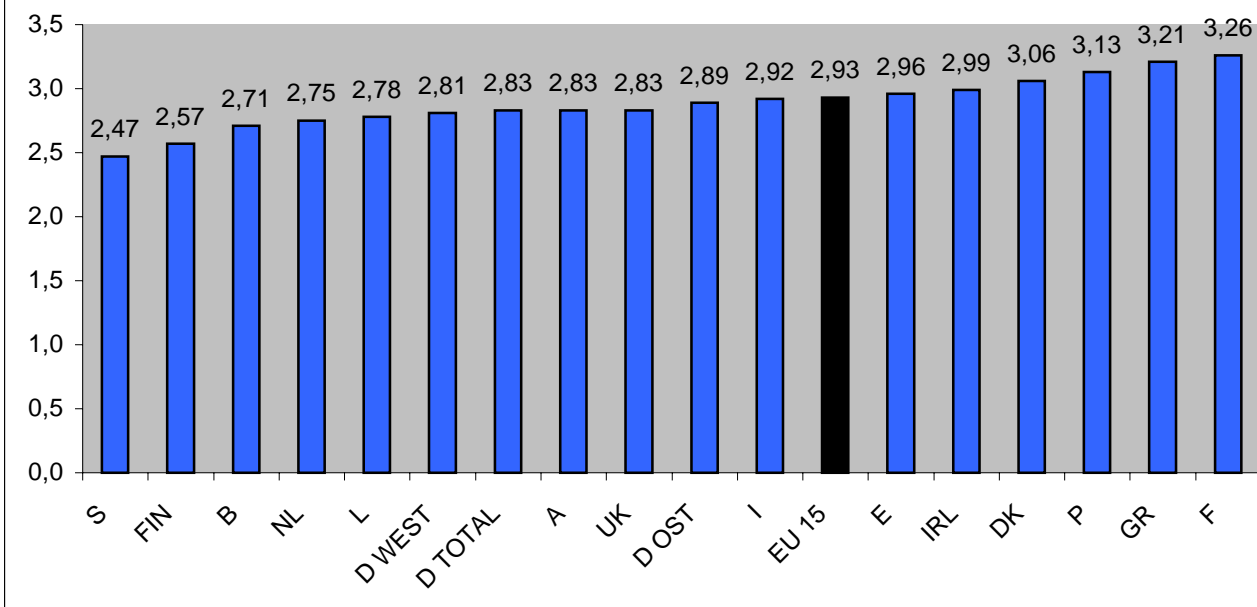
La problématique de l'accès des personnes handicapées physiques aux universités ou aux écoles révèle des opinions assez marquées. Seul pays à considérer majoritairement que cet accès est très difficile, la France (3,26) qui est suivie par trois autres pays affichant des moyennes au moins égales à 3 : la Grèce, le Portugal et le Danemark.

Au bas de l'échelle, comme souvent pour cette série de questions, la Suède, seul pays dont l'opinion considère majoritairement que l'accès des personnes handicapées physiques aux lieux d'éducation et de formation n'est pas très difficile. Mentionnons tout de même à la limite supérieure du point central la Finlande qui affiche une moyenne de 2,57.

Entre ces deux groupes d'Etats, se trouvent neuf autres Etats membres dont les moyennes s'échelonnent de 2,71 à 2,99.

(Voir graphique page suivante)

"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux universités ou écoles est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES"

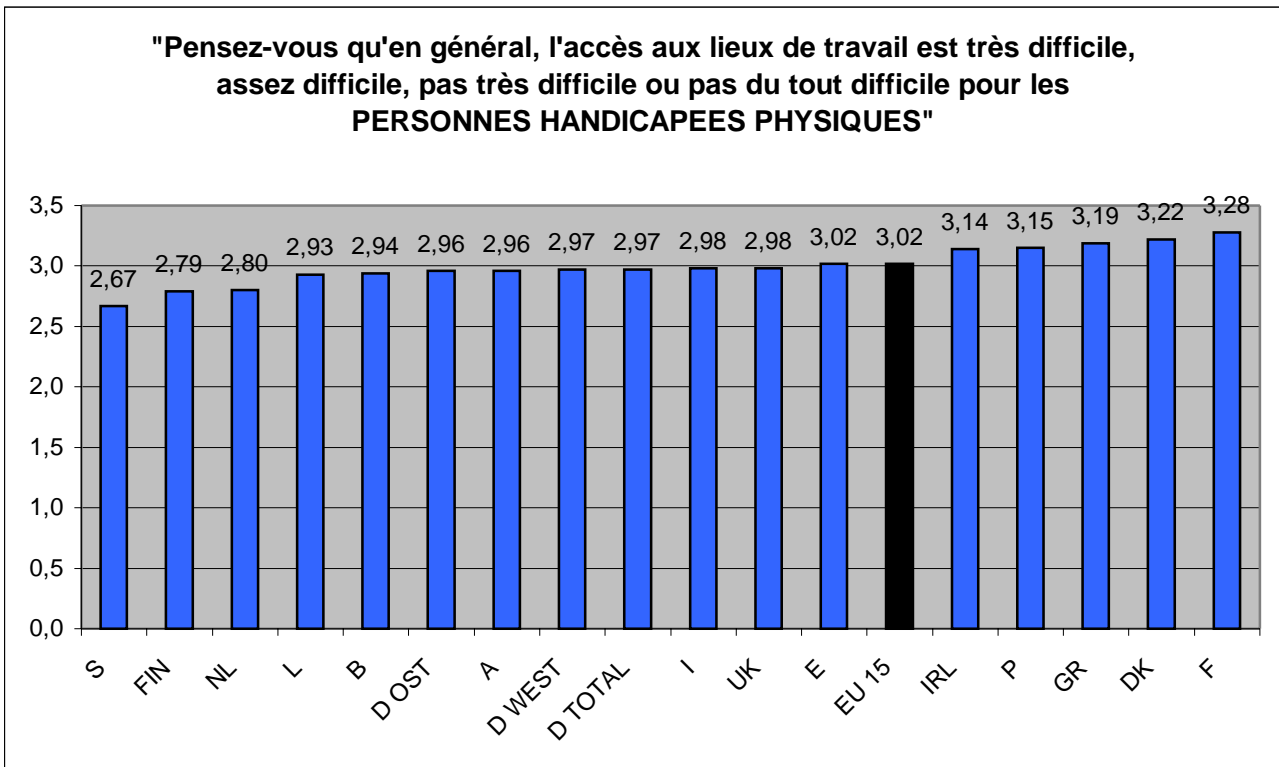


3.2.5 L'accès aux lieux de travail

Pour ce point précis, les opinions des pays de l'Union européenne sont unanimes : l'accès des personnes handicapées physiques aux lieux de travail est assez difficile (pour quatorze opinions nationales), voire très difficile (pour la France, moyenne de 3,28).

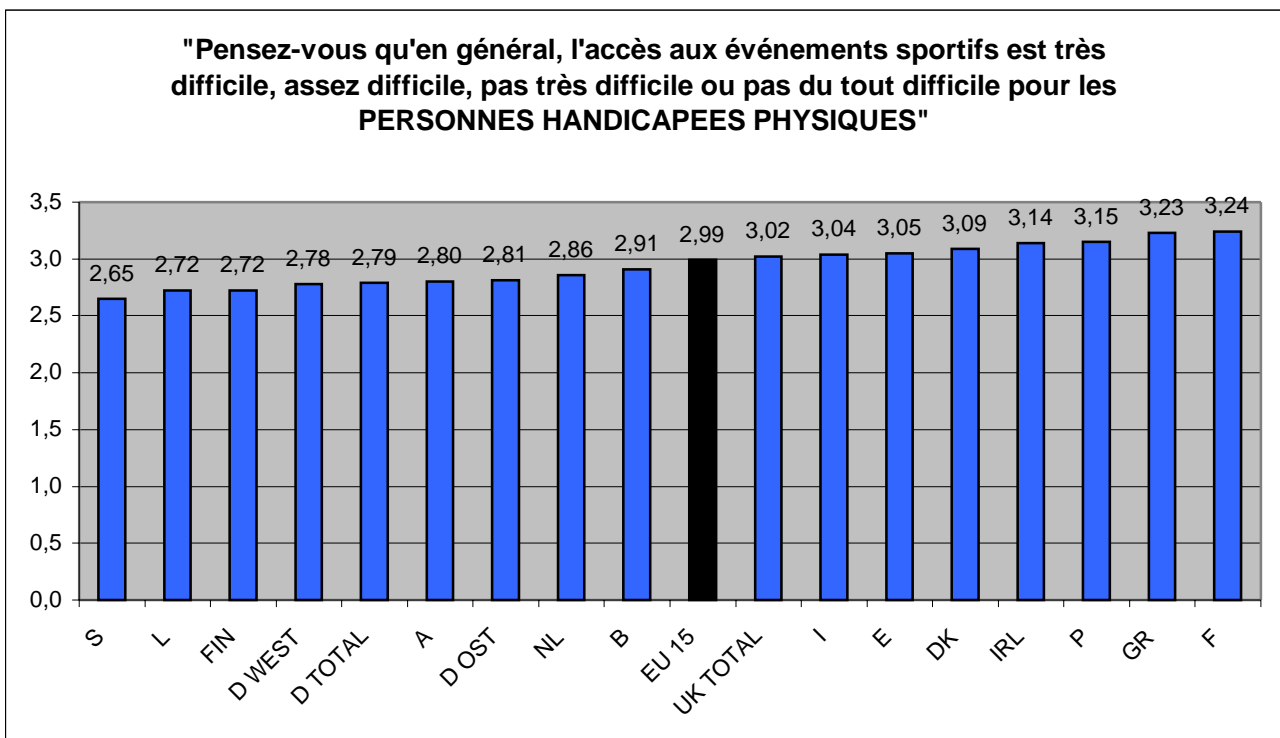
La moyenne à l'échelle des Quinze est très parlante : 3,02. Entre cette moyenne et celle maximale de la France, on trouve quatre pays : l'Irlande (3,14), le Portugal (3,15), la Grèce (3,19) et le Danemark (3,22). Tous les autres pays sauf l'Espagne (dont la moyenne correspond à celle des Quinze) se situent en deçà de la barre des « 3 » à commencer par la Suède (2,67), la Finlande (2,7) et les Pays-Bas habitués à ces bas échelons.

(Voir graphique page suivante)



3.2.6 L'accès aux événements sportifs

Aux yeux de toutes les opinions nationales, l'accès des personnes handicapées physiques aux événements sportifs reste assez difficile. La gradation de cette appréciation est cependant variable. Si la moyenne européenne s'établit à 2,99, une fois encore le schéma habituel se reproduit : la France (3,24), la Grèce (3,23), le Portugal (3,15) et l'Irlande (3,14) montrent les opinions les plus critiques, tandis que la Suède dépasse de peu le point central à 2,65.

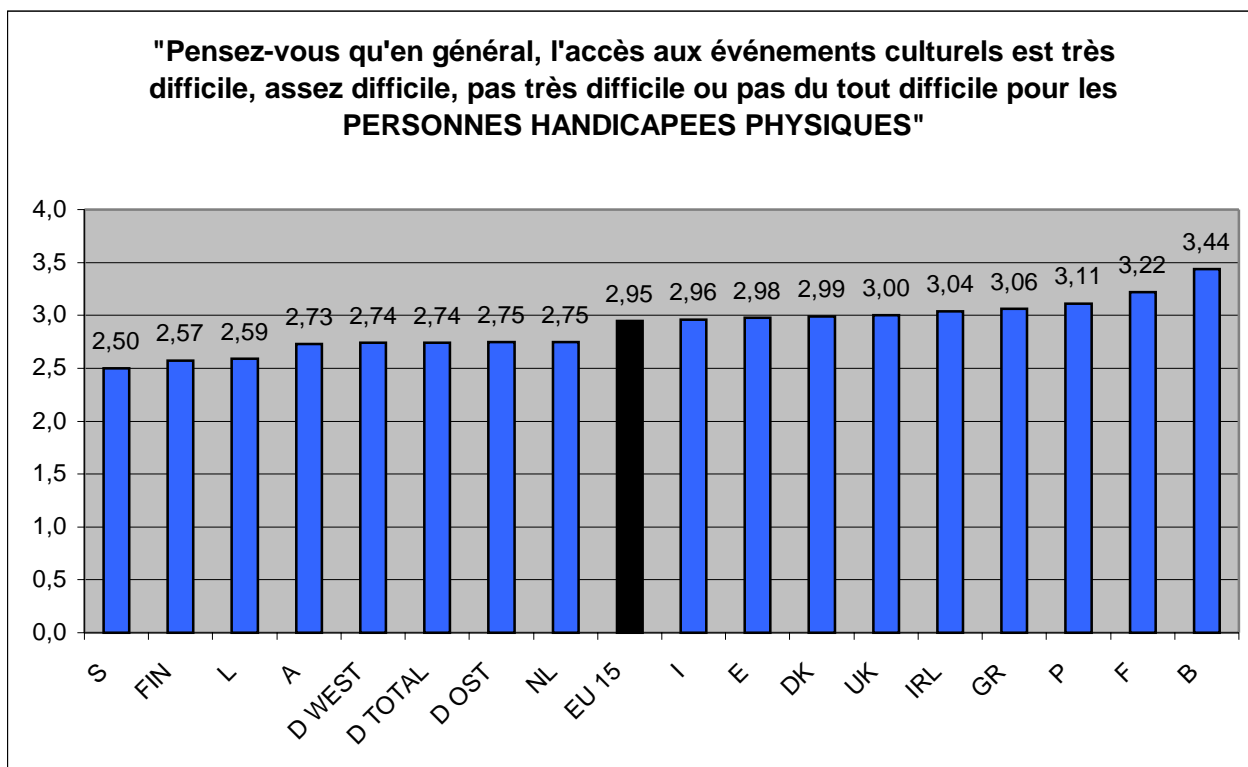


3.2.7 L'accès aux événements culturels

L'opinion européenne est majoritaire à penser que l'accès des personnes handicapées physiques aux événements culturels est assez difficile. A la droite de cette moyenne, on trouve, par ordre croissant les pays suivants : l'Italie (2,96), l'Espagne (2,98), le Danemark (2,99), le Royaume-Uni (3), l'Irlande (3,04), la Grèce (3,06), le Portugal (3,11), la France (3,22) et la Belgique qui, avec une moyenne de 3,44, est la seule à témoigner d'une appréciation « très difficile ».

En deçà de cette moyenne européenne, on trouve essentiellement trois palliers :

- les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Autriche (2,7)
- le Luxembourg (2,59) et la Finlande (2,57)
- la Suède, campée sur le point central (2,5)



3.3 Les variables socio-démographiques

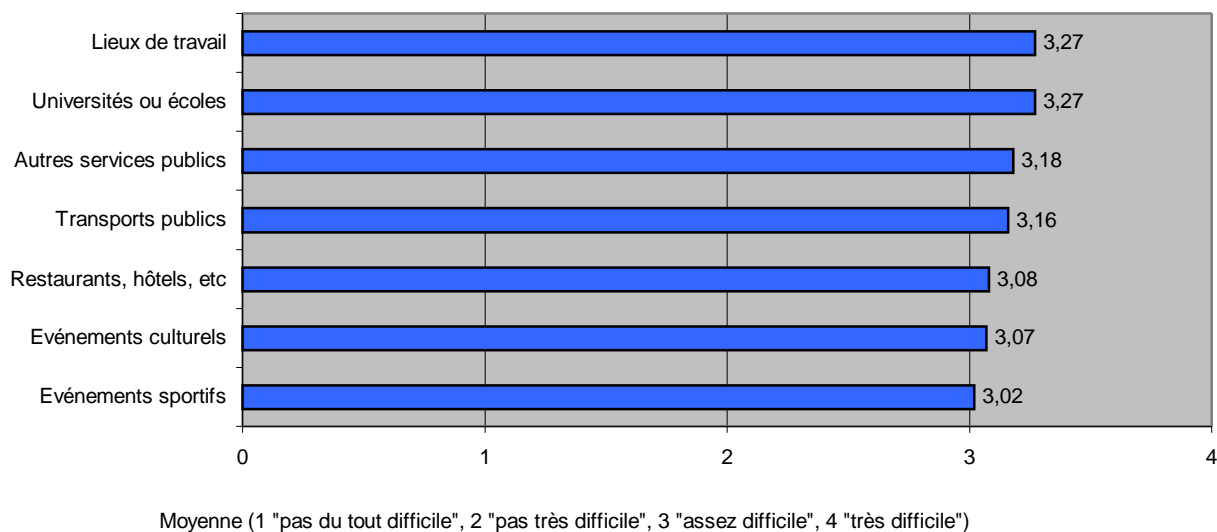
L'analyse socio-démographique portant sur l'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements est donnée au point 4.4 du présent chapitre.

4 L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES

4.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

Une majorité de l'opinion européenne considère que l'accès des personnes handicapées mentales aux équipements et aux événements est soit « très difficile » (lieux de travail et universités ou écoles) ou « assez difficile » (autres services publics, transports publics, restaurants, hôtels, etc., événements culturels et sportifs).

Difficulté d'accès, pour les PERSONNES HANDICAPEES MENTALES, aux équipements et aux événements (Q.51.4, moyennes EU15)



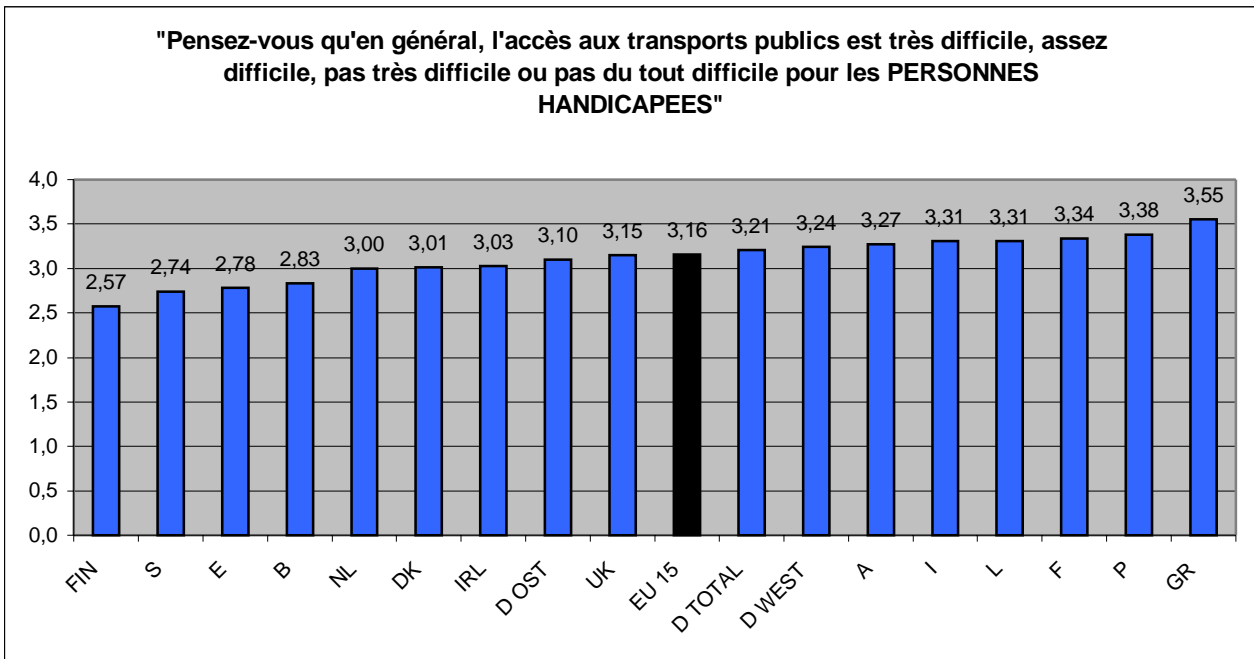
4.2 Analyse par pays

4.2.1 L'accès aux transports publics

Six pays considèrent que l'accès des personnes handicapées mentales aux transports publics est très difficile : l'Autriche (3,27), l'Italie (3,31), le Luxembourg (3,31), la France (3,34), le Portugal (3,38) et surtout la Grèce qui affiche une moyenne de 3,55. L'Allemagne (3,21), le Royaume-Uni (3,15), l'Irlande (3,03), le Danemark (3,01) et les Pays-Bas (3) encadrent à peu de chose près la moyenne européenne (3,16)

En deçà de la barre des « 3 », citons, par ordre décroissant : la Belgique (2,83), l'Espagne (2,78), la Suède (2,74) et la Finlande (2,57).

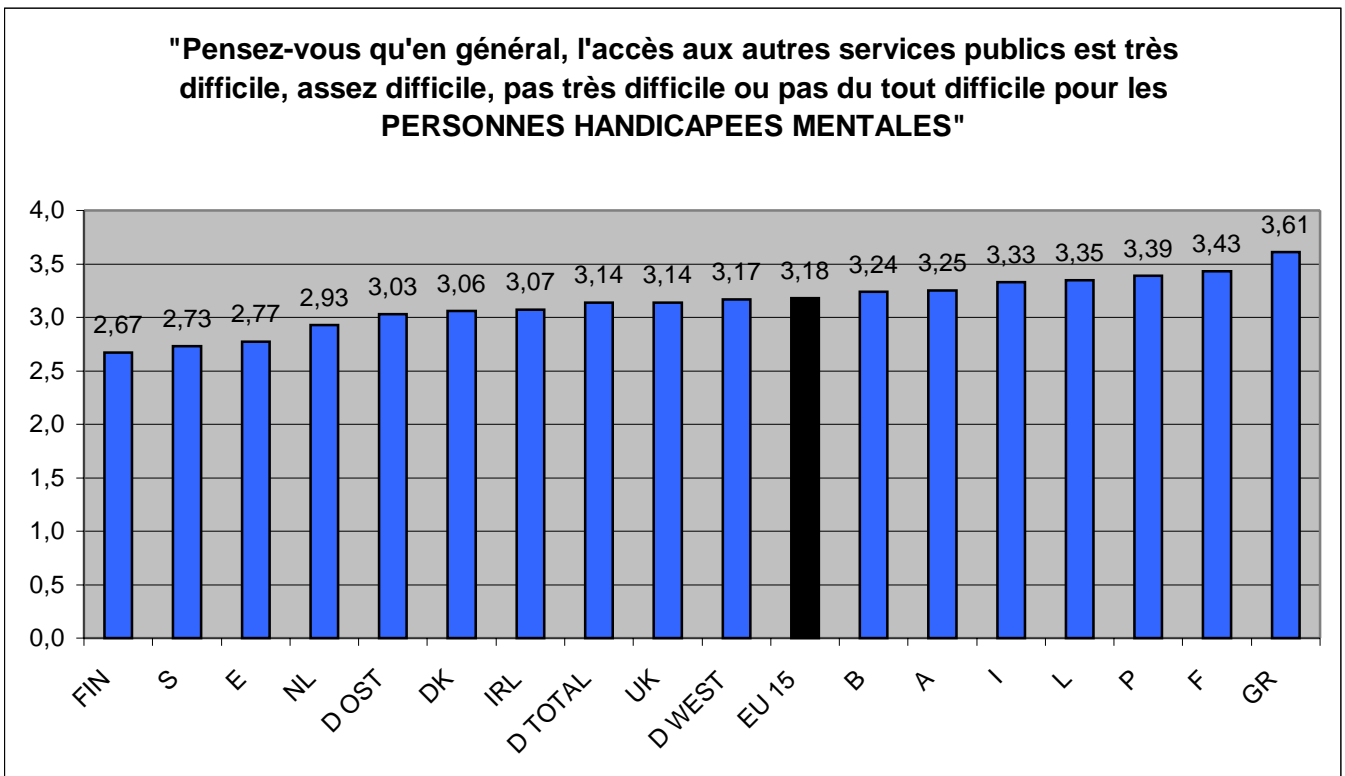
(Voir graphique page suivante)



4.2.2 L'accès aux autres services publics

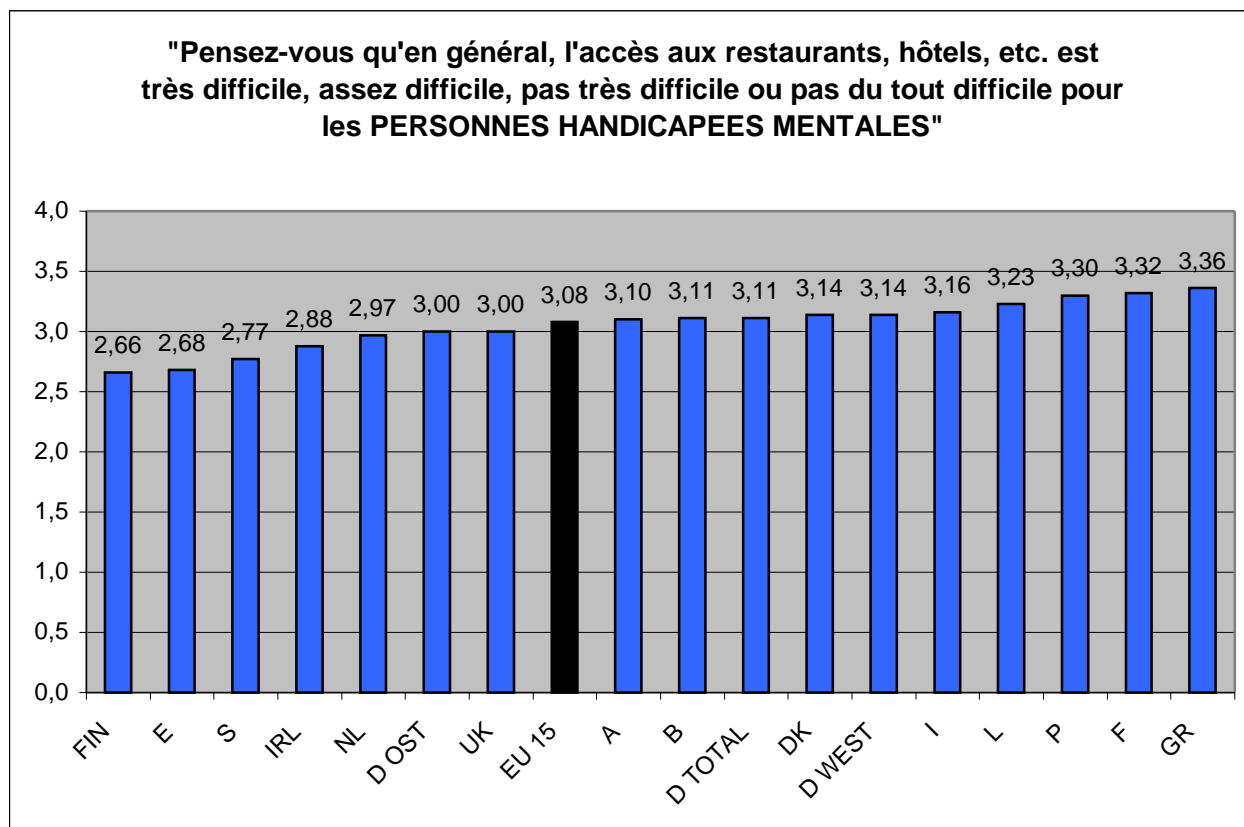
Quelque cinq pays ont des opinions qui pensent majoritairement que l'accès des personnes handicapées mentales aux autres services publics est très difficile : Italie (3,33), Luxembourg (3,35), Portugal (3,39), France (3,43) et Grèce (3,61).

Les autres opinions pensent majoritairement que cet accès est « assez difficile » en affichant des scores allant de 2,67 à 3,25. En particulier, quatre pays se situent au-dessous de la barre des « 3 » : Pays-Bas, Espagne, Suède et Finlande dont le score est le plus bas (2,67).



4.2.3 L'accès aux restaurants, hôtels, etc.

Les Européens sont majoritaires à penser que l'accès des personnes handicapées mentales aux restaurants et aux hôtels est difficile (3,08). Notons en particulier que trois pays considèrent que cet accès est très difficile : Portugal (3,30), France (3,32) et Grèce (3,36). Les autres opinions nationales offrent des résultats allant de 2,66 à 3,23. Seules la Finlande (2,66), l'Espagne (2,68) et la Suède (2,77) se situent en deçà de la barre des « 3 ».



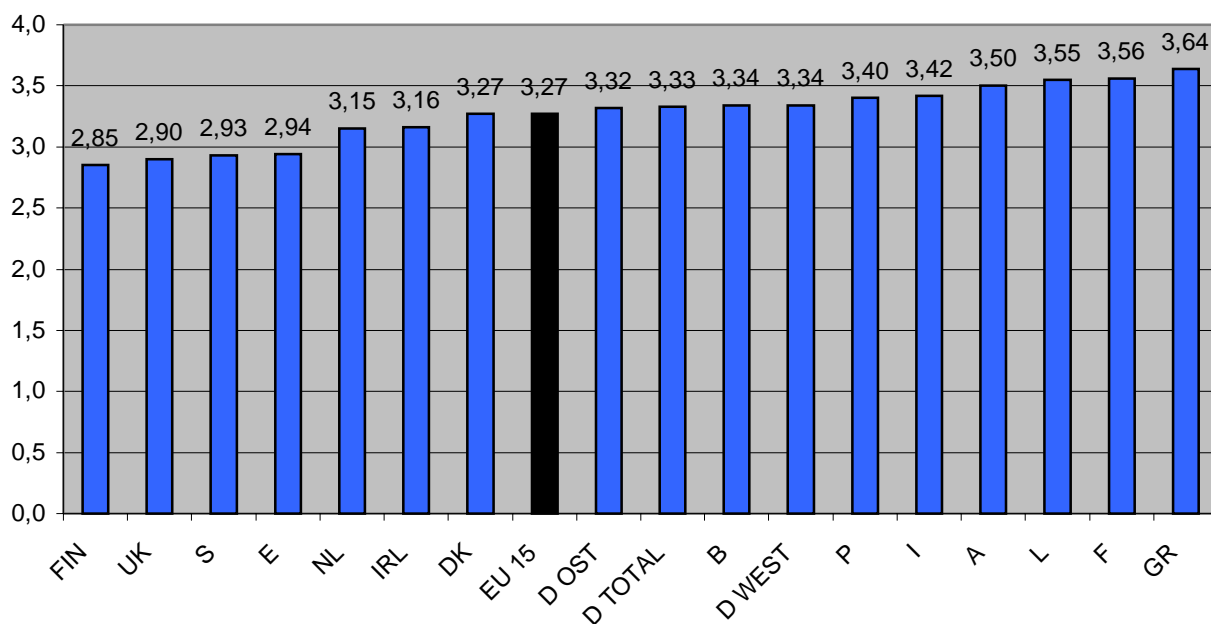
4.2.4 L'accès aux universités ou écoles

Cette question apparaît de toute évidence très sensible à l'opinion des Quinze puisque une majorité d'Etats (neuf sur quinze) considèrent que l'accès des personnes handicapées mentales aux universités ou aux écoles est très difficile. Citons en particulier le résultat particulièrement élevé de la Grèce (3,64), de la France (3,56) et du Luxembourg (3,55).

Seuls quatre pays ont des scores inférieurs à la barre des « 3 » : Espagne (2,94), Suède (2,93), Royaume-Uni (2,9) et Finlande (2,85).

(Voir graphique page suivante)

"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux universités ou écoles est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les PERSONNES HANDICAPEES MENTALES"



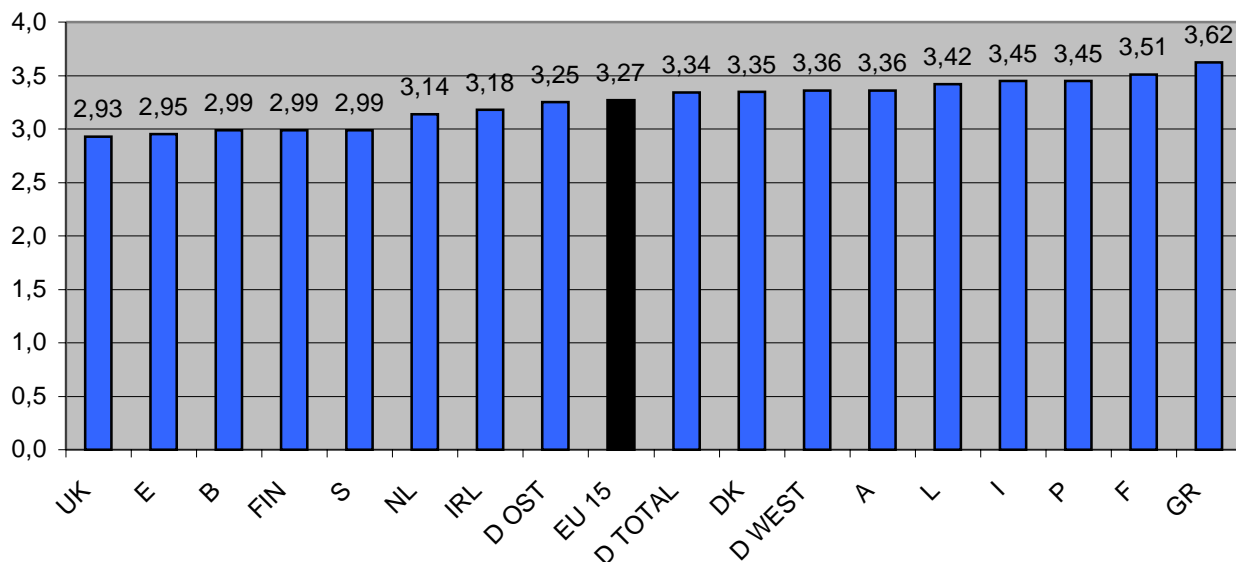
4.2.5 L'accès aux lieux de travail

La moyenne européenne s'établit à 3,27, ce qui souligne le fait que la majorité des citoyens européens considèrent que l'accès des personnes handicapées mentales aux lieux de travail s'avère très difficile. De fait, quelque huit pays sur quinze affichent une moyenne supérieure à 3,25, avec deux pays qui atteignent des moyennes très élevées : la France (3,51) et, surtout, la Grèce (3,62).

Sept pays montrent une opinion moins tranchée et considèrent que l'accès de cette catégorie de personnes handicapées aux lieux de travail est assez difficile : le Royaume-Uni (2,93), l'Espagne (2,95), la Belgique (2,99), la Finlande (2,99), la Suède (2,99), les Pays-Bas (3,14) et l'Irlande (3,18).

(Voir graphique page suivante)

"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux lieux de travail est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les PERSONNES HANDICAPEES MENTALES"

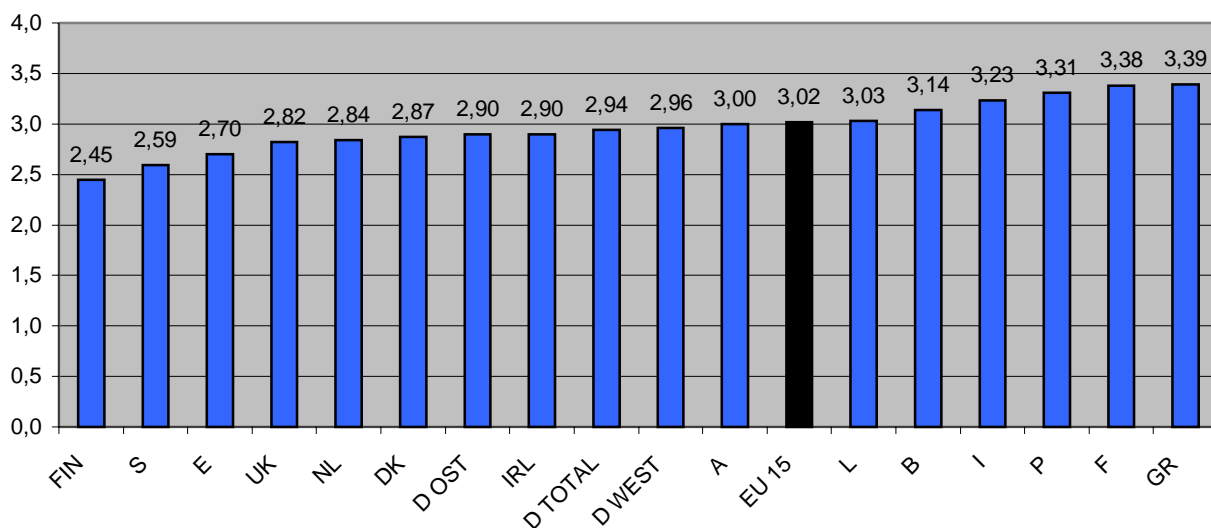


4.2.6 L'accès aux événements sportifs

La moyenne européenne, qui s'établit à 3,02, valide une fois encore la thèse d'une majorité d'Européens considérant que l'accès des personnes handicapées mentales aux événements sportifs est assez difficile. Cet accès apparaît même très difficile pour les opinions de trois pays : le Portugal (3,31), la France (3,38) et la Grèce (3,39).

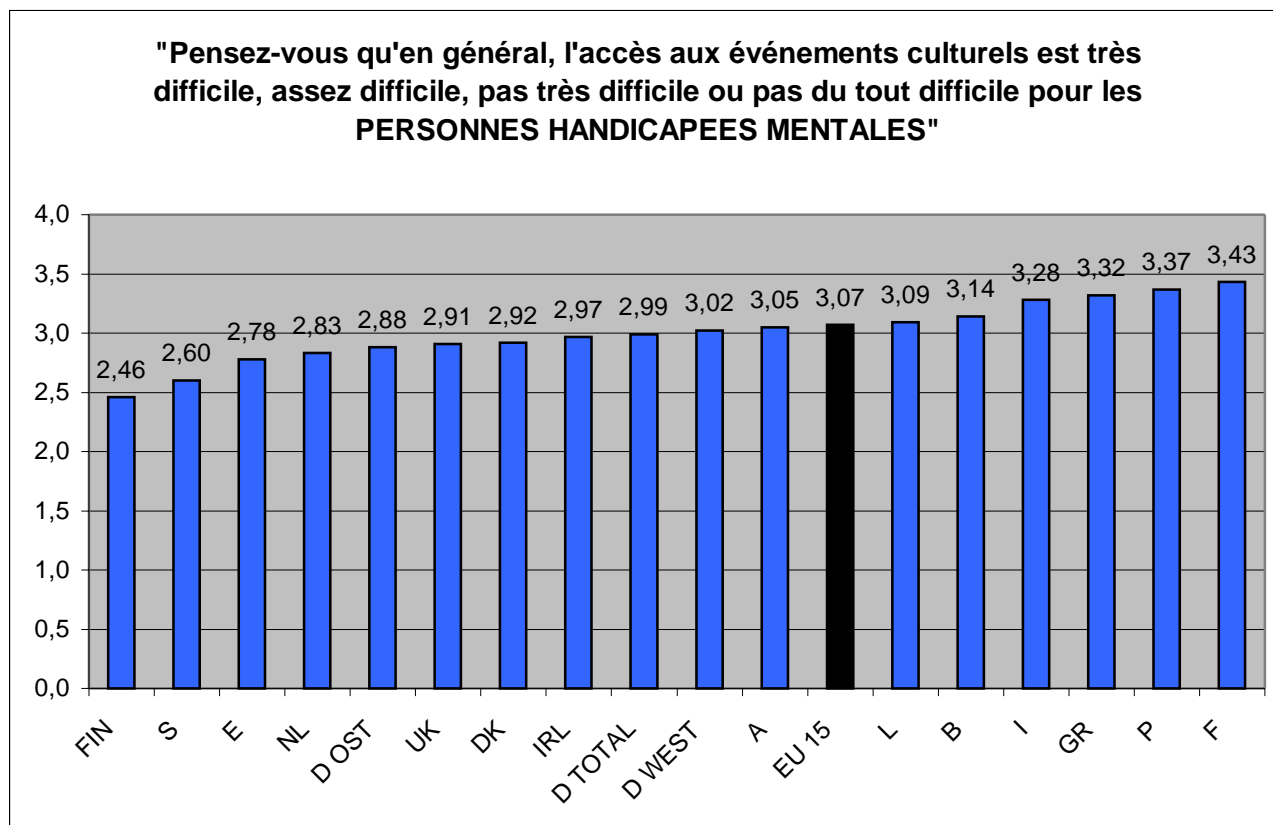
Un seul pays, la Finlande, se situe en deçà du point central à 2,45.

"Pensez-vous qu'en général, l'accès aux événements sportifs est très difficile, assez difficile, pas très difficile ou pas du tout difficile pour les PERSONNES HANDICAPEES MENTALES"



4.2.7 L'accès aux événements culturels

La moyenne européenne (3,07) souligne une tendance observée dans les réponses accordées aux questions précédentes : la majorité des Européens pensent que l'accès des personnes handicapées mentales aux événements culturels est assez difficile. Pour quatre pays, cet accès est même très difficile : l'Italie (3,28), la Grèce (3,32), le Portugal (3,37) et la France (3,43). A l'inverse, un seul pays, la Finlande affiche un score (une fois encore) en deçà du point central à 2,46.



4.3 Conclusions de l'analyse par pays

La majorité des réponses apportées aux questions relatives aux conditions d'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements constituent un véritable réquisitoire à l'encontre de mauvaises pratiques trop souvent répandues. Il convient cependant de préciser que ce constat sévère est variable d'un pays à l'autre.

A ce propos, l'analyse des récurrences dans les réponses accordées aux questions 1 à 4 du présent chapitre, permet de procéder à un regroupement des Etats. Le critère de tri sera le suivant : une majorité de réponses au-dessus ou au-dessous de la moyenne européenne (*voir graphique ci-dessous*). Rappelons, avant d'aller plus loin, que toutes les moyennes européennes (EU15) indiquent pour ces questions 1 à 4 des résultats négatifs qui soulignent que l'opinion publique européenne considère globalement que l'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements est « assez difficile » voire « très difficile ».

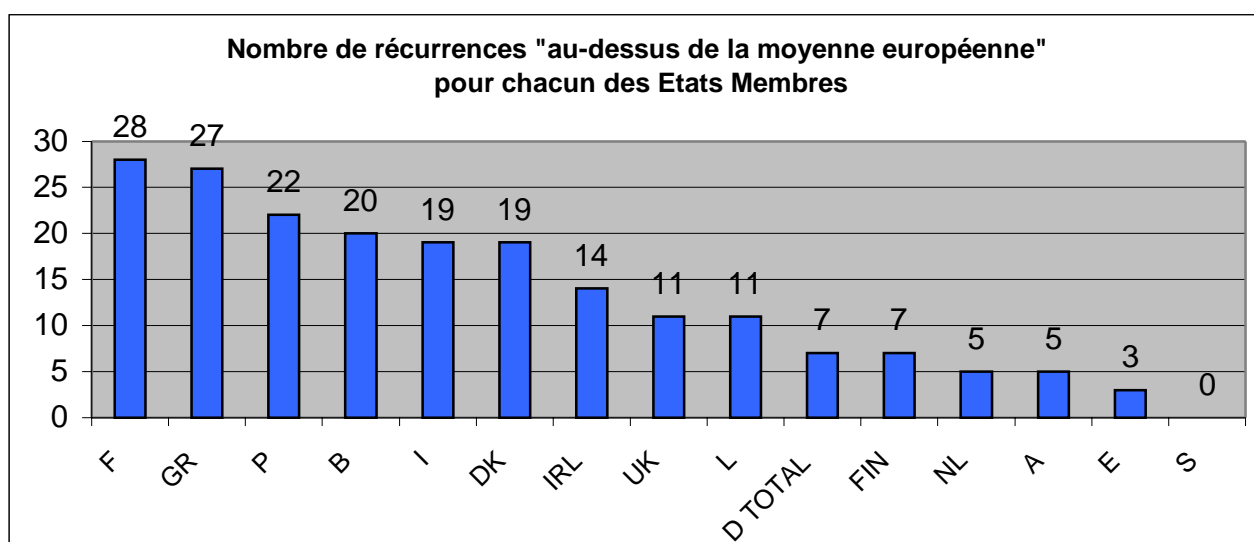
La France est le seul pays parmi les Quinze à offrir des résultats systématiquement au-dessus de la moyenne européenne. En effet, pour les quatre catégories de handicaps et pour chacune des sept questions posées par catégorie, elle offre 28 réponses au-dessus de la moyenne européenne, soulignant ainsi une attitude générale très critique. La Grèce rejoint, à un degré inférieur, la France dans une appréciation quasi-générale très critique (27 réponses au-dessus de la moyenne européenne sur 28).

Viennent ensuite le Portugal, la Belgique et l'Italie dont les scores, qui s'échelonnent (de façon décroissante) de 22 à 19, témoignent globalement d'une attitude assez désapprobatrice.

L'Irlande, quant à elle, offre une position médiane, en ce sens qu'elle a affiché 14 fois des réponses au-dessus de la moyenne européenne, et 14 fois au-dessous.

Le Royaume-Uni et le Luxembourg sont les premiers pays à adopter un nombre de réponses globalement au-dessous de la moyenne européenne. L'Allemagne, la Finlande, les Pays-Bas, l'Autriche et l'Espagne accentuent cette tendance.

Tout en bas de ce tableau, on trouve la Suède qui est le seul pays à se trouver systématiquement au-dessous de la moyenne des Quinze. Il est vrai que la Suède est fréquemment citée en exemple en matière d'infrastructures (publiques et privées) spécialement consacrées aux personnes handicapées. Il semble donc logique que la Suède ait un regard moins critique sur les conditions d'accès aux équipements et aux événements qu'elle offre aux handicapés que les autres pays qui n'ont pas de telles infrastructures.



4.4 Les variables socio-démographiques

A la lumière d'une analyse socio-démographique de toutes les réponses mentionnées du point 1 au point 4 du présent chapitre, l'on peut présenter les résultats suivants :

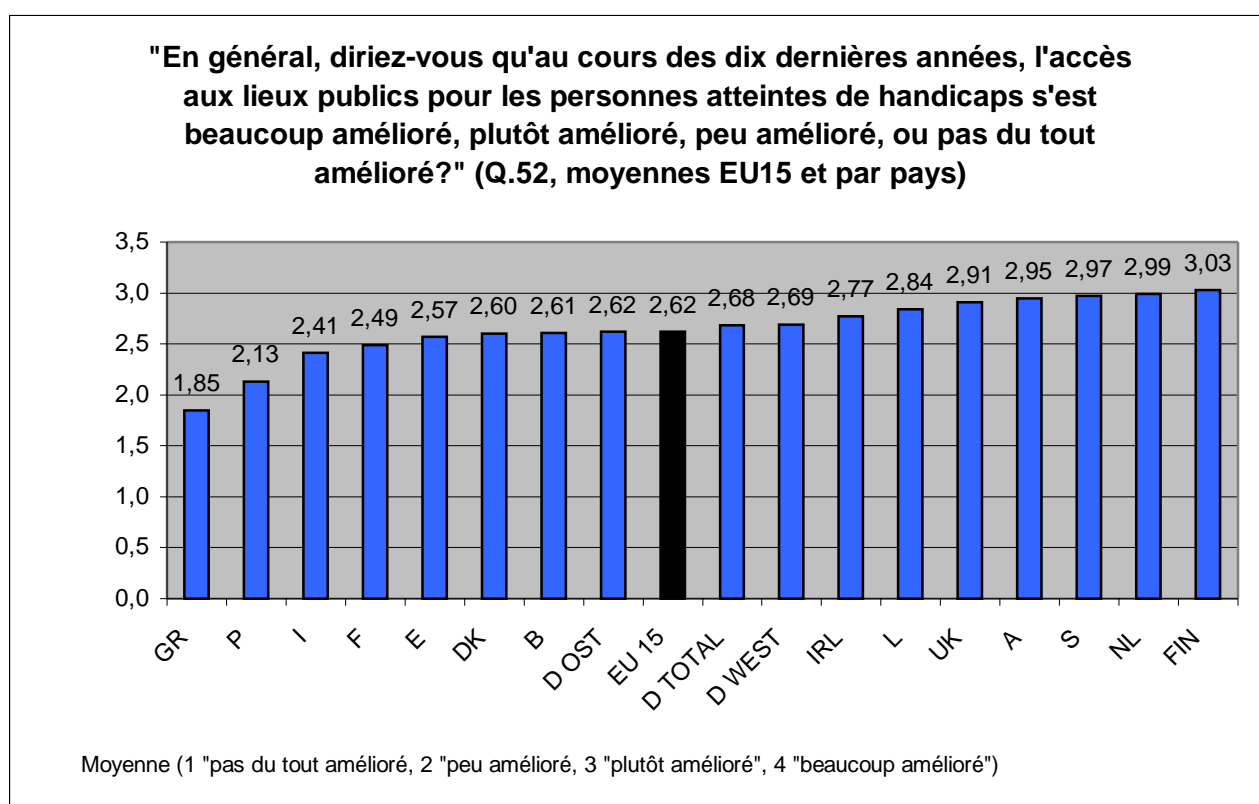
- la moyenne générale « EU15 » portant sur la difficulté d'accès des quatre classes de personnes handicapées (les aveugles, les sourds, les handicapés physiques et mentaux) aux différents types d'équipements et d'événements (les transports publics, les autres services publics, les lieux de travail, les universités ou les écoles, les restaurants ou les hôtels, les événements sportifs et culturels) s'établit à 3,03, ce qui confirme le regard globalement assez critique de l'opinion publique européenne à ce propos (*cf. supra*) ; l'utilisation de cette valeur - étalon (3,03) permet d'identifier les catégories socio-démographiques les plus critiques quant aux conditions d'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements : les personnes ayant quitté l'école avant 16 ans (moyenne de 3,08), les femmes (3,05), les personnes âgées de 55 ans et plus (3,07), les retraités (3,08), les personnes au foyer (3,07), et les revenus les plus bas (3,07) ;
- inversement, les étudiants (2,94), les 15-24 ans (2,98), les hommes (3,02), les managers (2,99) et les plus hauts revenus (2,99) sont plus mesurés dans leurs critiques des conditions d'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements.

5 EVOLUTION DES CONDITIONS D'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX LIEUX PUBLICS

5.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

Les Européens ont ensuite été invités à répondre à la question suivante : « En général, diriez-vous qu'au cours des dix dernières années, l'accès aux lieux publics pour les personnes atteintes de handicaps s'est beaucoup amélioré, plutôt amélioré, peu amélioré, ou pas du tout amélioré ? ». A chacun de ces niveaux de réponse était associé un poids allant de un (« pas du tout amélioré ») à quatre (« beaucoup amélioré »). (Voir la grille de lecture en page V du présent rapport).

Il apparaît qu'à l'échelle de l'Union européenne, la moyenne de 2,62 (donc au-dessus du point central de 2,5) souligne qu'une majorité de citoyens pensent que l'accès aux lieux publics pour les personnes handicapées s'est plutôt amélioré.



5.2 Analyse par pays

Mais cette moyenne européenne recouvre des situations nationales contrastées.

Pour quatre pays, l'accès aux lieux publics pour les personnes handicapées s'est peu amélioré : la Grèce (1,85), le Portugal (2,13), l'Italie (2,41) et la France (2,49).

Encadrant la moyenne européenne à plus ou moins 0,1 point, on trouve un groupe d'Etats dont les opinions publiques sont faiblement convaincues que cet accès s'est plutôt amélioré au cours des dix dernières années : l'Espagne, le Danemark, la Belgique, l'Allemagne et l'Irlande. Ces pays sont suivis dans une appréciation encore plus positive de cette amélioration par le Luxembourg (2,84), le Royaume-Uni (2,91), l'Autriche (2,95), la Suède (2,97), les Pays-Bas (2,99) et, surtout, la Finlande, seul pays à dépasser la barre des « 3 » à 3,03.

5.3 Analyse par variables socio-démographiques

Parmi les catégories socio-démographiques qui offrent une réponse positive plus marquée que la moyenne européenne (2,62), citons les Européens encore engagés dans le système éducatif (2,65), les hommes (2,65), les 15-24 ans, les managers et les plus hauts revenus (2,74). A l'inverse, ce sont les Européens qui ont quitté le système éducatif au plus tard à 15 ans (moyenne de 2,58), les femmes (2,59), les 25-39 ans (2,60), les personnes au foyer (2,55), les indépendants (2,57), les chômeurs (2,57) et les plus bas revenus (2,57 pour les « CSP - - ») qui montrent globalement une appréciation plus circonspecte quant à la réalité d'une amélioration des conditions d'accès des personnes handicapées aux lieux publics.

CHAPITRE III : LA RESPONSABILITE DE L'AMELIORATION DE L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX LIEUX PUBLICS

Faits marquants :

- 66% de l'opinion publique européenne considère que les autorités locales sont les véritables responsables de l'amélioration de l'accès des personnes atteintes d'un handicap aux lieux publics ; 30% désignent les employeurs / entreprises ; l'Union européenne est citée (en cinquième position) par 16% des personnes sondées.
- 58% des Européens expriment l'opinion selon laquelle le gouvernement devrait être responsable de ces améliorations ; citée comme étant un responsable potentielle, l'Union européenne recueille plus de 16% des opinions et passe en quatrième position avant même les organisations bénévoles ou caritatives.

1 QUI EST VERITABLEMENT RESPONSABLE ?

1.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

Les Européens ont été invités à désigner les « véritables » responsables de l'amélioration de l'accès des personnes atteintes d'un handicap aux lieux publics. Plusieurs réponses étaient autorisées.

Près de deux Européens sur trois désignent les autorités locales comme étant les véritables responsables de l'amélioration des conditions d'accès des personnes handicapées aux lieux publics. Le gouvernement, qui arrive en deuxième position, recueille un score de 55%. Les autorités publiques (centrales ou, au contraire, décentralisées) sont ainsi clairement mandatées par la population européenne : « c'est à elles qu'il incombe d'agir ! » semble être l'idée-force développée par l'opinion européenne.

En troisième position, arrivent les entreprises et les employeurs (30%) qui affichent un score de moins de deux points supérieur aux organisations bénévoles ou caritatives (28%). Ces éléments de réponses ne manqueront pas d'interpeller les tenants du concept anglo-saxon de « *corporate social responsibility* » (CSR³).

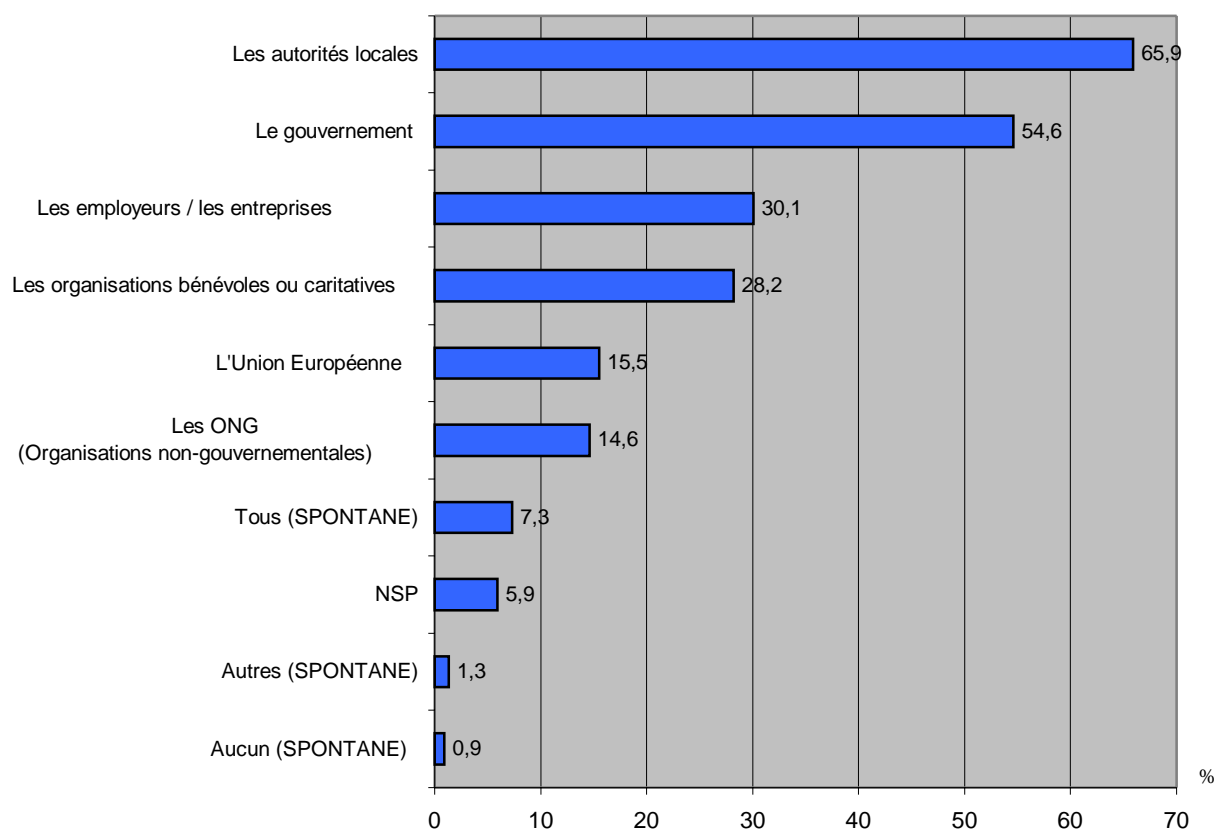
L'Union européenne, en cinquième position, est citée par 15% des Européens qui la placent à un point de plus que les organisations non-gouvernementales (ONG).

Quelque 7% des Européens exposent l'opinion spontanée selon laquelle tous les acteurs cités ci-dessus sont responsables de l'amélioration des conditions d'accès des personnes handicapées aux lieux publics.

Mentionnons enfin les points suivants : près de 6% des personnes sondées ne se prononcent pas ; un peu plus de 1% mentionnent de façon spontanée d'autres réponses ; et un peu moins de 1% déclarent de façon spontanée « aucun ».

³ Le Réseau CSR Europe (www.csreurope.org) se donne ainsi la mission suivante : « *To help companies achieve profitability, sustainable growth and human progress by placing Corporate Social Responsibility (CSR) in the mainstream of business practice* ».

**"Selon vous, qui est véritablement responsable de l'amélioration de l'accès des personnes atteintes d'un handicap aux lieux publics ?"
(Q.53a, en %, chiffres EU15)**



1.2 Analyse par pays

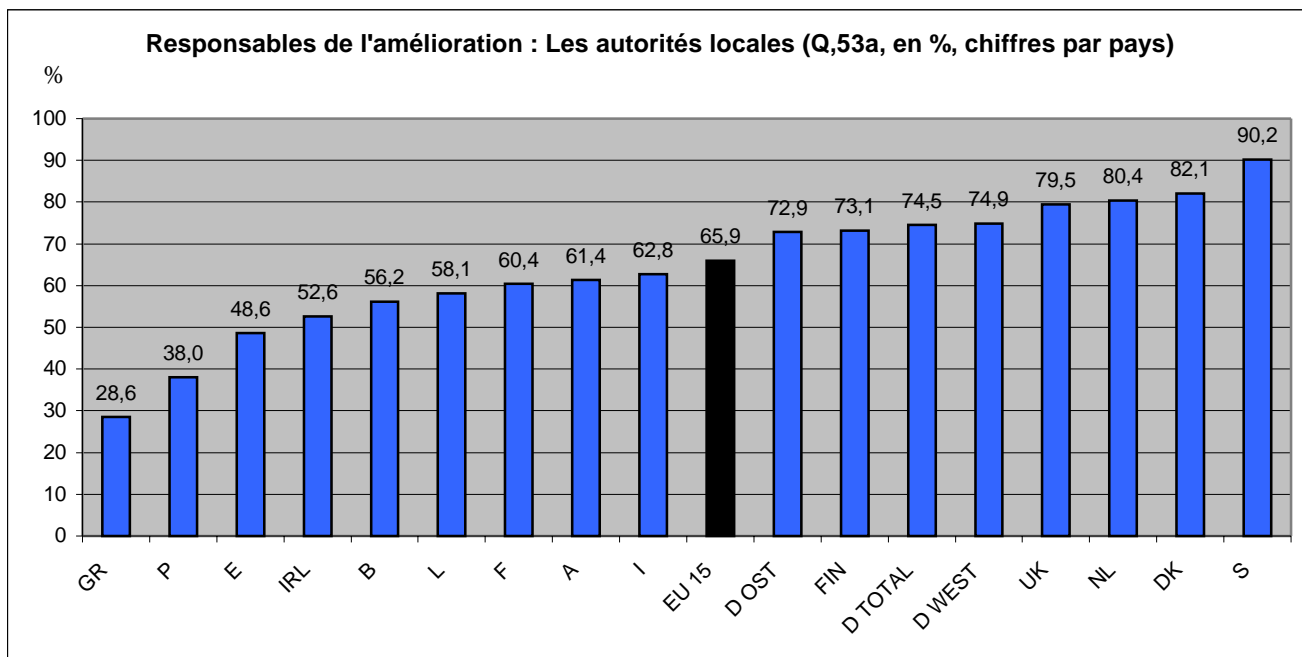
1.2.1 Les autorités locales

La question de la responsabilité des autorités locales ne fait, de toute évidence, pas l'unanimité en Europe. De fait, la moyenne européenne (65%) recouvre des résultats nationaux extrêmement contrastés qui s'échelonnent de 29% pour la Grèce à 90% pour la Suède.

A la droite de la moyenne européenne, on trouve : la Finlande (73%), l'Allemagne (75%), le Royaume-Uni (80%), les Pays-Bas (80%), le Danemark (82%) et la Suède déjà citée. Ce groupe de pays issus de la Scandinavie et, plutôt, du quart Nord-Ouest de l'Europe, désignent clairement les responsables : les autorités locales.

A la gauche de la moyenne européenne, distinguons deux groupes de pays :

- ceux dont les opinions affichent un score supérieur à la moyenne arithmétique (50%) : l'Irlande (53%), la Belgique (56%), le Luxembourg (58%), la France (60%), l'Autriche (61%) et l'Italie (63%) ;
- ceux dont les opinions affichent un score inférieur à 50% : la Grèce (29%), le Portugal (38%) et l'Espagne (49%), trois Etats du Sud de l'Europe.



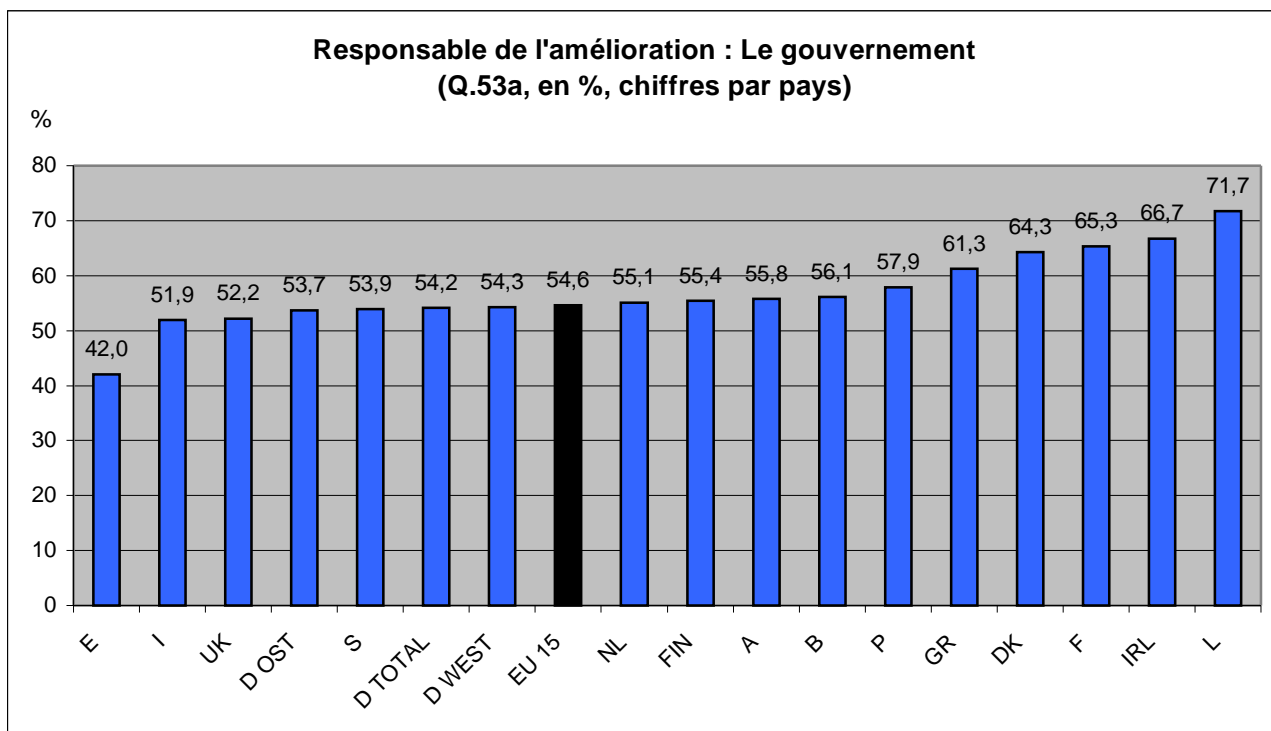
1.2.2 Le gouvernement

Quelque 55% des Européens pensent que leur gouvernement devrait être responsable de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics. Quatorze pays sur quinze offrent d'ailleurs des résultats supérieurs à 50%. En effet, seule l'Espagne recueille un petit 42% qui doit peut-être être mis en relation avec le haut degré d'autonomie dont jouissent les entités régionales espagnoles.

Dans la tranche des 50%, on trouve (de façon croissante) l'Italie, le Royaume-Uni, la Suède, l'Allemagne, les Pays-Bas (premier Etat à dépasser la moyenne européenne), la Finlande, l'Autriche, la Belgique et le Portugal.

Quatre Etats se positionnent entre 60 et 70%: la Grèce, le Danemark, la France et l'Irlande.

Enfin, le Luxembourg, avec un score de 72%, apparaît comme le pays qui désigne le plus nettement les autorités gouvernementales comme étant responsables de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics.



1.2.3 Les employeurs / les entreprises

Trois Européens sur dix pensent que c'est à l'entreprise et aux employeurs qu'il incombe d'améliorer l'accès des personnes handicapées aux lieux publics.

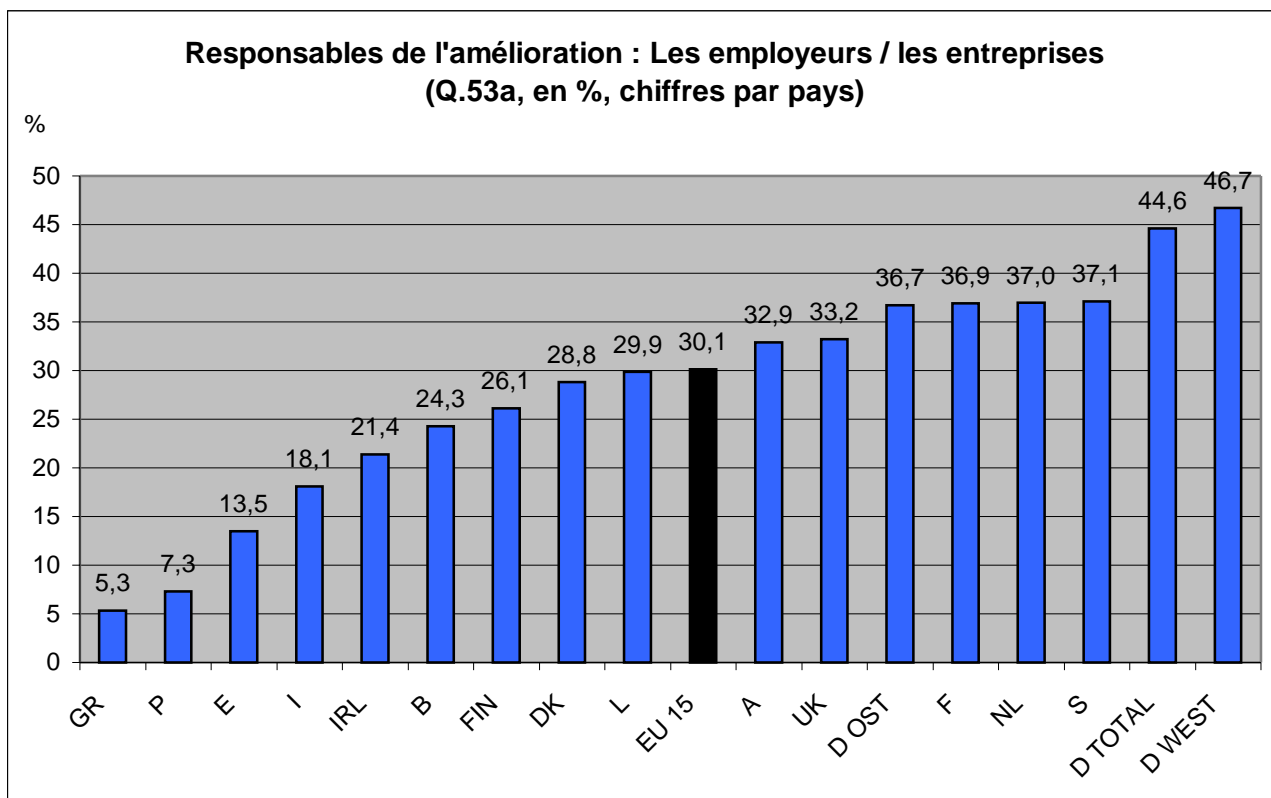
Ce sont les Etats du Sud de l'Europe qui sont les moins convaincus par cette thèse. En effet, en marge inférieure du classement, on trouve la Grèce (5%), le Portugal (7%), l'Espagne (13%) et l'Italie (18%).

A la droite des résultats affichés par l'Europe du Sud, on trouve un deuxième groupe de pays composé de l'Irlande (21%), de la Belgique (24%), de la Finlande (26%), du Danemark (29%) et du Luxembourg (30%).

Légèrement au-dessus de la moyenne européenne, l'Autriche et le Royaume-Uni sont à la limite du tiers d'opinions désignant le monde de l'entreprise comme étant porteur d'une responsabilité vis-à-vis des personnes handicapées.

Au-delà du seuil des 33%, un pallier très homogène regroupe la France, les Pays-Bas et la Suède à 37%.

Tout en haut de cette liste, l'Allemagne affiche 47% d'opinions sous-tendant le postulat de la responsabilité de l'entreprise.



1.2.4 Les organisations bénévoles ou caritatives

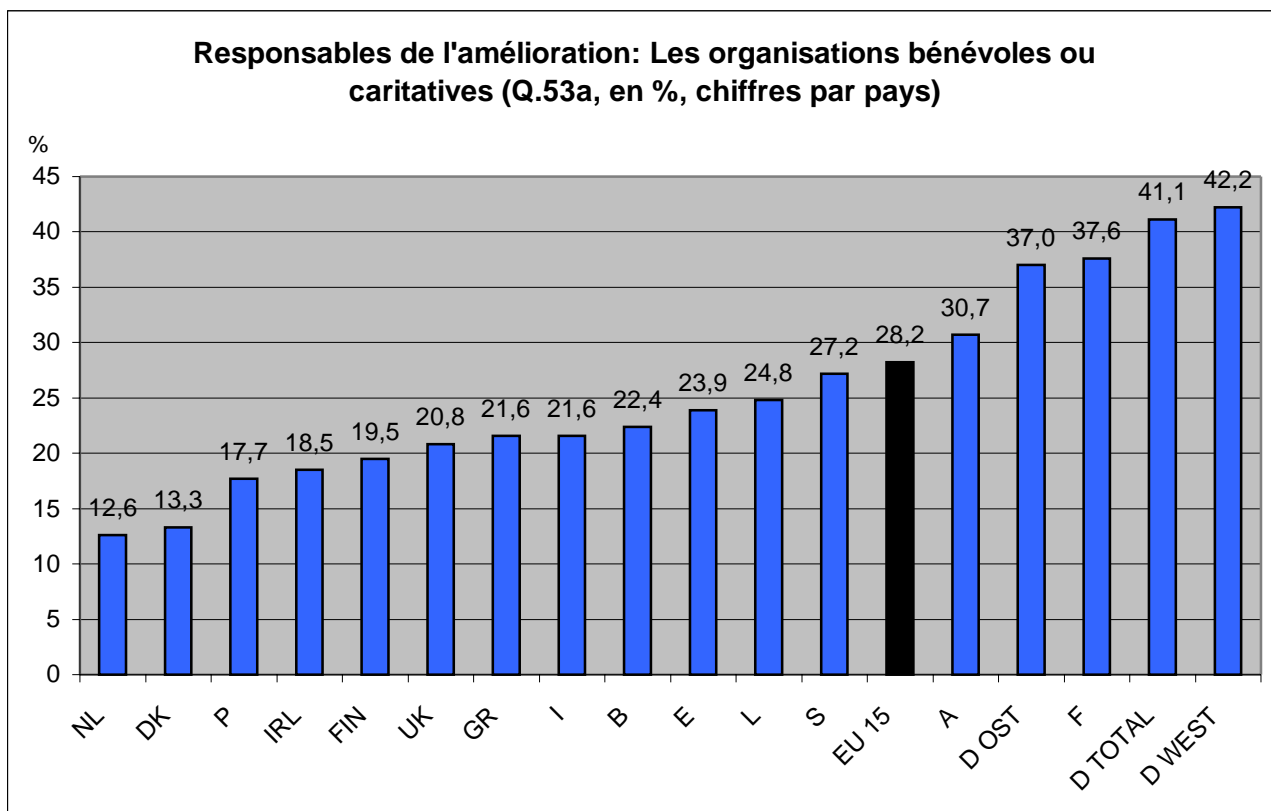
Témoignage d'une importance grandissante du monde associatif dans les pays de l'Union européenne, on crédite les organisations (bénévoles ou caritatives) d'une responsabilité non négligeable en matière d'accès des personnes atteintes d'un handicap aux lieux publics. En effet, quelque 29% des Européens leur assignent une responsabilité en la matière.

C'est l'Allemagne qui affiche le score d'emblée le plus impressionnant puisque 41% de ses habitants accréditent la thèse de la responsabilité de leurs organisations. On se rappellera à ce sujet que la République Fédérale a une vie associative très active.

Quelques points en marge de leurs voisins allemands, les Français pensent à 38% que leurs organisations sont responsables de l'amélioration des conditions d'accès des handicapés aux lieux publics, il en va de même pour 31% des Autrichiens.

Entre la moyenne européenne et le seuil des 15%, on trouve une majorité de pays dont les habitants soutiennent cette opinion selon les pourcentages (décroissants) suivants: la Suède (27%), le Luxembourg (25%), l'Espagne (24%), la Belgique (22%), l'Italie (22%), la Grèce (22%), le Royaume-Uni (21%), la Finlande (20%), l'Irlande (19%) et le Portugal (18%).

Au-dessous de la barre des 15%, les Pays-Bas (13%) et le Danemark (13%) ferment la marche de cette énumération.



1.2.5 L'Union européenne

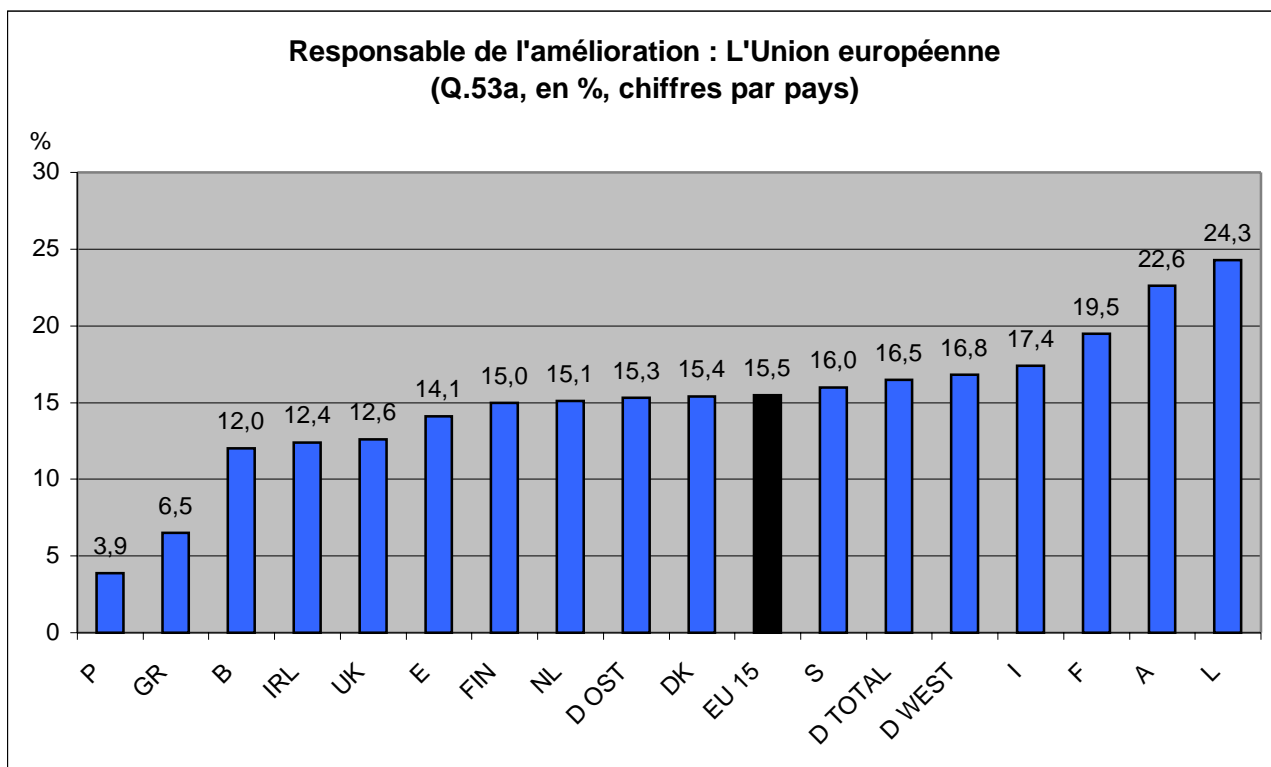
Selon 16% de l'opinion publique européenne, l'Union européenne est responsable de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics. Cette option, quelque peu à contre-courant du principe de subsidiarité, recueille un écho particulièrement fort au Luxembourg (24%), suivi en cela par l'Autriche (23%).

Quelque sept pays se situent dans une fourchette comprise entre 15 et 20% : Finlande, Pays-Bas, Danemark, Suède, Allemagne, Italie et France.

Dans un groupe aux résultats très homogènes, la Belgique, l'Irlande et le Royaume-Uni affichent des scores d'environ 12%.

Enfin, en bas de l'échelle, la Grèce (7%) et le Portugal (4%) sont nettement en retrait par rapport aux autres pays.

(Voir graphique page suivante)



1.2.6 Les ONG (Organisations non-gouvernementales)

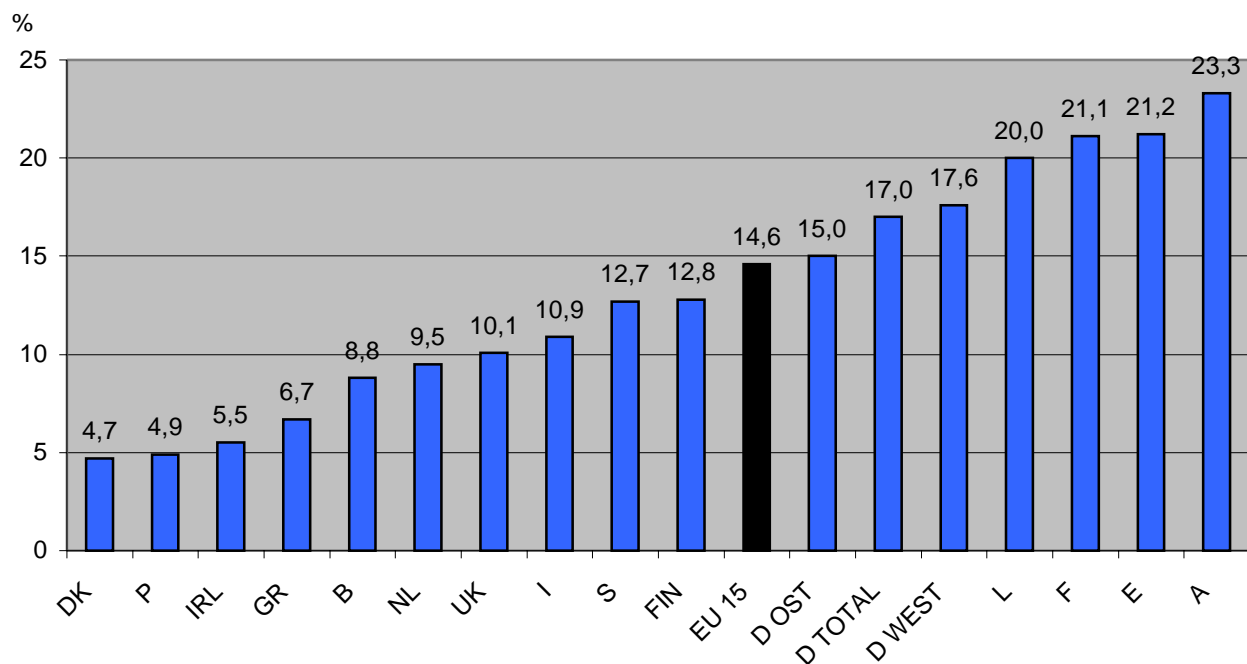
Quelque 15% des Européens pensent que les ONG sont véritablement responsables de l'accès des personnes atteintes d'un handicap aux lieux publics. Cette position est soutenue avec encore plus de force dans quatre pays: l'Autriche (23%), l'Espagne (21%), la France (21%) et le Luxembourg (20%). L'Allemagne avec 17% dépasse la moyenne européenne de deux points.

En deçà de cette moyenne et au-delà de la barre des 10%, citons la Finlande et la Suède à 13%, l'Italie à 11% et le Royaume-Uni à 10%.

Enfin, au-dessous de la barre des 10%, six pays (par ordre décroissant): les Pays-Bas (9,5%), la Belgique (9%), la Grèce (7%), l'Irlande (6%) , le Portugal et la Grèce (5%).

(Voir graphique page suivante)

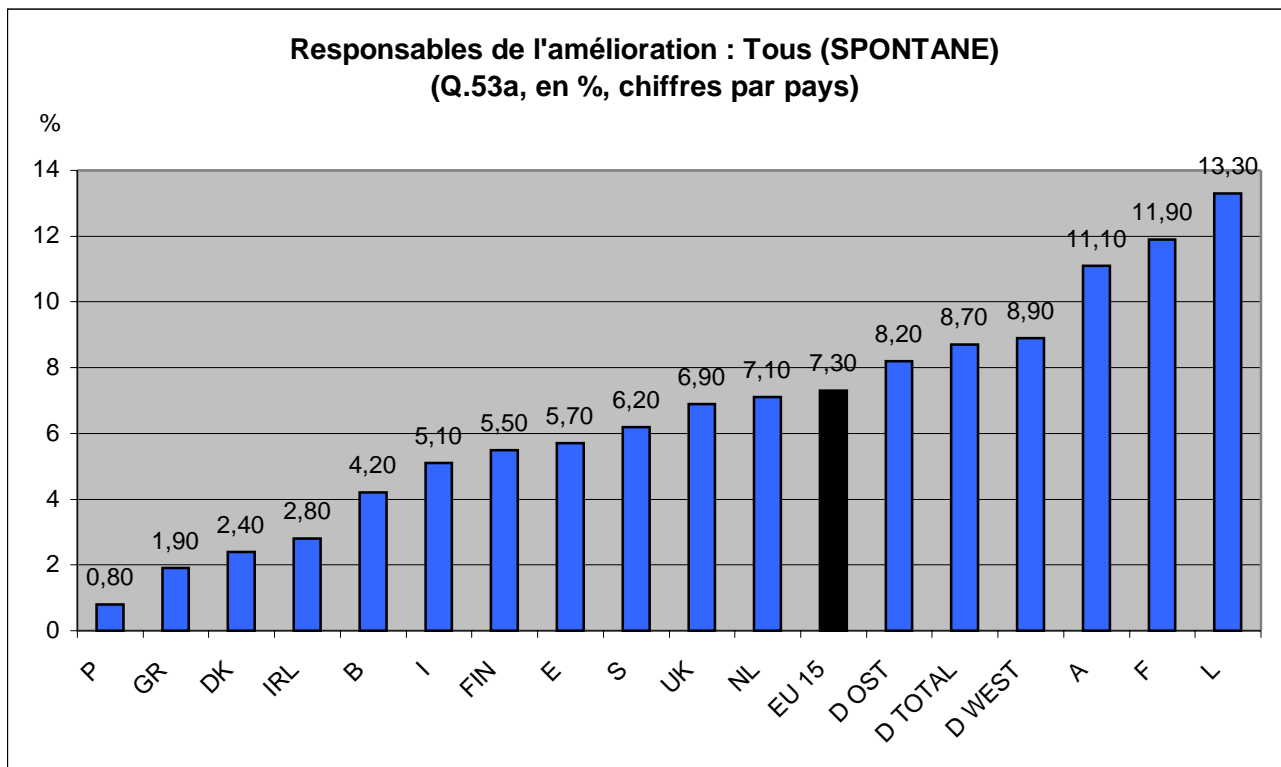
Responsables de l'amélioration : Les ONG (Organisations non-gouvernementales) (Q.53a, en %, chiffres par pays)



1.2.7 Tous (SPONTANE)

7% des Européens pensent que tous les acteurs cités précédemment sont responsables de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics. Citons les trois pays qui dépassent la barre des 10% : l'Autriche (11%), la France (12%) et le Luxembourg (13%). Inversement, moins de 1% des Portugais partagent cette position, de même que moins de 2% des Grecs.

(Voir graphique page suivante)



1.3 Analyse par variables socio-démographiques

Analysons par ordre séquentiel les six premières réponses données par l'opinion publique européenne.

Si, en moyenne, 66% des Européens pensent que les autorités locales sont responsables de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics, ce résultat est supérieur dans les différentes catégories socio-démographiques suivantes : les personnes ayant arrêté leurs études à 20 ans ou plus (72%), les hommes (67%), les personnes âgées de 55 ans ou plus (68%), les managers (76%) et les plus hauts revenus (74%).

L'analyse des réponses décrivant le gouvernement comme étant responsable de cette amélioration révèle quelques similitudes avec l'article précédent : en effet, ce sont une fois encore les personnes qui ont quitté le système éducatif à 20 ans ou plus qui soutiennent le plus cette thèse (56% contre 55% pour la moyenne « EU15 »). Les managers continuent d'être au-dessus de la moyenne européenne (59%), de même que les revenus élevés (58%). Ce sont les chômeurs et les 55 ans ou plus qui soutiennent le moins ce point.

La réponse « employeurs / entreprises » montre que si la moyenne « EU15 » s'établit à 30%, c'est la classe la plus éduquée (36%) qui soutient avec le plus de vigueur cette thèse. Elle est suivie principalement par les 40-54 ans et surtout par les managers (41%) et les revenus les plus élevés (38%). Remarquons au passage que les managers d'entreprises, allant au-delà des opinions exprimées par l'opinion publique européenne (ils offrent des réponses de 10 points supérieures à la moyenne européenne), se reconnaissent une responsabilité dans l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics.

Les organisations bénévoles ou caritatives recueillent un soutien supérieur à la moyenne européenne (28,2%) de la part des personnes encore dans le système éducatif (31%), mais aussi des femmes (28,9 contre 27,5% pour les hommes), des 15-24 ans, des managers (31,7%) et des revenus les plus élevés.

La moyenne « EU15 » citant l'Union européenne comme étant responsable de l'amélioration des conditions d'accès des handicapés aux lieux publics (15,5%) est dépassée principalement chez les

personnes qui ont quitté le système éducatif à 20 ans ou plus, les hommes (16,2 contre 14,8% pour les femmes), les 15-24 ans et les 40-54 ans, les managers (20,7%), les employés (17,3%), les étudiants (17,2%) et les revenus les plus élevés (16,8%). Inversement, c'est chez les gens qui ont quitté le système scolaire le plus tôt (13,7%), les femmes (14,8%), les 55 ans et plus, les personnes au foyer, les retraités (12,8%) et les revenus les plus bas (13,9%) que le soutien est le plus faible.

La moyenne « EU15 » recueillie par les ONG est de 14,6% : dépassant ce résultat, les jeunes de 15 à 24 ans (17,1%), les managers (18,4%), les étudiants (18%) et les revenus les plus élevés (16,1%) témoignent d'un soutien marqué à l'action des organisations non-gouvernementales.

2 QUI DEVRAIT ETRE RESPONSABLE ?

2.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

Dans le prolongement de la question précédente, on a posé la question suivante aux Européens: « Et, selon vous, qui *devrait être* responsable de ces améliorations ? » Il s'agit donc maintenant d'exprimer un avis pouvant s'apparenter à un souhait.

C'est maintenant le gouvernement qui est cité par une majorité (58%) aux dépens des autorités locales (51%) qui recueillaient quelque 66% à la question « *qui est responsable (...)* ? » La référence aux autorités centrales ou locales reste donc encore majoritaire.

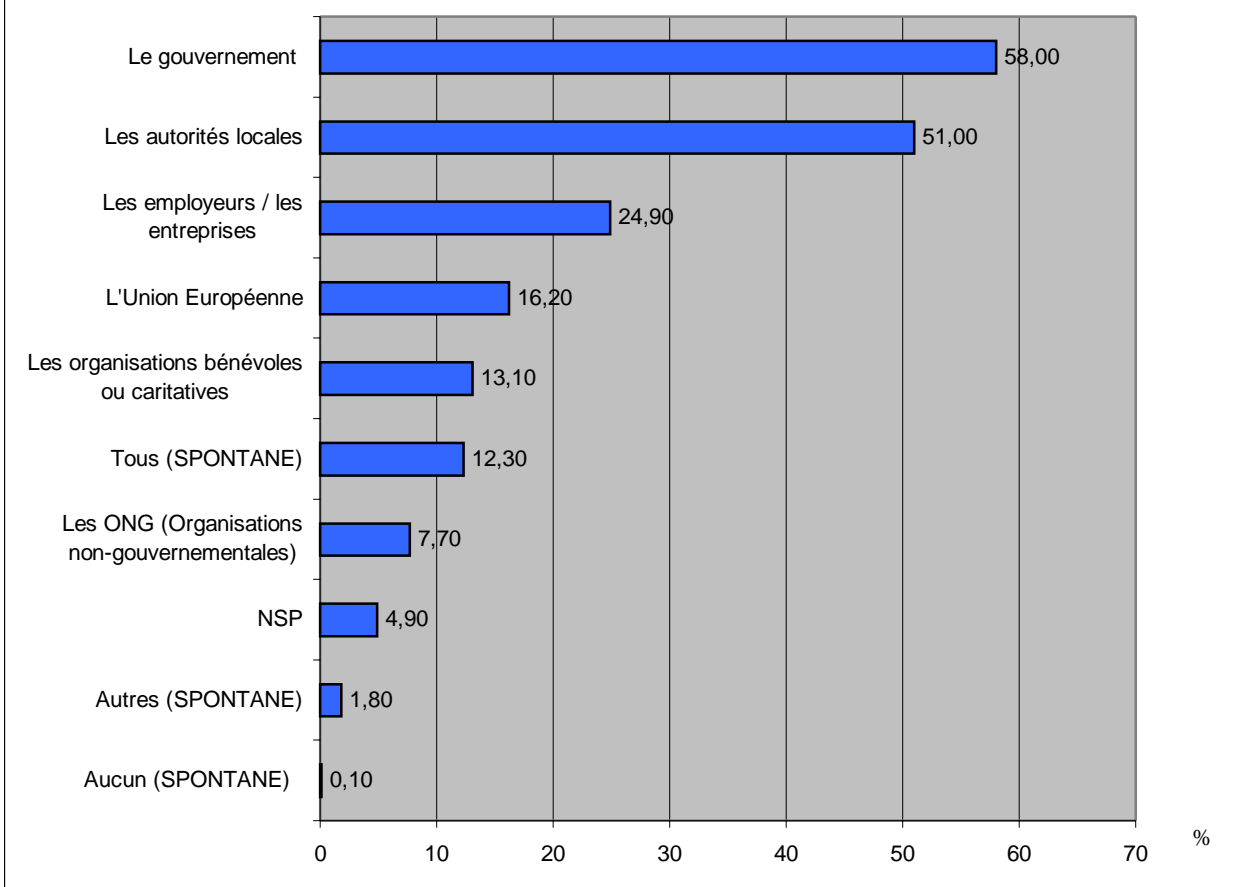
Les entreprises et les employeurs que 30% des Européens considéraient comme étant véritablement responsables, ne sont plus mentionnés que par un Européen sur quatre.

Résultat important pour l'Union européenne, elle est maintenant citée en quatrième position par 16% des Européens (même si, par ailleurs, le soutien réel augmente de 0,7 point), avant même les organisations bénévoles ou caritatives qui sont, elles, citées par 13% des personnes sondées (contre 28% dans la question précédente).

Plus de 12% des Européens expriment maintenant le souhait que « tous » les acteurs cités soient responsables de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics (contre 7% précédemment).

Les ONG (organisations non-gouvernementales) recueillent quelque 8% des opinions (contre 15% précédemment).

**"Et, selon vous, qui devrait être responsable de ces améliorations ?"
(Q.53-b, en %, EU15)**



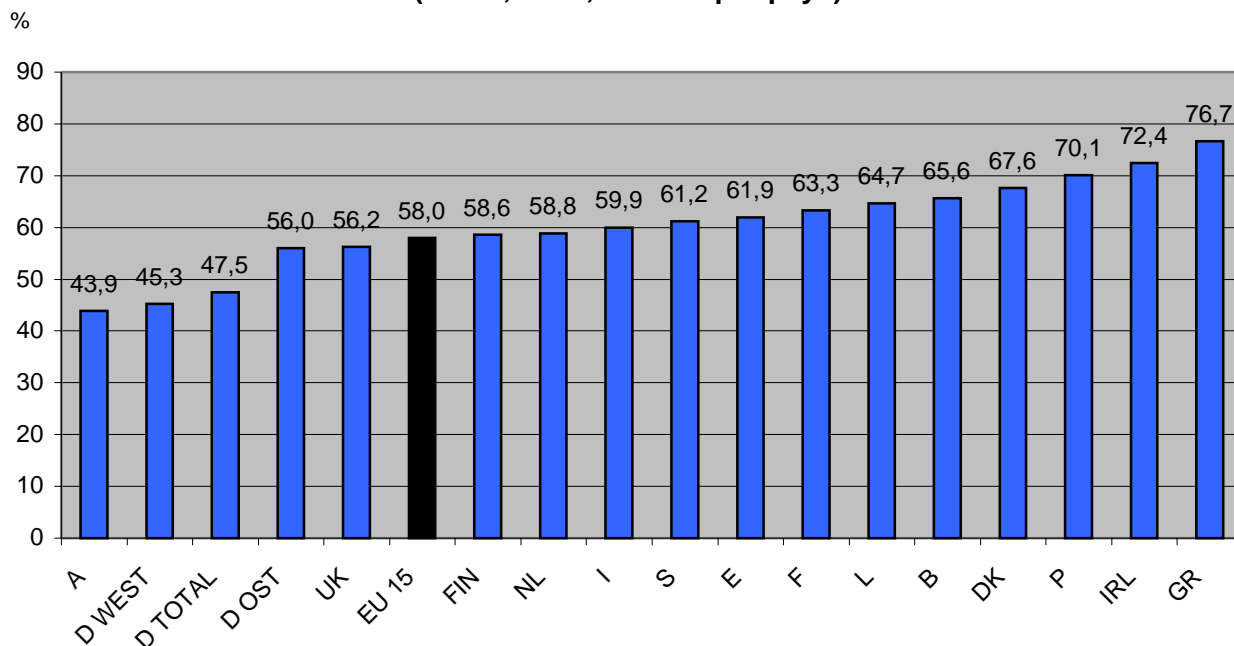
2.2 Analyse par pays

2.2.1 Le gouvernement

Seules les opinions autrichiennes (44%) et allemandes (48%) sont minoritaires à penser que le gouvernement devrait être responsable de l'amélioration de l'accès des handicapés aux lieux publics.

Les treize autres pays affichent des scores allant de 56% (Royaume-Uni) à 77% (Grèce).

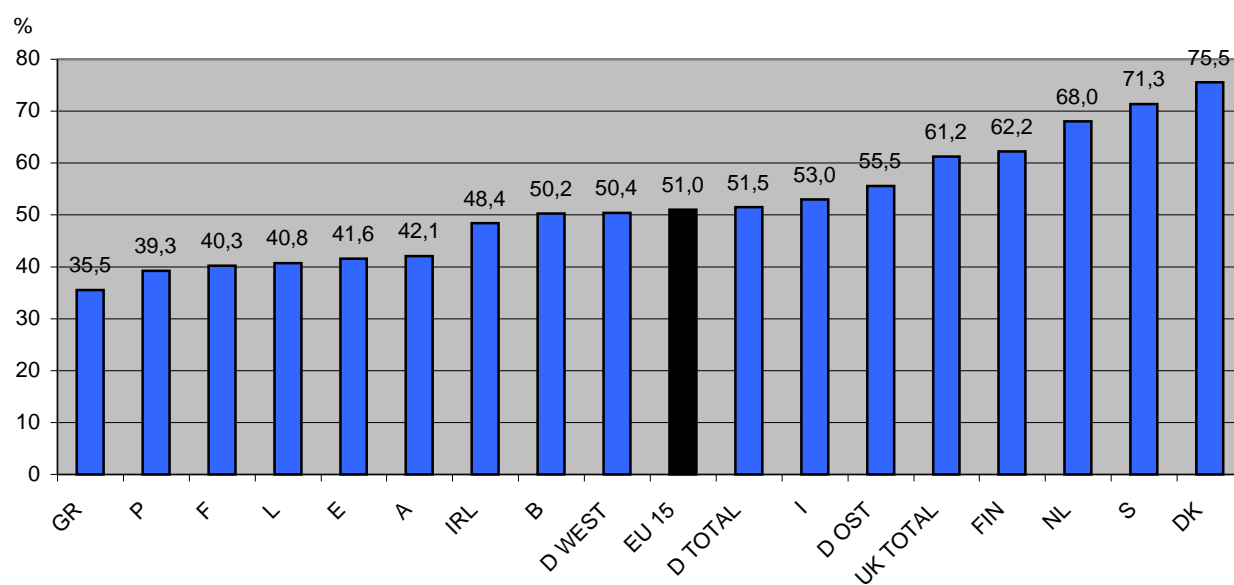
**Devrait être responsable de l'amélioration : Le gouvernement
(Q.53b, en %, chiffres par pays)**



2.2.2 Les autorités locales

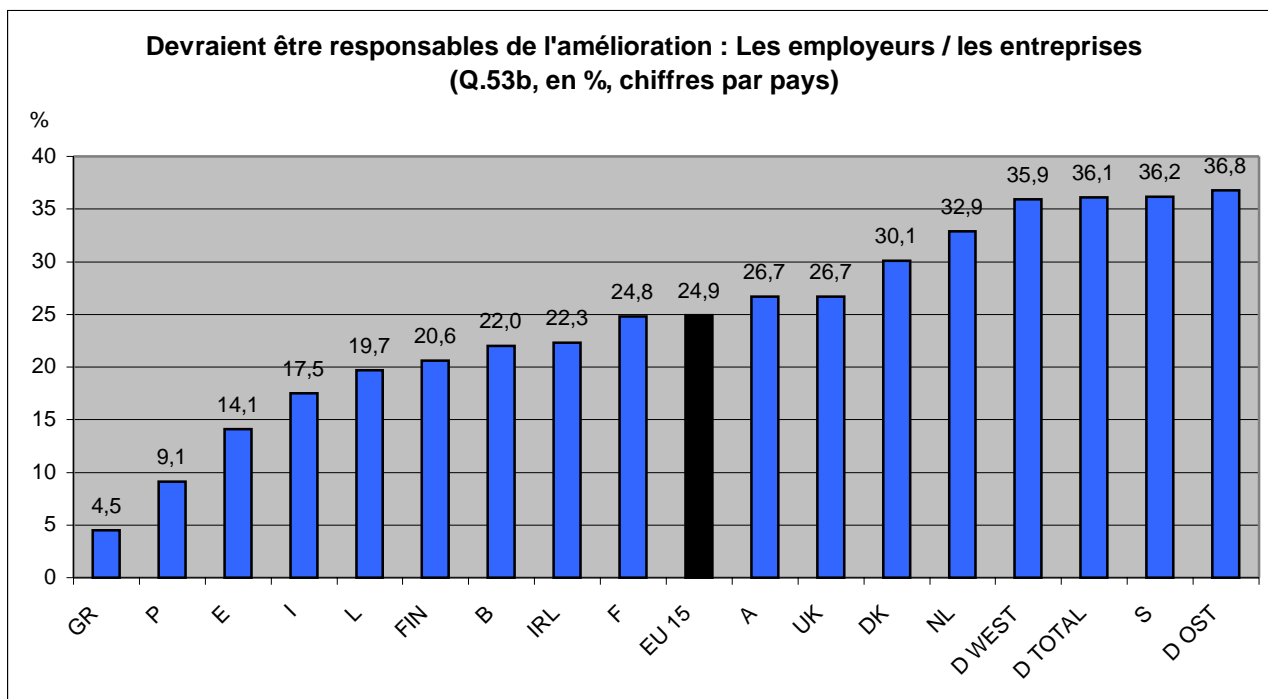
51% des Européens pensent que les autorités locales devraient être responsables de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics. Au-dessous du seuil des 40%, citons la Grèce (36%) et le Portugal (39%). Par opposition, cinq autres pays se trouvent au-dessus de la barre des 60% : le Royaume-Uni, la Finlande, les Pays-Bas, la Suède et le Danemark (qui culmine à 76%).

**Devrait être responsable de l'amélioration : Les autorités locales
(Q.53b, en %, chiffres par pays)**



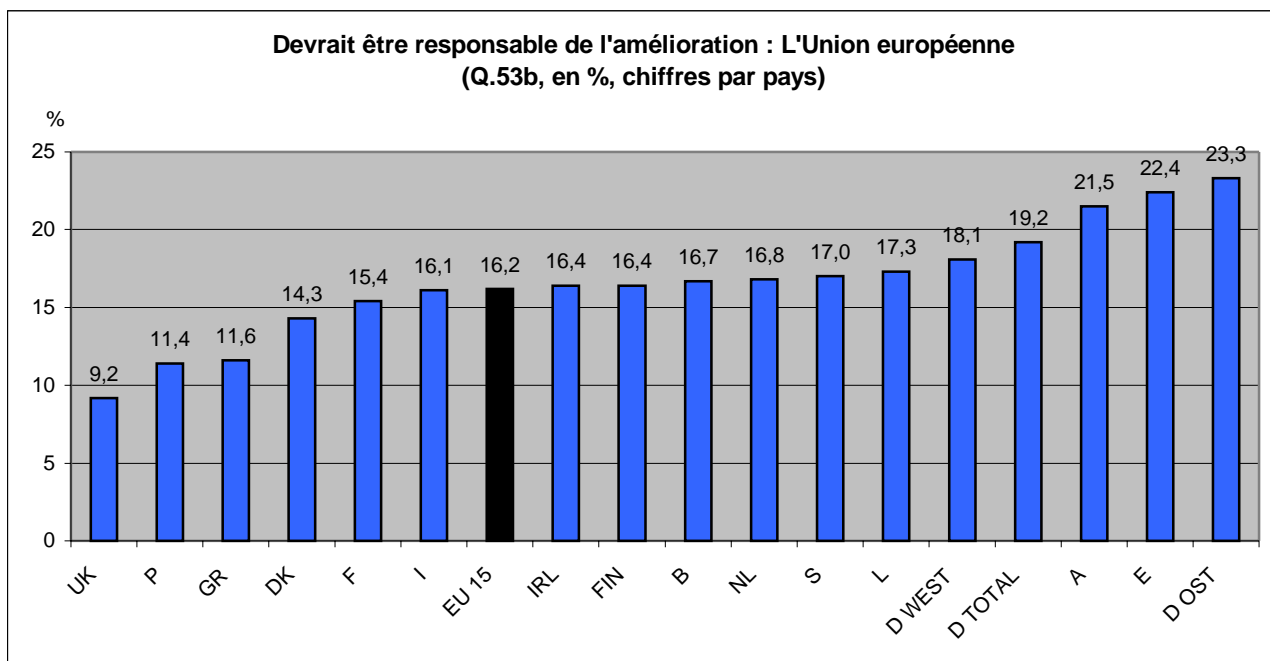
2.2.3 Les employeurs / les entreprises

Un Européen sur quatre pense que la responsabilité des employeurs et des entreprises devrait être engagée en matière d'amélioration des conditions d'accès des personnes handicapées aux lieux publics. Au-dessous de la barre des 20%, on trouve les quatre pays du Sud de l'Union européenne ainsi que le Luxembourg. Au-dessus du seuil des 30%, mentionnons le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suède.



2.2.4 L'Union européenne

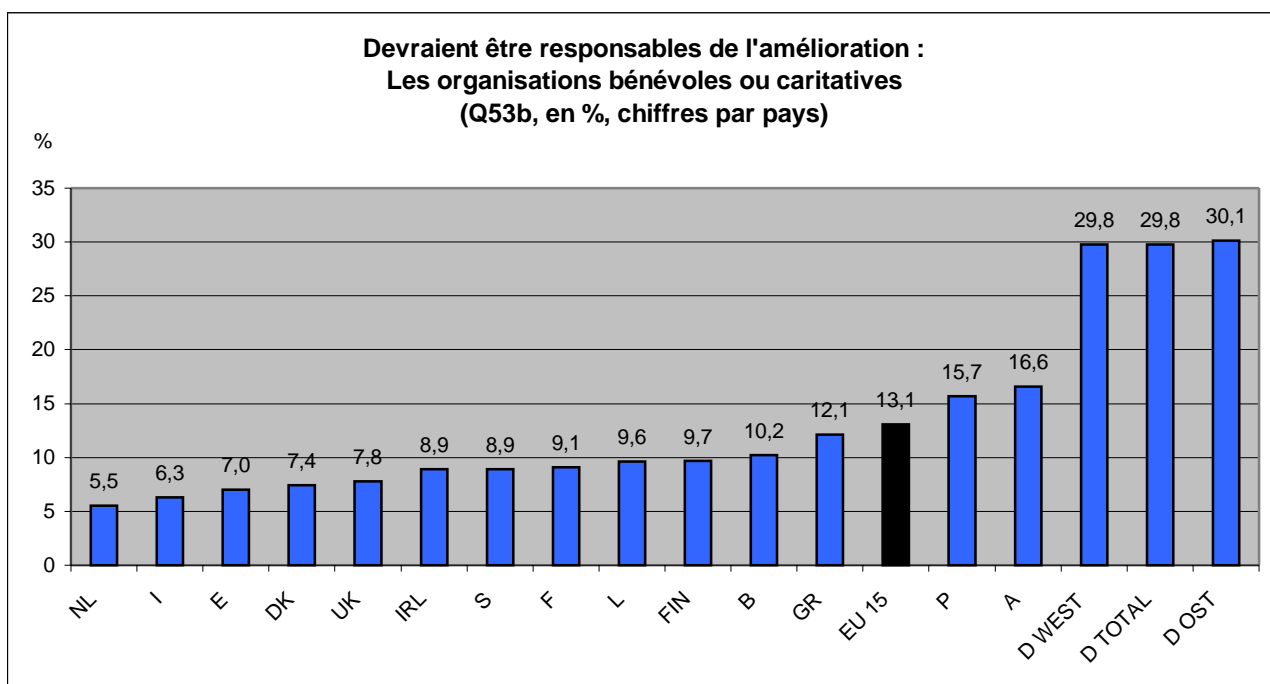
16% des Européens souhaiteraient voir l'Union européenne obtenir une responsabilité dans cette amélioration des conditions d'accès des personnes handicapées aux lieux publics. C'est au Royaume-Uni que ce sentiment est le moins fort (9%), suivi dans cette option par le Portugal, la Grèce et le Danemark. A l'inverse, c'est en Autriche et en Espagne que ce sentiment est le plus marqué (22%), ainsi que dans les nouveaux Länder (23%) où les attentes de l'opinion publique envers l'Union européenne sont de cinq points supérieures à ce qu'elles peuvent être dans sa partie occidentale.



2.2.5 Les organisations bénévoles et caritatives

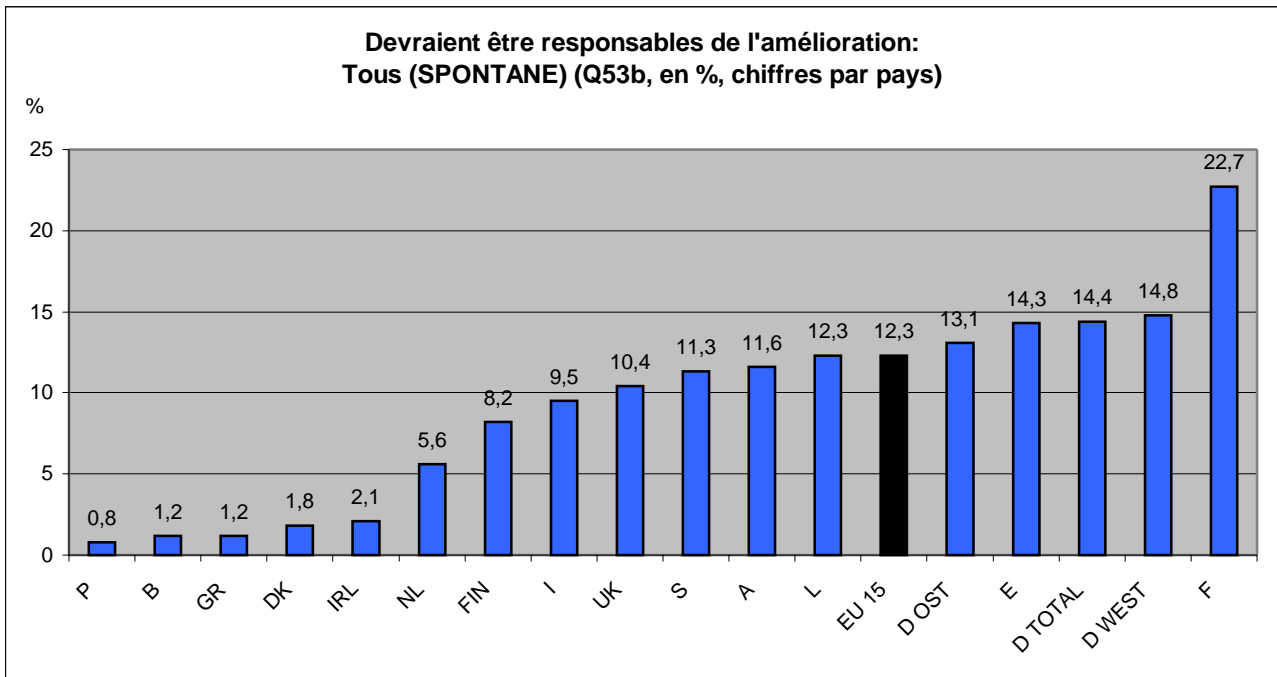
Si 13% de l'opinion publique européenne pensent que les organisations bénévoles et caritatives devraient avoir une responsabilité, les situations nationales nécessitent de présenter essentiellement trois (groupes) d'Etats :

- au-dessous du seuil des 10% : la Finlande, le Luxembourg, la France, la Suède, l'Irlande, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas (qui ferment la marche avec 6%) ;
- entre 10 et 17% : la Belgique, la Grèce, le Portugal et l'Autriche
- enfin, se démarquant très nettement du reste de ses voisins européens, l'Allemagne affiche un 30% qui souligne, si besoin était, le dynamisme du monde associatif de la République Fédérale.



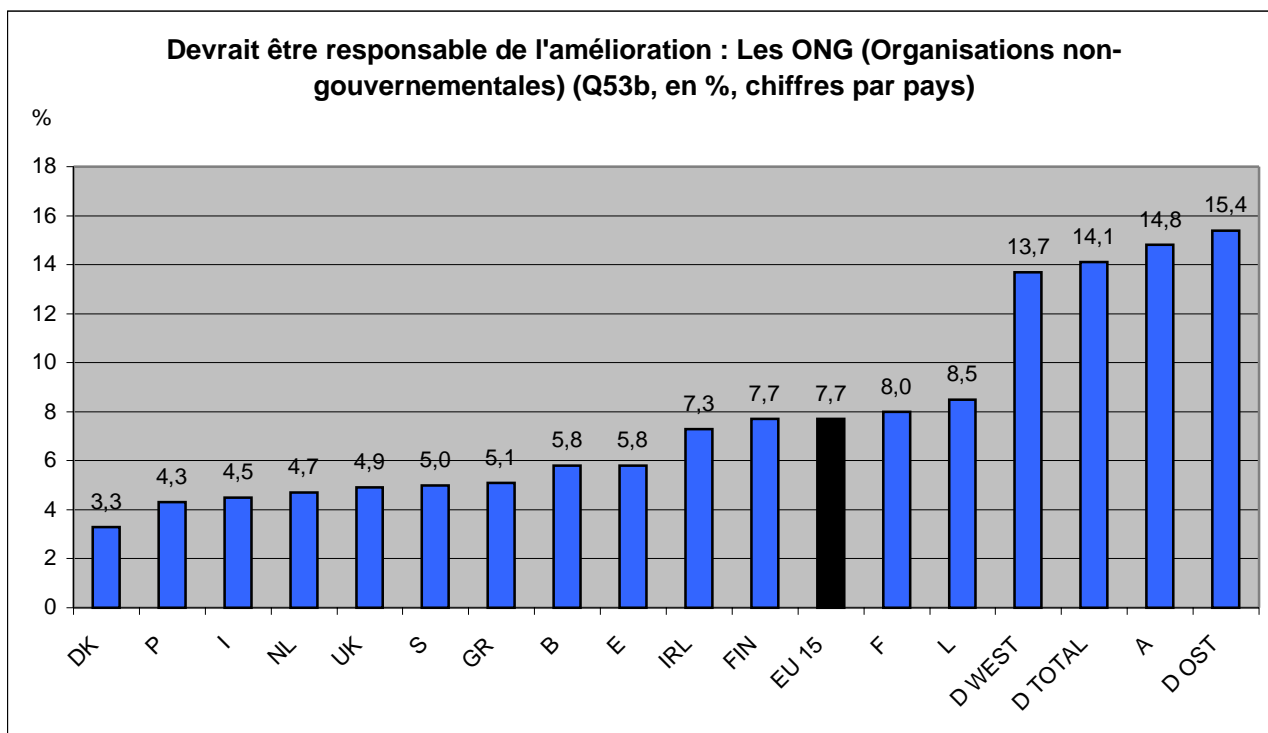
2.2.6 Tous (SPONTANE)

Quelque 12% des Européens répondent spontanément que tous les acteurs cités dans la question devraient voir engager leur responsabilité. C'est au Portugal, en Belgique, en Grèce, au Danemark et en Irlande que ce souhait recueille le moins d'écho (moins de 3%), à la différence de la France (23%) qui semble vouloir mettre en avant une sorte de responsabilité partagée.



2.2.7 Les ONG (Organisations non-gouvernementales)

Enfin, les ONG arrivent en dernier dans la liste des structures auxquelles on souhaiterait octroyer une responsabilité en matière d'amélioration des conditions d'accès des personnes handicapées aux lieux publics. Ce sentiment est particulièrement marqué au Danemark, au Portugal, en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. A l'inverse, il est peu marqué dans le monde germanique : Allemagne (14%) et Autriche (15%).



2.3 Analyse par variables socio-démographiques

Analysons maintenant par ordre séquentiel les quatre premières réponses :

- le « gouvernement » : à 58% les Européens pensent que ce serait au gouvernement d'être responsable de ces améliorations. Cette option est la plus marquée chez les gens qui ont un niveau d'éducation supérieur (59,5%), les femmes (58,6 contre 57,4% pour les hommes), les 40-54 ans (59,4%), les indépendants (61,7%), les personnes au foyer (59,6%) et les revenus les plus élevés (61,4%) ;
- 51% des Européens pensent que les autorités locales devraient avoir une responsabilité dans l'amélioration des conditions d'accueil des handicapés : cette thèse reçoit un appui marqué de la part des personnes les plus éduquées (54,9%), des femmes (51,3 contre 50,7% pour les hommes), des gens âgés de 55 ans ou plus (53,5%), des managers (55,1%) et des revenus les plus élevés (57,2%) ;
- 24,9% de l'opinion publique pense que le monde de l'entreprise devrait avoir une responsabilité dans l'amélioration des conditions d'accueil des personnes handicapées : cette option est soutenue avec vigueur par les Européens ayant un niveau d'éducation supérieur, les femmes, les personnes âgées de 25 à 39 ans, les managers (33,4%) et les revenus les plus élevés (30,4%). L'attitude des managers est des plus intéressantes car elle démontre qu'à 40% ils se reconnaissent une responsabilité dans cette amélioration, mais qu'en plus, à 33,4% ils souhaitent se voir attribuer de telles responsabilités ;
- concernant la réponse « Union européenne », il apparaît que ce sont les personnes éduquées, de sexe masculin, jeunes, managers, disposant de revenus élevés qui mettent en avant cette opinion.

CHAPITRE IV : L'INFORMATION DES EUROPEENS SUR LES HANDICAPS

Faits marquants :

- *57% des Européens avouent un déficit d'information sur une sélection de 21 types de handicaps (moyenne calculée sur la base des résultats de chacun des 21 articles).*
- *61% des Européens s'estiment plutôt informés sur le cancer.*
- *Près d'un Européen sur quatre pense que 20% ou plus de la population de son pays est atteinte d'un handicap physique.*
- *19% des Européens sont sans opinion sur le pourcentage de la population de leur pays atteinte d'un handicap physique.*

1 UN DEFICIT D'INFORMATION SUR LES DIFFERENTS TYPES DE HANDICAPS

1.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

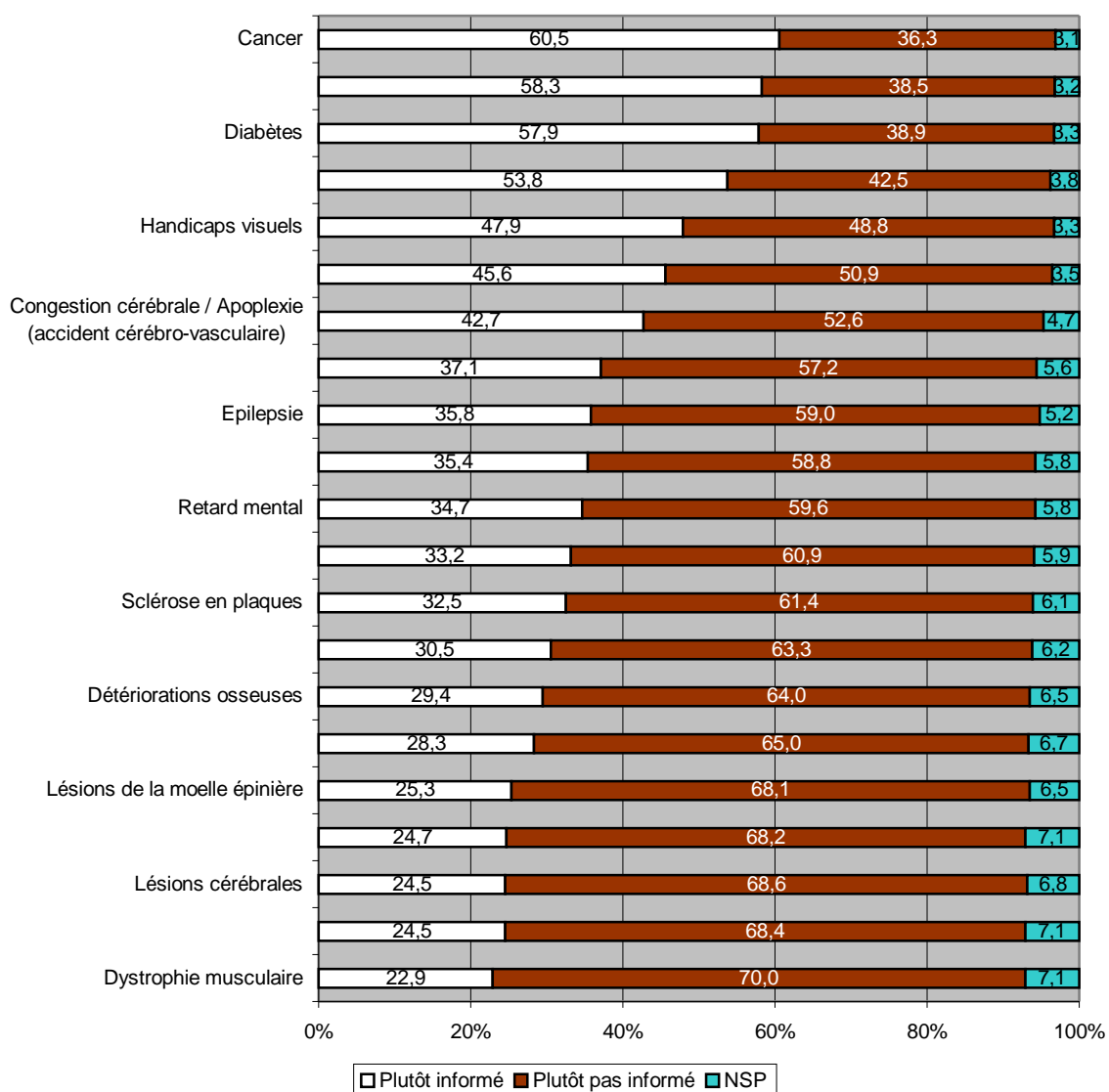
On trouvera ci-après les réponses des Européens à la question : « Dans quelle mesure vous sentez-vous informé des différents types de handicaps qui existent ? Diriez-vous que vous êtes plutôt informé ou plutôt pas informé ? » La sélection recensait 21 types de handicaps.

C'est à propos du cancer que l'on observe à la fois le plus haut taux d'information (61%) ainsi que le plus faible taux d'indécision (3% NSP).

Seuls quatre handicaps sur un total de 21 sélectionnés révèlent un taux d'information au moins égal à 50%. Par ordre décroissant : le cancer (déjà cité), l'asthme et le diabète (58%), enfin l'arthrite (54%).

Les handicaps visuels, les troubles auditifs et la congestion cérébrale recueillent des taux d'information situés entre 40 et 50%. Les taux d'information relatifs à la maladie d'Alzheimer, à l'épilepsie, à la maladie de Parkinson, au retard mental, à la perte de membres, à la sclérose en plaques et aux handicaps psychiatriques se situent dans la tranche des 30-40%. Les détériorations osseuses, la paralysie cérébrale, les lésions de la moelle épinière, les lésions à la tête (accident cérébro-vasculaire), les lésions cérébrales, les troubles neuro-musculaires et la dystrophie musculaire sont les handicaps pour lesquels les taux d'information sont les plus bas (moins de 30%).

"Dans quelle mesure vous sentez-vous informé des différents types de handicaps qui existent ? Diriez-vous que vous êtes plutôt informé ou plutôt pas informé ?"
(Q.54, en %, chiffres EU15)



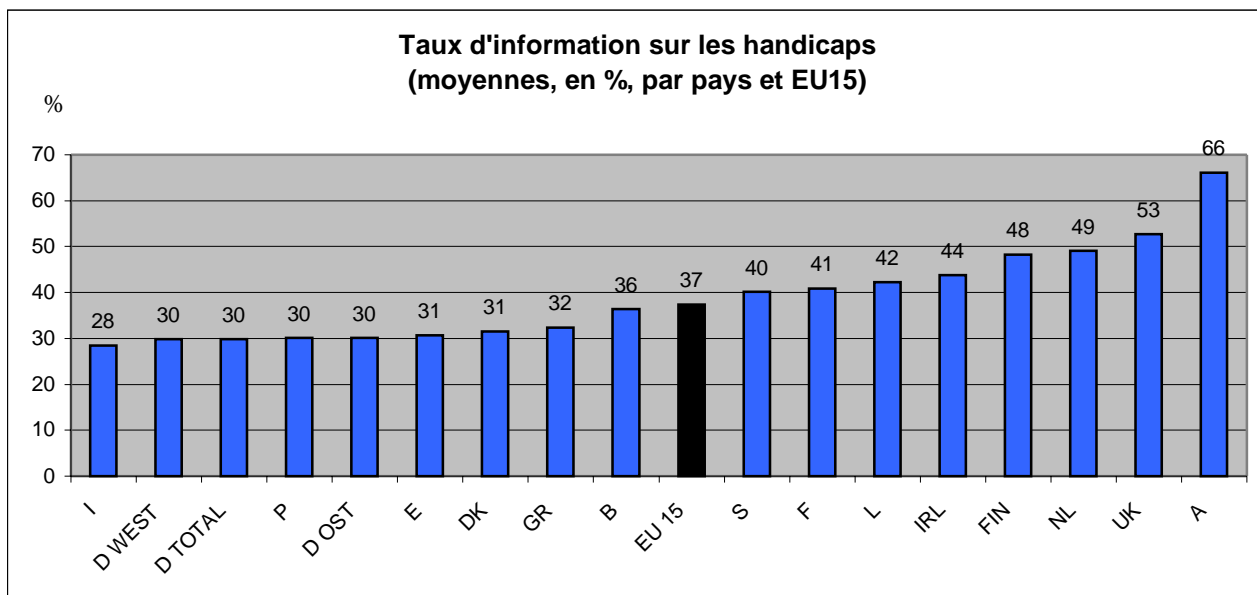
1.2 Analyse par pays

Le taux d'information moyen des Européens sur les handicaps (cf. la liste au point précédent) s'établit à 37%.

D'emblée, une première remarque s'impose : deux pays seulement offrent des taux d'information moyens supérieur à 50%, le Royaume-Uni (53%) et, surtout, l'Autriche dont six habitants sur dix se disent plutôt informés sur les handicaps.

Un deuxième groupe de pays doit être distingué, celui dont les taux sont situés entre la moyenne européenne et en-deçà de la limite des 50% : la Suède (40%), la France (41%), le Luxembourg (42%), l'Irlande (44%), la Finlande (48%) et les Pays-Bas (49%).

En deçà de la moyenne européenne, on trouve les quatre pays de l'Europe du Sud (avec des scores allant de 28 à 32%), l'Allemagne (30%) et la Belgique (36%).



1.3 Analyse par variables socio-démographiques

Le degré d'information des Européens sur les handicaps connaît des différences marquées dès lors que l'on prend en compte les variables socio-démographiques. Afin de définir un indicateur « parlant », nous avons utilisé le taux d'information moyen des Européens sur les handicaps tel qu'il est illustré au point précédent (1.2) et qui s'élève à 37% (moyenne calculée sur la base des réponses données sur chacun des 21 handicaps).

Les catégories qui offrent un degré d'information supérieur à la moyenne européenne sont les suivantes : les personnes ayant un niveau d'éducation élevé, les femmes, les personnes âgées de 25 à 54 ans, les managers, les indépendants, les retraités et les revenus les plus élevés.

2 PRES D'UN EUROPEEN SUR QUATRE PENSE QUE 20% OU PLUS DE LA POPULATION DE SON PAYS EST ATTEINTE D'UN HANDICAP PHYSIQUE

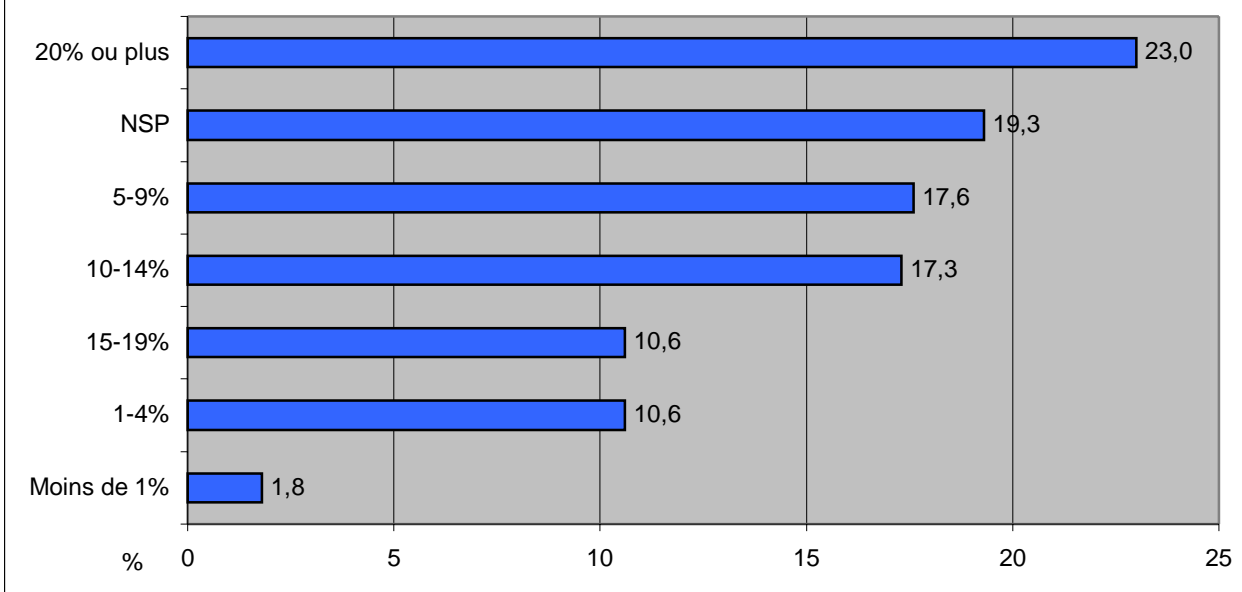
2.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

Afin de cerner au mieux la cartographie des connaissances des Européens sur les handicaps, on a ensuite posé la question suivante : « A votre avis, quel est le pourcentage de la population en (NOTRE PAYS) qui est atteinte d'un handicap physique quel qu'il soit ? (une seule réponse possible) »

Les réponses, à l'échelle européenne comme à celle des pays, ne manquent pas d'étonner. En effet, près d'un Européen sur quatre pense que 20% ou plus de la population de son pays est atteinte d'un handicap physique. De plus, près de 20% des personnes sondées sont sans opinion. Enfin, 2% des Européens pensent que moins de 1% de la population de leur pays est atteinte d'un handicap physique.

Les résultats présentés dans le graphique ci-dessous sont à mettre en relation avec le pourcentage de la population européenne qui estime être atteinte d'un handicap : 5%.

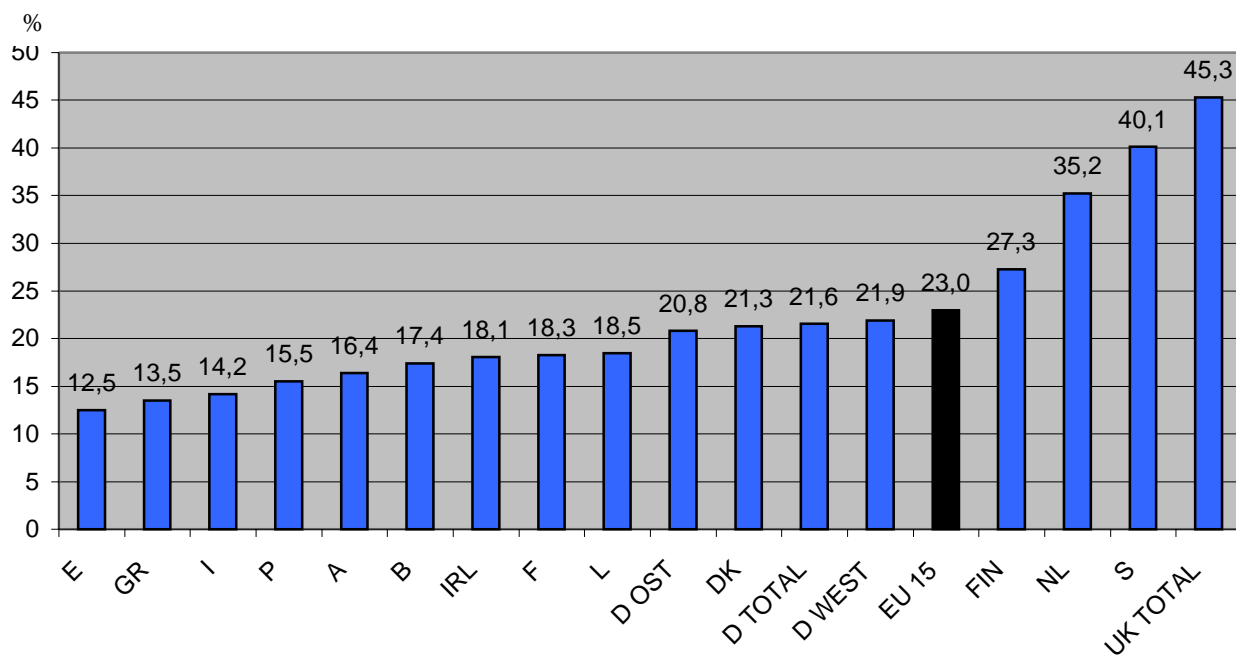
**"A votre avis, quel est le pourcentage de la population en (notre pays)
qui est atteinte d'un handicap physique quel qu'il soit ?"
(Q.55, en %, EU15)**



2.2 Analyse par pays

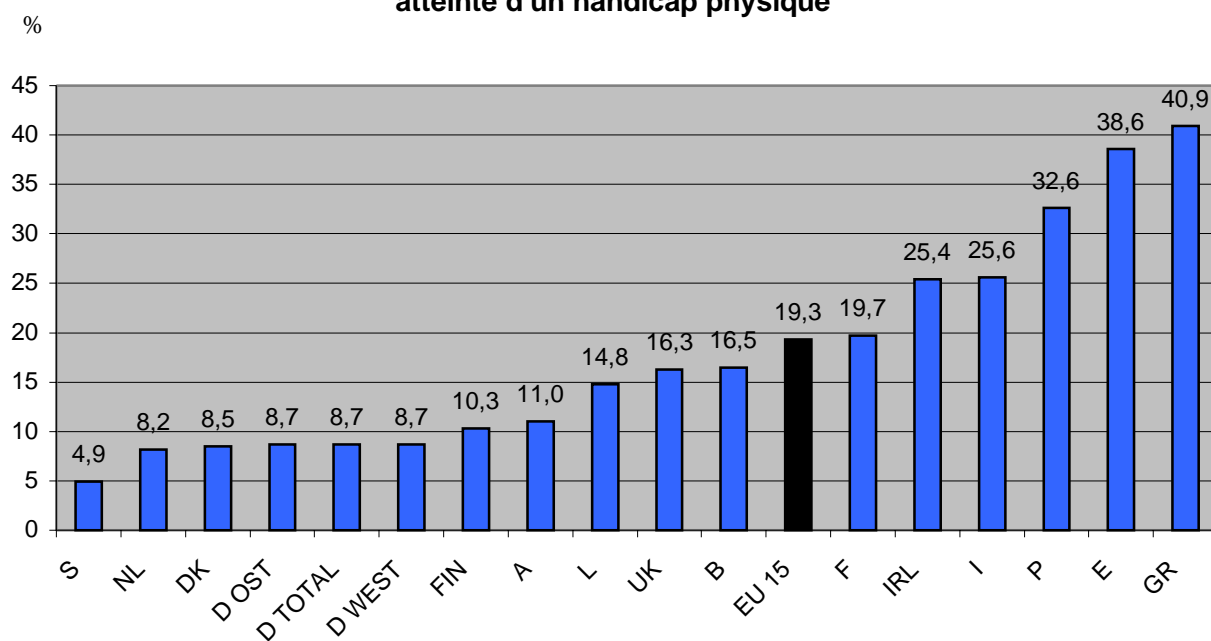
La moyenne des Européens qui pensent que 20% ou plus de la population de leur pays sont atteints d'un handicap physique s'établit à 23%. On trouve à la droite de cette moyenne quatre pays de l'Europe du Nord-Ouest: la Finlande (27%), les Pays-Bas (35%) et surtout la Suède (40%) et le Royaume-Uni (45%). A la gauche de cette moyenne, l'Allemagne et le Danemark occupent le niveau bas de la tranche des 20%. Plus bas encore, le Luxembourg, la France, l'Irlande, la Belgique et l'Autriche. Enfin, les quatre pays de l'Europe du Sud qui ferment la marche : Portugal (16%), Italie (14%), Grèce (14%) et Espagne (13%).

Pourcentage des Européens qui pensent que 20% ou plus de la population de leur pays sont atteints d'un handicap physique



L'analyse des résultats des réponses « sans opinion » souligne là aussi un déficit caractéristique d'information. En effet, si quelque 19% de la population européenne s'abstient de répondre, ce résultat monte à 33% pour le Portugal, 39% pour l'Espagne, et même 41% pour la Grèce. A l'inverse, il est inférieur à 15% pour le Luxembourg, l'Autriche, la Finlande. Et il s'avère particulièrement bas pour l'Allemagne (9%), le Danemark (9%), les Pays-Bas (8%) et, surtout, la Suède (5%).

Pourcentage des Européens qui affirment ne pas connaître le pourcentage de la population de leur pays atteinte d'un handicap physique



CHAPITRE V : LES EUROPEENS ET L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPEES

Faits marquants :

- 97% des Européens pensent que quelque chose devrait être fait pour assurer une meilleure intégration des personnes atteintes de handicaps dans la société.
- A 93%, l'opinion européenne exprime le souhait de consacrer plus d'argent à la suppression des barrières physiques qui compliquent la vie des personnes atteintes d'un handicap.
- 84% des Européens se sentiraient à l'aise en présence d'une personne dans une chaise roulante (moyenne calculée sur la base des résultats portant sur huit mises en situation imaginées).

1 LA VOLONTE D'INTEGRER AU MIEUX LES PERSONNES HANDICAPEES

1.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

On a lu aux personnes interviewées huit affirmations sur lesquelles elles devaient exprimer leur assentiment ou, au contraire, leur désaccord. Pour chacune des affirmations, la personne était appelée à choisir entre quatre niveaux : « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt pas d'accord », « pas du tout d'accord », auxquels ont été associés des poids, allant de quatre à un. (Voir SVP la grille de lecture en page 6 du présent rapport).

Les réponses à ces affirmations sont données ci-dessous de façon décroissante.

L'affirmation « Quelque chose devrait être fait pour plus intégrer dans la société les personnes atteintes d'un handicap, par exemple en leur facilitant l'accès aux lieux publics » recueille l'assentiment le plus large (3,7). Une majorité d'Européens (71%) est, en effet, tout à fait d'accord avec cette proposition. L'affirmation « Plus d'argent devrait être dépensé pour supprimer les barrières physiques qui compliquent la vie des personnes atteintes d'un handicap » obtient une moyenne de 3,6 qui témoigne ici aussi d'un soutien sans faille de l'opinion européenne (61% « tout à fait d'accord »).

La troisième affirmation à recevoir une approbation massive de la part des Européens a trait à une dimension de la vie des personnes handicapées qui n'avait pas encore été posée, celle des enfants : « Le fait de voir des enfants atteints d'un handicap me rend triste » (moyenne de 3,4 ; 57% des Européens « tout à fait d'accord »).

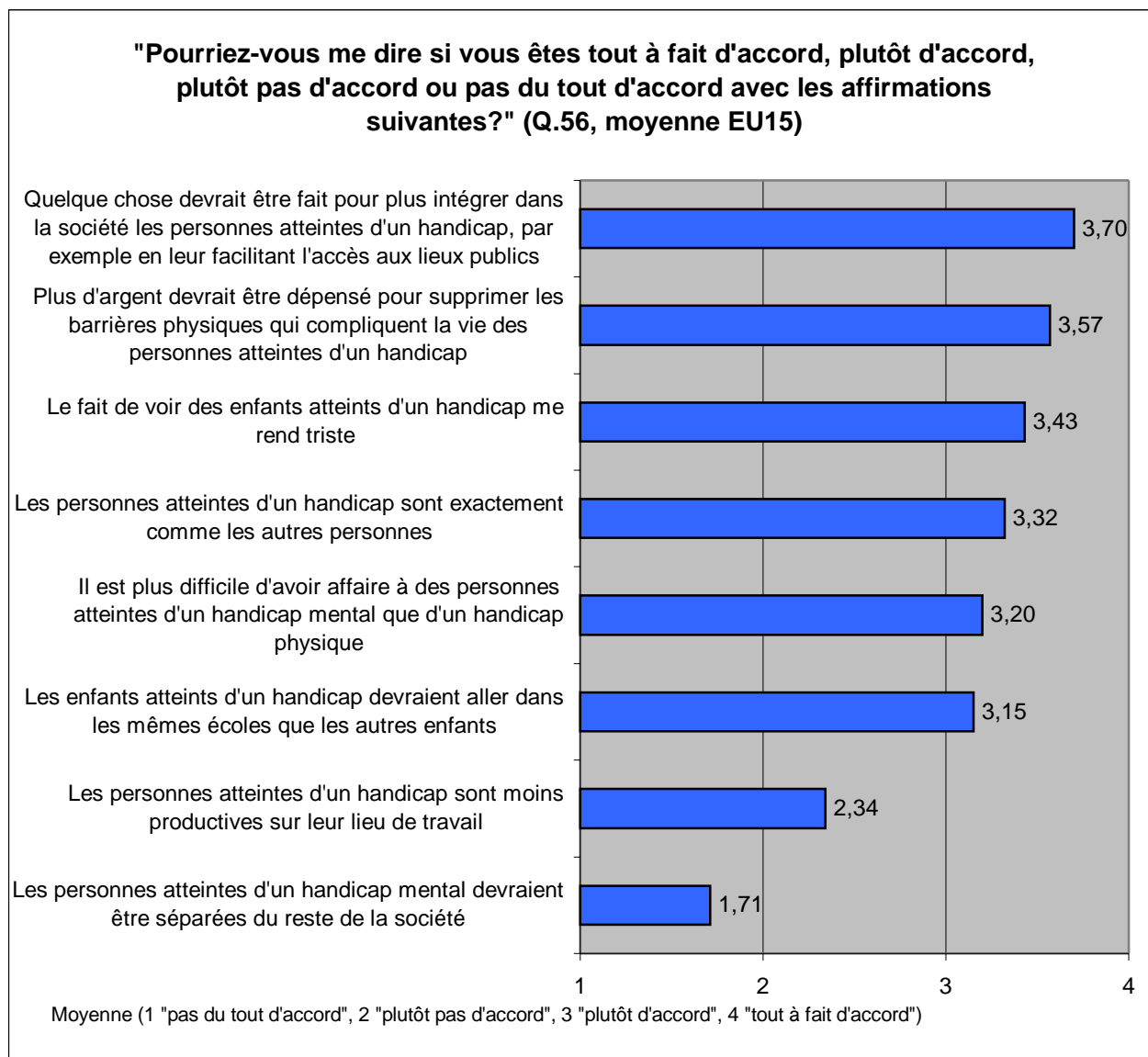
La réponse positive et massive (moyenne de 3,3) accordée à l'affirmation « Les personnes atteintes d'un handicap sont exactement comme les autres personnes » témoigne de la part de l'opinion européenne d'une sorte de « conscience universelle » qui légitimerait toute action entreprise visant à améliorer la condition des personnes atteintes de handicaps.

L'affirmation selon laquelle « il est plus difficile d'avoir affaire à des personnes atteintes d'un handicap mental que d'un handicap physique » est la première à recevoir une appréciation mitigée (moyenne de 3,2) puisque, en effet, seuls 39% des Européens sont « tout à fait d'accord » avec elle (et 38% « plutôt d'accord »).

L'assertion « Les enfants atteints d'un handicap devraient aller dans les mêmes écoles que les autres enfants » recueille une moyenne un peu supérieure à 3 (3,15), témoignage d'un glissement continu des opinions favorables au fure et à mesure que les affirmations prennent un tournant moins « universaliste ».

Les deux dernières affirmations recueillent des moyennes situées au-dessous du point central (2,5) :

- « Les personnes atteintes d'un handicap sont moins productives sur leur lieu de travail » : la moyenne des réponses obtenues (2,3) montre qu'une majorité d'Européens s'inscrit en faux contre cette affirmation ;
- « Les personnes atteintes d'un handicap mental devraient être séparées du reste de la société » : une moyenne de 1,7 vient sanctionner cette assertion aux accents par trop totalitaires.



1.2 Analyse par pays

1.2.1 Mieux intégrer les personnes handicapées dans la société

Cette affirmation, qui recueille une moyenne européenne très positive de 3,7, reçoit un écho très favorable partout dans l'Union. En effet, une majorité d'Etats affichent des scores situés entre la barre des « 3,6 » et celle des « 3,8 ». Au-dessus de ce pallier, citons l'Irlande (3,86) et surtout la Grèce à 3,89 (soit 89% d'opinions « tout à fait d'accord »). Au bas de l'échelle, le Portugal (3,51) et les Pays-Bas (3,49).

1.2.2 Supprimer les barrières physiques

Là aussi, la moyenne européenne élevée (3,57) ne recèle que des appréciations nationales positives. En particulier, l'Irlande (3,78) et la Grèce (3,8) se démarquent nettement des Pays-Bas (3,35), de la Belgique (3,44), de l'Autriche (3,46) et du Portugal (3,47), les quatre seuls pays à se situer au-dessous de la barre des « 3,5 ».

1.2.3 Voir des enfants handicapés

Une majorité d'Européens (moyenne de 3,43) se sentent tristes à la vue d'enfants handicapés. Une majorité de pays dépasse cette moyenne : la Belgique, le Portugal, l'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et, surtout, la Grèce (3,88). Au-dessous de cette moyenne, citons en priorité les pays dont les scores sont inférieurs au seuil des 3,25 : le Royaume-Uni, la Suède, la Finlande, et surtout le Danemark (2,94) et les Pays-Bas (2,6).

1.2.4 Les handicapés sont des personnes comme les autres

Une moyenne européenne très élevée (3,32) vient cautionner cette assertion. Un seul pays se situe en deçà de la barre des « 3 » : le Portugal (2,9). A l'inverse, trois pays dépassent le seuil des « 3,5 » : l'Allemagne, le Danemark et, culminant à 3,6, la Finlande.

1.2.5 Entrer en relation avec des personnes handicapées physiques ou mentales

Si l'opinion publique européenne est « plutôt d'accord » avec l'assertion selon laquelle « il est plus difficile d'avoir affaire à des personnes atteintes d'un handicap mental que d'un handicap physique », il convient de distinguer deux groupes de pays selon qu'ils sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » :

- les pays « tout à fait d'accord » : Autriche, Danemark, Grèce, Irlande, Luxembourg, Italie et Allemagne ;
- les pays « plutôt d'accord » : Royaume-Uni, Suède, Finlande, Belgique, France et Portugal.

Le cas des Pays-Bas est à considérer de façon distincte puisqu'il est le seul pays à se situer au-dessous de la barre des « 3 » à 2,72.

1.2.6 L'intégration des enfants handicapés à l'école

Les Européens sont majoritaires à penser que les enfants handicapés devraient aller dans les mêmes écoles que les autres enfants. Cette affirmation recueille une opinion majoritairement « tout à fait d'accord » en Italie. La majorité des Etats décline des résultats situés entre 3,2 et 3 (c'est-à-dire « plutôt d'accord »). Au-dessous de la barre des « 3 », quatre pays (par ordre décroissant) : le Portugal (2,95), les Pays-Bas (2,93), la Grèce (2,9) et la Belgique (2,84).

1.2.7 La productivité des personnes handicapées sur leur lieu de travail

Les Européens ne sont « plutôt pas d'accord » avec l'affirmation suivante : « Les personnes atteintes d'un handicap sont moins productives sur leur lieu de travail » (moyenne de 2,34). Cinq pays marquent un désaccord encore plus grand (moyennes comprises entre 2,3 et 2,1) : les Pays-Bas, la Suède, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne. Quelque cinq pays se situent en marge inférieure du point central (2,5) : la Finlande (2,38), la France (2,41), l'Irlande (2,45), le Luxembourg (2,47) et l'Autriche (2,49). La Grèce se situe sur le point central.

Au-dessus du point central se trouvent l'Allemagne (2,52), la Belgique (2,57), le Portugal (2,68) et le Danemark (2,69) qui sont donc « plutôt d'accord » avec cette assertion.

1.2.8 L'intégration des personnes handicapées mentales dans la société

La moyenne européenne (1,71) souligne le désaccord complet de l'opinion publique de l'Union avec cette affirmation à la tonalité un peu provocatrice : « les personnes atteintes d'un handicap mental devraient être séparées du reste de la société ». Dans tous les pays, la majorité de l'opinion va dans le même sens, celui d'un rejet marqué d'une éventuelle ségrégation des personnes handicapées mentales du reste de la société.

Deux groupes de pays doivent être distingués selon qu'ils sont majoritairement « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » :

- cinq pays « plutôt pas d'accord » : l'Italie (1,89), le Portugal (1,87), le Royaume-Uni (1,85), la France (1,79) et l'Irlande (1,78) ;
- les pays « pas du tout d'accord » : l'Allemagne (1,71), la Belgique (1,7), la Finlande (1,69), l'Espagne (1,52), le Luxembourg (1,5) ; enfin, cinq pays dont les moyennes se situent sous la barre des « 1,5 » : l'Autriche, la Grèce, les Pays-Bas, la Suède et le Danemark qui ferme la marche avec 1,33.

1.3 Analyse par variables socio-démographiques

Afin de procéder à une analyse des résultats à travers le prisme des variables socio-démographiques, on a regroupé les assertions en plusieurs classes.

La première classe correspond aux deux assertions suivantes : « Quelque chose devrait être fait pour plus intégrer dans la société les personnes atteintes d'un handicap (...) » et « Plus d'argent devrait être dépensé pour supprimer les barrières physiques (...) ». Ces deux affirmations, positives dans le principe, recueillent un assentiment très élevé de la part de l'opinion européenne. Ce sont les personnes qui ont quitté le système éducatif à 15 ans au plus tard, les hommes, les 15-24 ans, les chômeurs et les revenus les plus bas qui affichent les résultats les plus en-deçà de la moyenne européenne. Une troisième affirmation « Les enfants atteints d'un handicap devraient aller dans les mêmes écoles que les autres enfants » se rattache dans une certaine mesure à cette première classe : les retraités, les travailleurs manuels et les étudiants y offrent des résultats en deçà de la moyenne européenne.

La deuxième classe comporte les deux affirmations suivantes qui appellent moins une action positive (telle que, par exemple, « dépenser plus ») : « Le fait de voir des enfants atteints d'un handicap me rend triste » et « Les personnes atteintes d'un handicap sont exactement comme les autres personnes ». Les personnes qui ont quitté le système éducatif au plus tard à 15 ans, les femmes, les personnes âgées (55 ans ou plus), les retraités et les bas revenus apportent une réponse supérieure à la moyenne européenne (3,38).

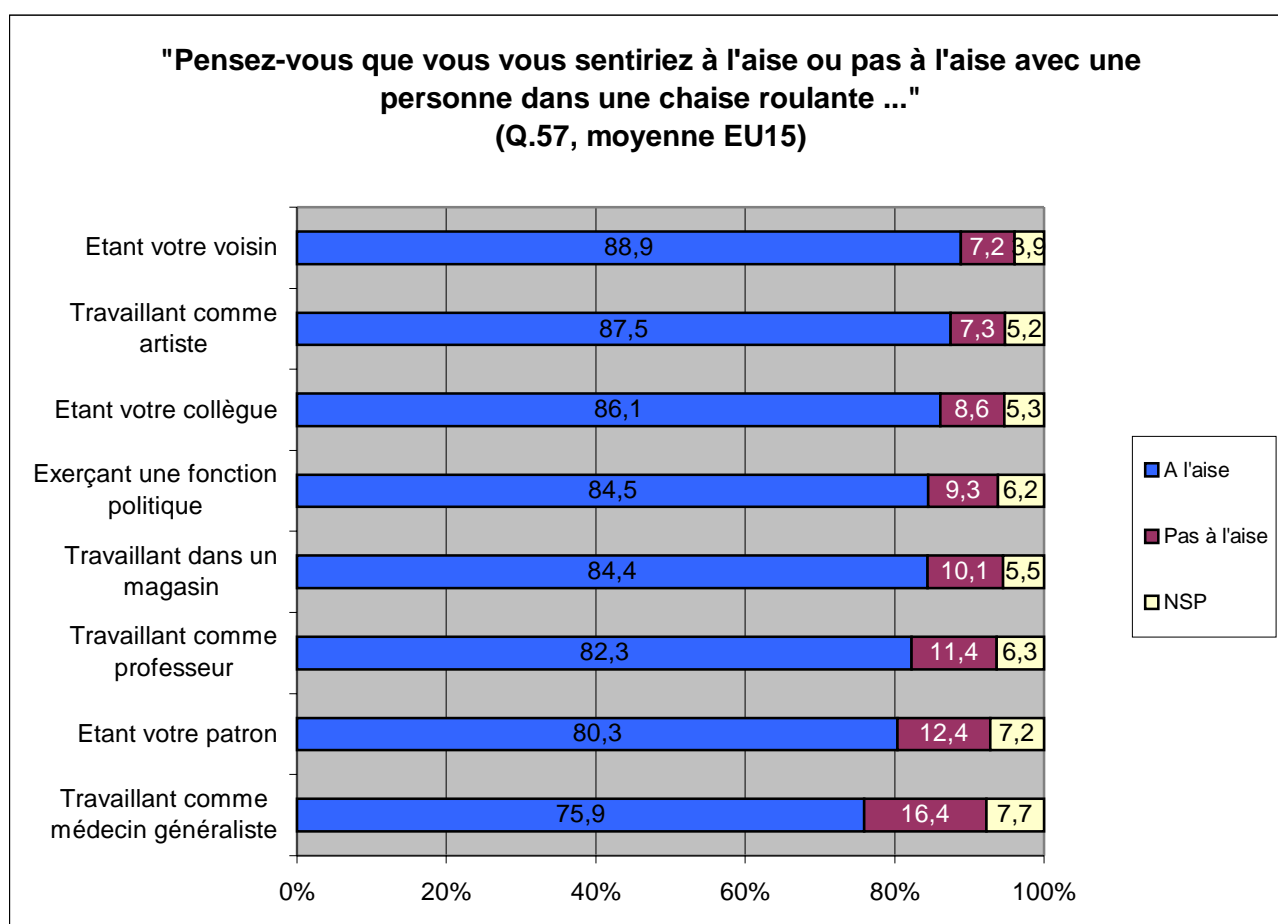
La dernière classe regroupe les trois affirmations suivantes (toutes plus ou moins négatives dans le principe) : « Il est plus difficile d'avoir affaire à des personnes atteintes d'un handicap mental que d'un handicap physique » ; « Les personnes atteintes d'un handicap sont moins productives sur leur lieu de travail » ; « Les personnes atteintes d'un handicap mental devraient être séparées du reste de la société ». Ce sont une fois encore les personnes ayant quitté le système éducatif au plus tard à 15 ans, les hommes, les 55 ans ou plus, les retraités et les plus bas revenus qui accordent à ces affirmations un écho supérieur à celui de la moyenne européenne.

2 LES EUROPEENS FACE AUX PERSONNES ATTEINTES DE HANDICAPS : MISES EN SITUATION

2.1 Analyse à l'échelle de l'Europe

La dernière question de cette étude portait sur le sentiment d'aise, ou de malaise, que les Européens peuvent ressentir lorsqu'ils sont en présence d'une personne dans une chaise roulante occupant un des statuts / rôles / fonctions suivants : voisin, artiste, collègue, responsable politique, employé dans un magasin, professeur, patron et médecin généraliste.

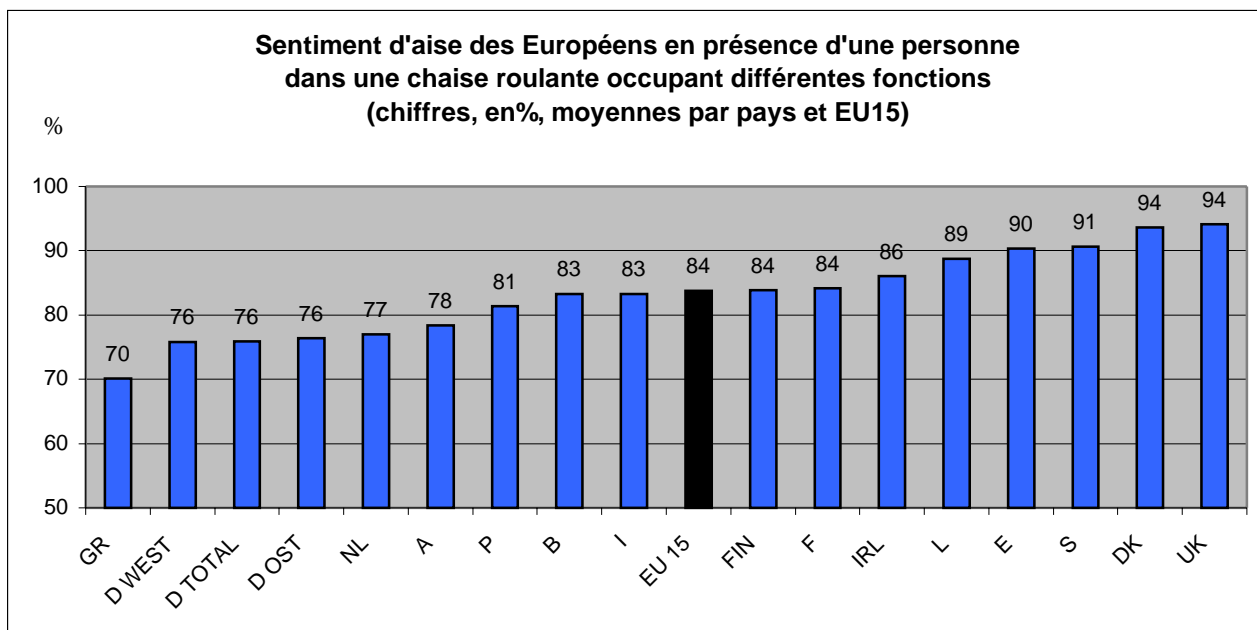
A l'échelle de l'Union européenne, une remarque s'impose d'emblée : le sentiment d'aise l'emporte très largement puisque toutes les mises en situation recueillent des réponses très positives (moyenne de 84%). Seule l'idée d'avoir son médecin généraliste dans une chaise roulante semble générer un glissement léger des attitudes positives (76%).



2.2 Analyse par pays

La moyenne des résultats nationaux incite à distinguer trois groupes de pays : les pays dont les résultats sont :

- au moins supérieurs à 90% : l'Espagne, la Suède, le Danemark et le Royaume-Uni ;
- situés dans la tranche des 80% : le Portugal, la Belgique, l'Italie, la Finlande, la France, l'Irlande et le Luxembourg ;
- inscrits dans la tranche des 70% : la Grèce (70%, score le plus faible de l'Union), l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche.



2.3 Analyse par variables socio-démographiques

Les femmes, les personnes éduquées, les 25-39 ans, les managers, les indépendants et les revenus les plus élevés sont les catégories socio-démographiques qui offrent des résultats supérieurs à la moyenne européenne, ce qui signifie que ces catégories sont plus à l'aise que les autres dans leurs contacts avec des personnes handicapées (occupant différentes fonctions décrites ci-dessous). Inversement, les gens qui ont quitté le système éducatif au plus tard à 15 ans, les hommes, les personnes âgées d'au moins 55 ans, les chômeurs, les retraités et les revenus les plus faibles montrent des scores inférieurs à la moyenne « EU15 ».

CONCLUSION

Les Européens, dont une majorité connaît et/ou fréquente des personnes victimes de handicaps, expriment massivement l'opinion selon laquelle l'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements est difficile. Pour près de six Européens sur dix, cet accès s'est quand même amélioré au cours des dix dernières années. Aussi les autorités publiques (centrales ou locales) sont-elles clairement reconnues comme étant véritablement (et idéalement) responsables de l'amélioration de l'accès des personnes atteintes de handicaps aux équipements et aux événements, de même que (de façon moindre) les responsables d'entreprises et l'Union européenne. Autre constat d'importance : le déficit d'information des Européens à la fois sur les handicaps et sur la proportion de population handicapée est particulièrement important. Enfin, et c'est un fait cardinal : l'opinion publique européenne exprime une quasi-unanimité dès lors qu'il s'agit d'assurer une meilleure intégration des personnes handicapées dans la société, notamment en consacrant plus d'argent à la suppression des barrières physiques.

A la lumière des différents points analysés dans le présent rapport, soulignons ici deux idées - forces qui nous semblent particulièrement importantes :

- L'opinion publique européenne montre peut-être une connaissance diffuse à la fois des handicaps et des problèmes qu'ils génèrent... mais cette méconnaissance relative ne revêt jamais les habits de l'indifférence. Au contraire, la volonté de faire bouger les choses est là, bien tangible.
- Un mandat clair est très opportunément rappelé aux autorités publiques (centrales ou locales) : c'est à elles qu'il incombe d'agir en premier lieu, mais aussi au monde de l'entreprise, pour améliorer les conditions de vie pratique des personnes handicapées. Ce mandat est également adressé, mais dans une moindre mesure, à l'Union européenne.

Les résultats de cette enquête d'opinion publique – réquisitoire indirect contre des pratiques trop souvent tolérées ou ignorées - constituent sans nul doute un message à l'adresse des décideurs au sens large : hommes ou femmes politiques, fonctionnaires, chefs d'entreprises, responsables d'associations, agissant au niveau local, national ou européen. La question de l'intégration des personnes handicapées dans la société est, de fait, avant tout un problème politique. Aux citoyens en charge de la « Polis » de trouver maintenant des réponses aux attentes de l'opinion.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE BILINGUE

QUESTIONNAIRE EUROBAROMETRE 54.2 / FRANCAIS

MAINTENANT, PASSONS A UN AUTRE SUJET

Q.49. a) Vous-même, connaissez-vous des personnes qui ont une maladie de longue durée, un handicap ou une infirmité, qui limite leurs activités d'une façon ou d'une autre ? (SI OUI) De qui s'agit-il ? (MONTRER CARTE - PLUSIEURS REPONSES POSSIBLE)

b) (POUR CHAQUE PERSONNE IDENTIFIEE) A quelle fréquence êtes-vous en contact avec cette (ces) personne(s) ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE - UNE SEULE REPONSE)

| LIRE | a) CONNAIT | | b) FREQUENCE DE CONTACT | | | | | |
|--|------------|----|-------------------------|------------------|---------------|---------------------------|-----|---|
| | | | CHAQUE | PLUSIEURS | PLURIEURS | UNE FOIS | NSP | |
| | | | JOUR | FOIS PAR SEMAINE | FOIS PAR MOIS | PAR MOIS OU MOINS SOUVENT | | |
| Non | 82 | 1, | 83 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Oui, un(des) membre(s) de votre famille | 2, | | 84 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Oui un(e)(des) ami(e)(s) | 3, | | 85 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Oui, une(des) connaissance(s) | 4, | | 86 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Oui, un(e)(des) voisin(e)(s) | 5, | | 87 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Oui, un(e)(des) collègue(s) | 6, | | 88 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Oui, un(e)(des) client(e)(s) | 7, | | 89 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Oui un(e)(des) élève(s) à l'école | 8, | | 90 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Oui un(e)(des) étudiant(e)(s) à l'Université | 9, | | 91 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Oui, une(des) autres(s) personne(s) | 10, | | 92 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Oui, je me considère comme une personne atteinte d'un handicap | 11, | | | | | | | |
| NSP | 12, | | | | | | | |

EB54.2 - NOUVEAU

Q.50. a) En général, vous sentez-vous complètement à l'aise, plutôt à l'aise, plutôt mal à l'aise ou très mal à l'aise en présence de personnes atteintes d'un handicap ?

b) Et, en général, pensez-vous que les autres personnes sont complètement à l'aise, plutôt à l'aise, plutôt mal à l'aise ou très mal à l'aise en présence de personnes atteintes d'un handicap ?

| | a) VOUS | | b) LES AUTRES PERSONNES | |
|-----------------------|---------|---|-------------------------|---|
| Complètement à l'aise | 93 | 1 | 94 | 1 |
| Plutôt à l'aise | | 2 | | 2 |
| Plutôt mal à l'aise | | 3 | | 3 |
| Très mal à l'aise | | 4 | | 4 |
| NSP | | 5 | | 5 |

EB54.2 - NOUVEAU

- Q.51. a) Pour chacun des groupes suivants, pensez-vous qu'en général l'accès aux transports publics leur est très difficile, assez difficile, pas très difficile, ou pas du tout difficile ? (MONTRER CARTE - LIRE - PLUSIEURS REPONSES POSSIBLE)
 (ENQ. : CODE 1 SI REpondant DIT "TRES DIFFICILE", CODE 2 SI "ASSEZ DIFFICILE" CODE 3 "PAS TRES DIFFICILE", CODE 4 SI "PAS DU TOUT DIFFICILE", CODE 5 SI "NSP")
 b) Et pensez-vous qu'en général, l'accès aux autres services publics leur est très difficile, assez difficile, pas très difficile, ou pas du tout difficile ? (MONTRER MEME CARTE)
 c) Et l'accès aux restaurants, hôtels, etc. ? (MONTRER MEME CARTE)
 d) Et l'accès à l'Université ou à l'école ? (MONTRER MEME CARTE)
 e) Et l'accès à leur lieu de travail ? (MONTRER MEME CARTE)
 f) Et l'accès à des événements sportifs ? (MONTRER MEME CARTE)
 g) Et l'accès à des événements culturels ? (MONTRER MEME CARTE)

| | a) TRANSPORTS PUBLICS | b) AUTRES SERVICES PUBLICS | c) RESTAURANTS, HOTELS, ETC. | d) UNIVERSITE OU ECOLE | e) LIEU DE TRAVAIL | f) EVENEMENTS SPORTIFS | g) EVENEMENTS CULTURELS |
|---|-----------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|
| 1. Les aveugles | ___ 95 | ___ 96 | ___ 97 | ___ 98 | ___ 99 | ___ 100 | ___ 101 |
| 2. Les sourds | ___ 102 | ___ 103 | ___ 104 | ___ 105 | ___ 106 | ___ 107 | ___ 108 |
| 3. Les autres personnes handicapées physiques | ___ 109 | ___ 110 | ___ 111 | ___ 112 | ___ 113 | ___ 114 | ___ 115 |
| 4. Les personnes handicapées mentales | ___ 116 | ___ 117 | ___ 118 | ___ 119 | ___ 120 | ___ 121 | ___ 122 |

EB54.2 - NOUVEAU

- Q.52. En général, diriez-vous qu'au cours des dix dernières années, l'accès aux lieux publics pour les personnes atteintes de handicaps s'est beaucoup amélioré, plutôt amélioré, peu amélioré, ou pas du tout amélioré ?

| | | |
|---------------------------|-----|---|
| Beaucoup amélioré..... | 123 | 1 |
| Plutôt amélioré..... | | 2 |
| Peu amélioré..... | | 3 |
| Pas du tout amélioré..... | | 4 |
| NSP..... | | 5 |

EB54.2 - NOUVEAU

- Q.53. a) Selon vous, qui est véritablement responsable de l'amélioration de l'accès des personnes atteintes d'un handicap aux lieux publics ? (MONTRER CARTE - PLUSIEURS REPONSES POSSIBLE)
 b) Et, selon vous, qui devrait être responsable de ces améliorations ? (MONTRER MEME CARTE - PLUSIEURS REPONSES POSSIBLE)

| LIRE | a) Est véritablement responsable | b) Devrait être responsable |
|---|----------------------------------|-----------------------------|
| 1. Les autorités locales | 124 1, | 125 1, |
| 2. Le gouvernement | 2, | 2, |
| 3. Les ONG (Organisations non-gouvernementales) | 3, | 3, |
| 4. L'Union européenne | 4, | 4, |
| 5. Les organisations bénévoles ou caritatives | 5, | 5, |
| 6. Les employeurs / Les entreprises | 6, | 6, |
| Tous (SPONTANE) | 7, | 7, |
| Autres (SPONTANE) | 8, | 8, |
| Aucun (SPONTANE) | 9, | 9, |
| NSP | 10, | 10, |

EB54.2 - NOUVEAU

Q.54. Dans quelle mesure vous sentez-vous informé des différents types de handicaps qui existent ? Diriez-vous que vous êtes plutôt informé ou plutôt pas informé ?

| | LIRE | PLUTOT INFORME | PLUTOT PAS INFORME | NSP |
|---|------|----------------|--------------------|-----|
| 1. Handicaps visuels | 126 | 1 | 2 | 3 |
| 2. Troubles auditifs | 127 | 1 | 2 | 3 |
| 3. Troubles neuro-musculaires | 128 | 1 | 2 | 3 |
| 4. Détériorations osseuses | 129 | 1 | 2 | 3 |
| 5. Paralyse cérébrale | 130 | 1 | 2 | 3 |
| 6. Lésions de la moëlle épinière | 131 | 1 | 2 | 3 |
| 7. Lésions à la tête (accident cérébro-vasculaire) | 132 | 1 | 2 | 3 |
| 8. Congestion cérébrale / Apoplexie (accident cérébro-vasculaire) | 133 | 1 | 2 | 3 |
| 9. Perte de membres | 134 | 1 | 2 | 3 |
| 10. Sclérose en plaques | 135 | 1 | 2 | 3 |
| 11. Dystrophie musculaire | 136 | 1 | 2 | 3 |
| 12. Arthrite | 137 | 1 | 2 | 3 |
| 13. Asthme | 138 | 1 | 2 | 3 |
| 14. Cancer | 139 | 1 | 2 | 3 |
| 15. Diabète | 140 | 1 | 2 | 3 |
| 16. Epilepsie | 141 | 1 | 2 | 3 |
| 17. Lésions cérébrales | 142 | 1 | 2 | 3 |
| 18. Maladie d'Alzheimer | 143 | 1 | 2 | 3 |
| 19. Maladie de Parkinson | 144 | 1 | 2 | 3 |
| 20. Retard mental | 145 | 1 | 2 | 3 |
| 21. Handicaps psychiatriques | 146 | 1 | 2 | 3 |

EB54.2 - NOUVEAU

Q.55. A votre avis, quel est le pourcentage de la population en (NOTRE PAYS) qui est atteinte d'un handicap physique quel qu'il soit ? (NE PAS MONTRER CARTE - NE PAS LIRE - UNE SEULE REPONSE)

| | | |
|------------------|-----|---|
| Moins d'1%..... | 147 | 1 |
| 1-4%..... | | 2 |
| 5-9%..... | | 3 |
| 10-14%..... | | 4 |
| 15-19%..... | | 5 |
| 20% ou plus..... | | 6 |
| NSP..... | | 7 |

EB54.2 - NOUVEAU

Q.56. Pourriez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes ? (MONTRER CARTE AVEC ECHELLE)

| LIRE - ROTATION | TOUT A FAIT D'ACCORD | PLUTOT D'ACCORD | PLUTOT PAS D'ACCORD | PAS DU TOUT D'ACCORD | NSP |
|--|----------------------|-----------------|---------------------|----------------------|-----|
| Quelque chose devrait être fait pour plus intégrer dans la société les personnes atteintes d'un handicap, par exemple en leur facilitant l'accès aux lieux publics | 148 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Les enfants atteints d'un handicap devraient aller dans les mêmes école que les autres enfants | 149 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Les personnes atteintes d'un handicap sont exactement comme les autres personnes | 150 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Il est plus difficile d'avoir affaire à des personnes atteintes d'un handicap mental que d'un handicap physique | 151 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Les personnes atteintes d'un handicap mental devraient être séparées du reste de la société | 152 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Plus d'argent devrait être dépensé pour supprimer les barrières physiques qui compliquent la vie des personnes atteintes d'un handicap | 153 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Le fait de voir des enfants atteints d'un handicap me rend triste | 154 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Les personnes atteintes d'un handicap sont moins productives sur leur lieu de travail | 155 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

EB54.2 - NOUVEAU

Q.57. Pensez-vous que vous vous sentiriez à l'aise ou pas à l'aise avec une personne dans une chaise roulante... ?

| LIRE | A L'aise | PAS A L'aise | NSP |
|--|----------|--------------|-----|
| ...travaillant comme médecin généraliste | 156 1 | 2 | 3 |
| ...étant votre patron | 157 1 | 2 | 3 |
| ...étant votre voisin | 158 1 | 2 | 3 |
| ...étant votre collègue | 159 1 | 2 | 3 |
| ...travaillant dans un magasin | 160 1 | 2 | 3 |
| ...exerçant une fonction politique | 161 1 | 2 | 3 |
| ...travaillant comme artiste | 162 1 | 2 | 3 |
| ...travaillant comme professeur | 163 1 | 2 | 3 |

EB54.2 - NOUVEAU

QUESTIONNAIRE EUROBAROMETRE 54.2 / ANGLAIS

NOW, LET'S TALK ABOUT ANOTHER TOPIC

- Q.49. a) Do you personally know anyone who has any long-lasting illness, disability or infirmity that limits their activities in any way? (IF YES) Who are they? (SHOW CARD - SEVERAL ANSWERS POSSIBLE)
 b) (FOR EACH PERSON IDENTIFIED) How often do you have contacts with them? (SHOW CARD WITH SCALE - ONE ANSWER ONLY)

| READ OUT | a) KNOW | b) FREQUENCY OF CONTACT | | | | |
|---|---------|-------------------------|------------------------|-------------------------|----------------------|----|
| | | EVERY DAY | SEVERAL TIMES PER WEEK | SEVERAL TIMES PER MONTH | ONCE A MONTH OR LESS | DK |
| No | 82 1, | 83 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Yes, a member(s) of your family | 2, | 84 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Yes, friend(s) | 3, | 85 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Yes, an acquaintance(s) | 4, | 86 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Yes, a neighbour(s) | 5, | 87 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Yes, a colleague(s) | 6, | 88 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Yes, a client | 7, | 89 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Yes, pupil(s) at school | 8, | 90 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Yes, student(s) at University | 9, | 91 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Yes, other(s) | 10, | 92 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Yes, I regard myself as a disabled person | 11, | | | | | |
| DK | 12, | | | | | |

EB54.2 - NEW

- Q.50. a) In general, do you feel completely at ease, somewhat at ease, somewhat uneasy or very uneasy in the presence of people with disabilities?
 b) And, in general, do you think that other people feel completely at ease, somewhat at ease, somewhat uneasy or very uneasy in the presence of people with disabilities?

| | a) YOU FEEL | b) OTHER PEOPLE FEEL |
|--------------------|-------------|----------------------|
| Completely at ease | 93 1 | 94 1 |
| Somewhat at ease | 2 | 2 |
| Somewhat uneasy | 3 | 3 |
| Very uneasy | 4 | 4 |
| DK | 5 | 5 |

EB54.2 - NEW

- Q.51. a) For each of the following groups, do you think that, generally, access to public transport is very difficult, fairly difficult, not very difficult, or not at all difficult? (SHOW CARD - READ OUT - SEVERAL ANSWERS POSSIBLE) (INT.: CODE 1 IF RESPONDENT SAYS "VERY DIFFICULT", CODE 2 IF "FAIRLY DIFFICULT", CODE 3 IF "NOT VERY DIFFICULT", CODE 4 IF "NOT AT ALL DIFFICULT", CODE 5 "DON'T KNOW")
 b) And do you think that, generally, access to other public services is very difficult, fairly difficult, not very difficult, or not at all difficult? (SHOW SAME CARD)
 c) And access to restaurants, hotels etc.? (SHOW SAME CARD)
 d) And access to university or school? (SHOW SAME CARD)
 e) And access to their work place? (SHOW SAME CARD)
 f) And access to sports events? (SHOW SAME CARD)
 g) And access to cultural events? (SHOW SAME CARD)

| | a) PUBLIC TRANSPORT | b) OTHER PUBLIC SERVICES | c) RESTAURANTS, HOTELS, ETC. | d) UNIVERSITY OR SCHOOL | e) WORK PLACE | f) SPORTS EVENTS | g) CULTURAL EVENTS |
|-----------------------------------|---------------------|--------------------------|------------------------------|-------------------------|---------------|------------------|--------------------|
| 1. Blind people | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 100 | 101 |
| 2. Deaf people | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 |
| 3. Physically disabled people | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 |
| 4. Intellectually disabled people | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 |

EB54.2 - NEW

- Q.52. On the whole, would you say that over the last ten years access to public places for people with disabilities has improved very much, somewhat improved, not very much improved or not at all improved?

| | | |
|--------------------------|-----|---|
| Very much improved..... | 123 | 1 |
| Somewhat improved..... | | 2 |
| Not much improved..... | | 3 |
| Not at all improved..... | | 4 |
| DK..... | | 5 |

EB54.2 - NEW

- Q.53. a) From the following list, who do you think is actually responsible for improving access to public places for people with disabilities? (SHOW CARD - SEVERAL ANSWERS POSSIBLE)
 b) And, who do you think should be responsible for such improvements? (SHOW SAME CARD - SEVERAL ANSWERS POSSIBLE)

| READ OUT | a) Is actually responsible for improvement | b) Should be responsible for improvement |
|--|--|--|
| 1. Local authorities | 124 1, | 125 1, |
| 2. National government | 2, | 2, |
| 3. NGOs (non governmental organisations) | 3, | 3, |
| 4. The European Union | 4, | 4, |
| 5. Voluntary or charitable organisations | 5, | 5, |
| 6. Employers/Companies | 6, | 6, |
| All of these (SPONTANEOUS) | 7, | 7, |
| Others (SPONTANEOUS) | 8, | 8, |
| None (SPONTANEOUS) | 9, | 9, |
| DK | 10, | 10, |

EB54.2 - NEW

Q.54. How aware are you of the various types of disabilities? Would you say you are fairly aware or fairly unaware of the various types of disabilities?

| | READ OUT | FAIRLY AWARE | FAIRLY UNAWARE | DK |
|---|----------|--------------|----------------|----|
| 1. Visual disabilities | 126 | 1 | 2 | 3 |
| 2. Hearing impairments | 127 | 1 | 2 | 3 |
| 3. Neuromuscular impairments | 128 | 1 | 2 | 3 |
| 4. Skeletal impairments | 129 | 1 | 2 | 3 |
| 5. Cerebral palsy | 130 | 1 | 2 | 3 |
| 6. Spinal cord injury | 131 | 1 | 2 | 3 |
| 7. Head injury (cerebral vascular accident) | 132 | 1 | 2 | 3 |
| 8. Stroke (cerebral vascular accident) | 133 | 1 | 2 | 3 |
| 9. Loss of limbs | 134 | 1 | 2 | 3 |
| 10. Multiple sclerosis | 135 | 1 | 2 | 3 |
| 11. Muscular dystrophy | 136 | 1 | 2 | 3 |
| 12. Arthritis | 137 | 1 | 2 | 3 |
| 13. Asthma | 138 | 1 | 2 | 3 |
| 14. Cancer | 139 | 1 | 2 | 3 |
| 15. Diabetes | 140 | 1 | 2 | 3 |
| 16. Epilepsy | 141 | 1 | 2 | 3 |
| 17. Brain injury | 142 | 1 | 2 | 3 |
| 18. Alzheimer's disease | 143 | 1 | 2 | 3 |
| 19. Parkinson's disease | 144 | 1 | 2 | 3 |
| 20. Mental retardation | 145 | 1 | 2 | 3 |
| 21. Psychiatric disabilities | 146 | 1 | 2 | 3 |

EB54.2 - NEW

Q.55. What percentage of the population in (OUR COUNTRY) do you think has a physical disability of any kind? (DO NOT SHOW CARD - DO NOT READ OUT - ONE ANSWER ONLY)

| | | |
|-------------------|-----|---|
| Less than 1%..... | 147 | 1 |
| 1-4%..... | | 2 |
| 5-9%..... | | 3 |
| 10-14%..... | | 4 |
| 15-19%..... | | 5 |
| 20% or more..... | | 6 |
| DK..... | | 7 |

EB54.2 - NEW

Q.56. Please tell me if you strongly agree, somewhat agree, somewhat disagree or strongly disagree with the following statements? (SHOW CARD WITH SCALE)

| READ OUT - ROTATE | STRONGLY AGREE | SOMEWHAT AGREE | SOMEWHAT DISAGREE | STRONGLY DISAGREE | DK | |
|---|-------------------|-------------------|----------------------|----------------------|----|---|
| Something should be done to involve people with disabilities more in society e.g. by facilitating their access to public places | 148 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Children with disabilities should be taught in the same schools as other children | 149 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| People with disabilities are just like everybody else | 150 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| It is more difficult to deal with mentally disabled people than with physically disabled people | 151 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Mentally disabled people should be separated from the community | 152 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| More money should be spent on removing physical barriers which complicate the life of physically disabled people | 153 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Seeing disabled children makes me feel sad | 154 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Disabled people are less productive at the work place | 155 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

EB54.2 - NEW

Q.57. Do you think you would feel at ease, or not at ease, with a person in a wheelchair...?

| READ OUT | AT EASE | NOT AT EASE | DK | |
|-----------------------------------|---------|-------------|----|---|
| ...working as a GP | 156 | 1 | 2 | 3 |
| ...being your boss | 157 | 1 | 2 | 3 |
| ...being your next door neighbour | 158 | 1 | 2 | 3 |
| ...being your colleague | 159 | 1 | 2 | 3 |
| ...working in a shop | 160 | 1 | 2 | 3 |
| ...being a politician | 161 | 1 | 2 | 3 |
| ...being an artist | 162 | 1 | 2 | 3 |
| ...working as a teacher | 163 | 1 | 2 | 3 |

EB54.2 - NEW

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

EUROBAROMETRE STANDARD 54.2 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Entre le 2 janvier et le 6 février 2001, the European Opinion Research Group, un consortium d'agences d'étude de marché et d'opinion publique, constitué d'INRA (EUROPE) et de GfK Worldwide, a réalisé la vague 54.2 de l'EUROBAROMETRE STANDARD à la demande de la COMMISSION EUROPEENNE, Direction générale de l'Education et de la Culture, Centre pour le citoyen - Analyse de l'opinion publique.

L'EUROBAROMETRE 54.2 couvre la population - ayant la nationalité d'un des pays membres de l'Union européenne -, de 15 ans et plus, résident dans chaque Etat membre de l'Union européenne. Le principe d'échantillonnage appliqué dans tous les Etats membres est une sélection aléatoire (probabiliste) à phases multiples. Dans chaque pays EU, divers points de chute ont été tirés avec une probabilité proportionnelle à la taille de la population (afin de couvrir la totalité du pays) et à la densité de la population.

A cette fin, ces points de chute ont été tirés systématiquement dans chacune des "unités régionales administratives", après avoir été stratifiés par unité individuelle et par type de région. Ils représentent ainsi l'ensemble du territoire des Etats membres, selon les EUROSTAT-NUTS II et selon la distribution de la population résidente nationale en termes de régions métropolitaines, urbaines et rurales. Dans chacun des points de chute sélectionnés, une adresse de départ a été tirée de manière aléatoire. D'autres adresses (chaque Nème adresse) ont ensuite été sélectionnées par des procédures de "random route" à partir de l'adresse initiale. Dans chaque ménage, le répondant a été tiré aléatoirement. Toutes les interviews ont été réalisées en face à face chez les répondants et dans la langue nationale appropriée.

| PAYS | INSTITUTS | N° INTERVIEWS | DATES DE TERRAIN | POPULATION 15+ (x 000) |
|---------------------------|---------------------------|---------------|------------------|------------------------|
| Belgique | INRA BELGIUM | 1043 | 04/01 – 25/01 | 8,326 |
| Danemark | GfK DANMARK | 1000 | 03/01 – 04/02 | 4,338 |
| Allemagne(Est) | INRA DEUTSCHLAND | 1015 | 05/01 – 26/01 | 13,028 |
| Allemagne(Ouest) | INRA DEUTSCHLAND | 1007 | 05/01 – 26/01 | 55,782 |
| Grèce | MARKET ANALYSIS | 1004 | 06/01 – 04/02 | 8,793 |
| Espagne | INRA ESPAÑA | 1000 | 08/01 – 02/02 | 33,024 |
| France | CSA-TMO | 1008 | 05/01 – 01/02 | 46,945 |
| Irlande | LANSLOWNE Market Research | 1001 | 05/01 – 02/02 | 2,980 |
| Italie | INRA Demoskopea | 1001 | 05/01 – 02/02 | 49,017 |
| Luxembourg | ILRes | 597 | 03/01 – 05/02 | 364 |
| Pays-Bas | INTOMART | 1020 | 05/01 – 04/02 | 12,705 |
| Autriche | SPECTRA | 1062 | 02/01 – 29/01 | 6,668 |
| Portugal | METRIS | 1000 | 05/01 – 30/01 | 8,217 |
| Finlande | MDC MARKETING RESEARCH | 1002 | 02/01 – 06/02 | 4,165 |
| Suède | GfK SVERIGE | 1000 | 03/01 – 06/02 | 7,183 |
| Grande-Bretagne | INRA UK | 1001 | 02/01 – 24/01 | 46,077 |
| Irlande du Nord | ULSTER MARKETING SURVEYS | 321 | 05/01 – 25/01 | 1,273 |
| Nombre total d'interviews | | 16014 | | |

Dans chaque pays, l'échantillon a été comparé à l'univers. La description de l'univers se base sur les données de population EUROSTAT. Pour tous les Etats membres EU, une procédure de pondération nationale a été réalisée (utilisant des pondérations marginales et croisées), sur base de cette description de l'univers. Dans tous les pays, au moins le sexe, l'âge, les régions NUTS II et la taille de l'agglomération ont été introduits dans la procédure d'itération. Pour la pondération internationale (i.e. les moyennes EU), INRA (EUROPE) recourt aux chiffres officiels de population, publiés par EUROSTAT dans l'Annuaire des Statistiques Régionales (données de 1997 ou 1996). Les chiffres complets de la population, introduits dans cette procédure de post-pondération, sont indiqués ci-dessus.

Les résultats des études EUROBAROMETRE sont analysés et sont présentés sous forme de tableaux, de fichiers de données et d'analyses. Pour chaque question, un tableau de résultats est fourni, accompagné de la question complète en anglais et en français. Ces résultats sont exprimés en pourcentage calculé sur la base totale. Les résultats des enquêtes EUROBAROMETRE sont analysés par l'unité Analyses de l'Opinion Publique (EUROBAROMETRE) de la DG Education et Culture, de l'Education et de la Culture, Centre pour le citoyen - Analyse de l'opinion publique., Rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles. Les résultats sont publiés régulièrement sur le site Internet de la CE: <http://europa.eu.int/comm/dg10/epo>. Tous les fichiers de données de l'EUROBAROMETRE sont déposés au Zentralarchiv (Universität Köln, Bachemer Strasse 40, D-50869 Köln-Lindenthal), disponibles via la banque de données CESSDA <http://www.nsd.uib.no/cessda/europe.html>. Ils sont à la disposition de tous les instituts membres du "European Consortium for Political Research" (Essex), du "Inter-University Consortium for Political and Social Research" (Michigan) et de toute personne intéressée par la recherche en sciences sociales.

Il importe de rappeler aux lecteurs que les résultats d'un sondage sont des estimations dont l'exactitude, toutes choses égales par ailleurs, dépend de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé. Pour des échantillons d'environ 1.000 interviews, le pourcentage réel oscille dans les intervalles de confiance suivants :

| | | | | | |
|-----------------------|------------|------------|------------|------------|--------|
| Pourcentages observés | 10% ou 90% | 20% ou 80% | 30% ou 70% | 40% ou 60% | 50% |
| Limites de confiance | ± 1.9% | ± 2.5% | ± 2.7% | ± 3.0% | ± 3.1% |

**NOMS ET ADRESSES DES INSTITUTS
AYANT PARTICIPE A LA RECHERCHE**

**EUROBAROMETRE STANDARD 54.2
INSTITUTS ET RESPONSABLES DE RECHERCHE**

**The European Opinion Research Group EEIG
P.a. INRA (EUROPE) - European Coordination Office SA/NV
Christine KOTARAKOS
18, avenue R. Vandendriessche
B -1150 BRUSSELS – BELGIUM
Tel. ++/32 2 775 01 12 – Fax: ++/32 2 772 40 79
e-mail: christine.kotarakos@eorg.be**

| | | | | |
|---------------|--|--|--------------|--|
| BELGIQUE | INRA BELGIUM 430, Avenue Louise B-1050 BRUXELLES | Mrs Eléonore SNOY inra.belgium@skynet.be | tel. fax | ++/32 2 648 80 10 ++/32 2 648 34 08 |
| DANMARK | GfK DANMARK Sylows Allé, 1 DK-2000 FREDERIKSBERG | Mr Erik CHRISTIANSEN erik.christiansen@gfk.dk | tel. fax | ++/45 38 32 20 00 ++/45 38 32 20 01 |
| DEUTSCHLAND | INRA DEUTSCHLAND Papenkamp, 2-6 D-23879 MÖLLN | Mr Christian HOLST christian.holst@inra.de | tel. fax | ++/49 4542 801 0 ++/49 4542 801 201 |
| ELLAS | Market Analysis 190 Hymettus Street GR-11635 ATHENA | Mr. Spyros Camileris markanalysis@matrix.kapatel.Gr | tel. fax. | ++/30 1 75 64 688 ++/30/1/70 19 355 |
| ESPAÑA | INRA ESPAÑA C/Alberto Aguilera, 7-5° E-28015 MADRID | Ms Victoria MIQUEL victoria.miquel@inra.es | tel. fax | ++/34 91 594 47 93 ++/34 91 594 52 23 |
| FRANCE | CSA-TMO 22, rue du 4 Septembre F-75002 PARIS | Mrs. Isabelle CREBASSA Crebassa@tmo.fr | tel. fax | ++/33 1 44 94 40 00 ++/33 1 44 94 40 01 |
| IRELAND | LANSDOWNE Market Research 49, St. Stephen's Green IRL-DUBLIN 2 | Mr Roger JUPP roger@lmr.ie | tel. fax | ++/353 1 661 34 83 ++/353 1 661 34 79 |
| ITALIA | INRA Demoskopea Via Salaria, 290 I-00199 ROMA | Mrs Maria-Adelaïde SANTILLI Santilli@demoskopea.it | tel. fax | ++/39 06 85 37 521 ++/39 06 85 35 01 75 |
| LUXEMBOURG | ILReS 46, rue du Cimetière L-1338 LUXEMBOURG | Mr Charles MARGUE charles.margue@ilres.com | tel. fax | ++/352 49 92 91 ++/352 49 92 95 555 |
| NEDERLAND | Intomart Noordse Bosje 13-15 NL - 1201 DA HILVERSUM | Mr. Andre Koks Dre.Koks@intomart.nl | tel. fax | ++/31/35/625 84 11 ++/31/35/625 84 33 |
| AUSTRIA | SPECTRA Brucknerstrasse, 3-5/4 A-4020 LINZ | Ms Jitka NEUMANN neji@spectra.at | tel. fax | ++/43/732/6901 ++/43/732/6901-4 |
| PORTUGAL | METRIS Av. Eng. Arantes e Oliveira, 3-2° P-1900 LISBOA | Ms Mafalda BRASIL mafaldabrasil@metris.pt | tel. fax | ++/351 21 843 22 00 ++/351 21 846 12 03 |
| FINLAND | MDC MARKETING RESEARCH Ltd Itätuulenkuja 10 A FIN-02100 ESPOO | Mrs Rosa TURUNEN Rosa.Turunen@gallup.fi | tel. fax | ++/358 9 613 500 ++/358 9 613 50 423 |
| SWEDEN | GfK SVERIGE S:t Lars väg 46 S-221 00 LUND | Mr Rikard EKDAHL rikard.ekdahl@gfksverige.se | tel. fax | ++/46 46 18 16 00 ++/46 46 18 16 11 |
| GREAT BRITAIN | INRA UK Monarch House, Victoria Road UK-London W3 6RZ | Mr. Sebastien JANINI sebastien.janini@inra.co.uk | tel. fax | ++/44 208 993 22 20 ++/44 208 993 11 14 |